

1. **28/09/2016 # 22:49 # Jean-Pierre Rivère #** contre cette nouvelle dérogation voulue par les chasseurs # encore une fois les décisions du ministère de l'environnement sont entièrement orientées par les choix des chasseurs sans tenir compte des dangers liés à l'utilisation de chevrotines tant pour les citoyens proches des battues que pour les animaux blessés par les mêmes chevrotines.
2. **28/09/2016 # 22:55 # denis roualet #** Non à l'usage des chevrotines # Non parce que la limite des 15m ne sera pas respectée puisque le contrôle en sera impossible. Au delà, le nombre d'animaux blessés augmente et ce n'est pas acceptable. Les plans de chasse peuvent être réalisés en n'utilisant que des balles.
3. **28/09/2016 # 23:33 # PINGOUROUX Claude #** Pour la chevrotine # Bonjour, Pour ce qui est de la dangerosité, il suffit de comparer les portées maximales...Compte tenu du type d'arme, de la puissance de la cartouche propulsant les grains de chevrotine, du poids des projectiles, on peut situer l'extrême dangerosité (létale)des grains de chevrotine à guère plus de 100/150 mètres maximum, et leur capacité de blessure non létale à 200/250 mètres tout au plus !! Par contre, les munitions, souvent sur calibrées utilisées dans les carabines de chasse à canon rayé sont forcément beaucoup plus dangereuses car la portée de ces carabines dépasse régulièrement les 3Km ! Avec des balles encore mortelles pour l'homme jusqu'à plus d'1 km du lieu du tir !! Il est évident que si le tir n'a pas été 'fichant', personne ne peut savoir qui risque de se trouver sur le passage de la balle à plus d'un kilomètre de l'endroit où elle a été tirée !! C'est pourquoi je n'ai jamais compris pourquoi on supprimait, pour raison de sécurité soit disant, la chevrotine, pour développer l'utilisation de carabines qui sont pratiquement des armes de guerre ! Pour ma part, je trouve qu'on aurait jamais du interdire la chevrotine et par contre interdire ces carabines...on n'est pas au safari, à la chasse chez nous ! Et rare sont les sangliers tués à plus de 60 à 70 mètres du tireur...Alors pourquoi des armes et leurs munitions pouvant fendre l'air jusqu'à plus de 3Km si elles ne rencontrent pas d'obstacle avant ??
4. **29/09/2016 # 06:56 # Alcaraz #** Chevrotines # Enfin une décision qui va dans le sens de la sécurité dans les territoires boisés ou les tirs s'effectuent majoritairement sur de courtes distances sur des chemins forestiers . complètement favorable.
5. **29/09/2016 # 08:15 # michelr33 #** A quand d'autres solutions EFFICACES ???? # balles ou chevrotine, qu'importe ! Elles sont tout aussi dangereuse pour les usagers de la nature, les promeneurs, etc.... et tout aussi inefficaces l'une que l'autre, sauf pour le plaisir des chasseurs qui peuvent pratiquer leur 'loisir' toute l'année ! Inefficaces, car depuis que ces dits chasseurs ont organisé la proliférations des ces sangliers (oui, oui, plongez vous dans l'histoire du sanglier en France) dans le seul but d'avoir du gibier à profusion, le gouvernement, via les préfets les suit sans réfléchir dans leur logique meurtrière ! Car tuer pour réguler n'a jamais été une solution efficace ! On en a la preuve sur différentes espèces et ce depuis de nombreuses années ! Tuer pour réguler est la solution des faibles d'esprit ! Il serait temps que nos représentants de l'état fassent preuve d'intelligence en réfléchissant à d'autres solutions que celle proposé par les seuls chasseurs !!
6. **29/09/2016 # 08:19 # BERNARD Jacques #** constatations en battues # la chevrotine pour le chevreuil et la balle pour le sanglier
7. **29/09/2016 # 08:35 # Olivier Richard #** Non au tir de chevrotines # Je trouve scandaleux que l'on puisse même envisager de réintroduire de telles pratiques. J'espère que cela sera interdit de façon définitive.
8. **29/09/2016 # 09:14 # CORNIERE #** 200% contre # Je suis un chasseur de sanglier depuis 1976 dans le Département de l'Eure, et de la Seine Maritime. Revenir à l'emploi de la chevrotine est lamentable. (beaucoup trop d'animaux blessés, qui parfois peuvent mettre plusieurs jours à mourir). Je suis sûrement naïf, n'avons nous pas l'objectif de tuer le + rapidement et proprement possible?. A l'heure ou nous parlons du bien être animal, notre image de marque va encore en prendre un coup.
9. **29/09/2016 # 09:20 # Mack Bolan #** D'accord # A priori, il n'y aurait pas de contrindication pour l'emploi de ce type de munition dans ce biotope précis. A savoir tout de même que le tir à l'aide de chevrotine avait été proscrit en France du fait de tirs trop 'aléatoires' en terme de distance et de précision. Si les chasseurs respectent les bonnes distances (- de 15 mètres) alors oui. Mais sinon, nous arriverons au même résultats qu'auparavant, à savoir que les tirs ne ferons que blesser le sanglier et non le mettre à mort rapidement.
10. **29/09/2016 # 10:11 # Michel Ricodeau #** contrôle de l'utilisation des chevrotines # Quel contrôle effectif par l'ONC de l'utilisation des chevrotines à la distance maximale définie ? Quel contrôle de l'accès à ce type de munition particulièrement dangereux ? Michel Ricodeau Dr-Vétérinaire
11. **29/09/2016 # 10:42 # Pat 27 #** Avis défavorable # Deux remarques: 1- L'utilisation de la chevrotine ne me semble pas adaptée compte tenu du fait de la faible distance nécessaire pour que l'animal soit tué dans des conditions 'décentes. Ors il est bien évident que d'attendre que le sanglier soit à 15 mètres pour le tirer c'est prendre des risques en cas de charge. La tentation de tirer plutôt sera grande avec le risque de simplement blesser le gibier. 2- pourquoi serait il nécessaire de mener cette expérience sur 2 saisons ? je n'en vois pas l'intérêt à moins de vouloir donner satisfaction à certains groupes de de pression. Si le premier argument n'était pas retenu...il me semble qu'un saison serait plus que suffisante pour avoir un bilan précis. Pour ma part j'émet un avis défavorable car contraire à l'éthique de la chasse.
12. **29/09/2016 # 11:30 # andre schont adm Ipopaca référent chasse #** chevrotine # Massacrer le sanglier à la chevrotine peut occasionner de nombreux dommages collatéraux du fait de son manque de précision.Comme il ne tue pas forcément l'animal,il le laisse avec de graves blessures, et entraine donc des souffrances tout à fait inutiles.
13. **29/09/2016 # 12:03 # DAUGA jean jacques #** autorisation chevrotines en gironde # Pourquoi pas aussi en gironde, nous avons exactement les mêmes forêts et les mêmes conditions de tir. MERCI
14. **29/09/2016 # 12:09 # daniel #** Chasse du sanglier à la chevrotines # pourquoi pas le tir à la chevrotine en Gironde et dans les autres départements?????.Tous les départements où l' on chasse le sanglier ont le même problème.
15. **29/09/2016 # 12:29 # MARIAUD CHRISTIAN 58 ROUTE DE L'OCéAN 33480 SAINTE HELENE #** CHEVROTINES # Bonjour, Concernant l'emploi de la chevrotines il serait plus judicieux d'employer de la 9 grains plutôt que de la 28 grains. Tous les médias parlent de dégâts aux culture, les Fédérations paient un max. pour indemniser les agriculteurs arlors 1 seule question : pourquoi n'autorisons nous pas l'emploi de la chevrotines 9 grains (surtout que pour tirer à balle, soit dans un fusil à canon lisse ou dans une carabine de grande chasse, il faut s'entraîner sur cible) et surtout de classer le sanglier comme nuisible pour une durée déterminée (cause de trafic avec les restaurateurs indélicats).
16. **29/09/2016 # 12:43 # CELIN BERNARD #** tir sanglier a la chevrotine # a 15 metres la gerbe de chevrotines a un diametre de 30cm ce qui NÉCESSITE UN TIR PRÉCIS
17. **29/09/2016 # 12:53 # le Bobiniec Gérard #** Bemol # Le seul risque évident (et qui ne manquera pas de se produire) est le tir à plus de 15 mètres avec des blessés non récupérés et un écartement des chevrotines encore plus dangereux qu'une balle unique
18. **29/09/2016 # 12:53 # auseth #** L'expérimentation à quel coût ? # Je suis surpris que la chevrotine soit envisagée alors que son retrait et son interdiction ont probablement fait l'objet d'argumentations en leur temps. L'expérimentation évoquée ici jusqu'en 2018 crée une zone d'incertitude : -sur la sécurité des personnes, une expérimentation ne peut se solder par des risques humains, les accidents de chasse concernent tout à la fois chasseurs et non chasseurs - sur l'éthique de la chasse, l'appréciation des distances de tir lors de battues est mal aisée et souvent erronée. Combien d'animaux blessés et non tués sur le coup pour valider l'usage de la chevrotine ? Quant aux conditions ayant conduit à une dérogation dans les Landes après la tempête de 2009, les conditions ne sont plus du tout les mêmes. Les chablis ont laissé place à des parcelles bien nettoyées, souvent à l'extrême avec un sol à nu. La chevrotine vient-elle ici comme une roue de secours de fortune pour permettre une gestion plus efficace des sangliers avec des chasseurs déjà dépassés, quand bien même les agriculteurs ne protègent pas leurs cultures (les dégâts agricoles étant le seul argument justifiant le classement en nuisible du sanglier).
19. **29/09/2016 # 13:01 # Boileau #** Mon avis # Faire pour le mieux et l'intérêt de tout le monde
20. **29/09/2016 # 13:06 # Françoise Maisongrande #** Nuisible? # Quand je lis vos comportements face à la cause animale je suis outrée. Si une espèce prolifère trop la castration des mâles ne vous viens pas à l'esprit, seule la tuerie est employée. Ici le renard mange dix fois plus de rongeurs que de poules mais on continue les battues, on tire sur les chats domestiques dès qu'ils sortent de leur jardin et on ne retrouve jamais les corps, le blaireau lui aussi sans compter les accidents de chasse. Votre ministère aurait pu se démarquer des autres gouvernements mais les lobbys ont toujours le dernier mot. Ce cri de colère qui laisse les tortionnaires de tout genre impunis m'écoeure pour longtemps. Pas la peine de pleurer sur la biodiversité et l'incohérence des comportements
21. **29/09/2016 # 13:18 # jacquobus #** limitrophes # pourquoi pas en gironde.....
22. **29/09/2016 # 13:37 # aurelien #** Favorable # Favorable à l'emploi de la chevrotine dans les landes

23. **29/09/2016 # 13:44 # artanet # Chevroline #** Les expériences réalisées sont très sérieuses et doivent permettre cette expérimentation dont le seul but est de réguler l'espèce sanglier en toute sécurité pour les utilisateurs et en garantissant un effet légal. Favorable !!
24. **29/09/2016 # 13:49 # Dedieu #** réponse enquête tir de la chevroline # je suis d'accord de l'essai de la chevroline pour le tir du sanglier, je pense que ce n'est pas plus dangereuse pour un tir à courte distance (ricoché limité) une balle de fusil peu être aussi dangereuse (ricoché également) sans parlé des balles de carabine encore plus dangereuse.
25. **29/09/2016 # 14:34 # De La Chapelle #** messieurs, # BONJOUR, membre de l'ANCGG je soutiens l'analyse de notre association et j'ajouterai que j'ai un grand respect pour nos animaux sauvages et je pense que la chevroline provoquera des blessures et des agonies difficile à accepter. Notre association organise tous les ans des journées de tir au sanglier courant et encourage ses adhérents à faire vérifier par un armurier la conformité de l'arme et sa précision. je vous remercie pour tout le travail réalisé et vous prie d'accepter mon soutien pour votre action. sincères salutations
26. **29/09/2016 # 14:43 # BELLE #** munition d'un autre âge # je suis contre cette munition qui a prouvée son inefficacité pour le tir du gros gibier; même un tir à 15m au travers de branches, le résultat n'est pas certain et les risques de plusieurs ricochets incontrôlables demeurent. alors, place à l'éthique de la chasse et au tir à balles dans le respect de l'angle de 30°.
27. **29/09/2016 # 14:43 # MASSIAS Jean Louis #** Tir à la chevroline # Bonjour Je chasse depuis 40 ans et pour ma part je ne chasse pas le gros gibier mais je suis totalement d'accord avec nos amis et voisins LANDAIS pour chasser à la chevroline le sanglier car elle porte beaucoup moins, donc moins dangereuse de plus une balle qui touche un animal est la plus part des fois n'ai mortelle, alors il souffre se n'ai pas normal Cordialement
28. **29/09/2016 # 14:47 # Simon #** Chevrolines # Pour quelles raisons elles peuvent être autorisées lors d'une batue administrative, fournies par l'organisateur de cette dernière dans les Pyrénées Atlantiques et non en batue normale.
29. **29/09/2016 # 14:53 # CAG # PAS D ACCORD #** Je ne comprends pas que le projet prévoit d'autoriser l'emploi de chevrolines 'à titre expérimental' alors qu'il est écrit plus haut que d'une part l'emploi de chevrolines ne garantit pas une mise à mort rapide de l'animal et que d'autre part les chevrolines ricochent dans des directions aléatoires, ce qui présente des risques pour les personnes présentes.
30. **29/09/2016 # 15:06 # bouquet daniel #** tir à chevroline du sanglier # je suis favorable à cette mesure car le tir avec chevroline s'effectue à faible distance et présente donc malgré la possibilité de ricochet bien moins de risque que le tir à balle qui peut aussi ricocher mais porte beaucoup plus loin
31. **29/09/2016 # 15:13 # PHILIPPE Arnaud #** Une bonne mesure. # Je suis personnellement pour la mise en oeuvre de cette expérimentation compte tenu des études préalablement réalisées et des résultats qui en découlent. A terme, il sera peut être opportun d'autoriser ce type de munition pour une chasse à l'affût sur poste fixe rehaussé, garantissant un tir fichait à courte distance (positionnement de l'affût le long d'un layon). Il reste maintenant à revoir la règle habituelle de distribution des colliers grand gibier pour permettre le développement d'autres techniques de chasse moins dangereuses que les battues organisées car limitant le volume de chasseur sur un territoire donné (affût, approche,...)
32. **29/09/2016 # 15:19 # ANDRIES # DANGER #** Parmi les 3 conditions que vous énoncez : 1-les caractéristiques balistiques de la chevroline pour la chasse au grand gibier, les risques et les précautions d'emploi relatives à la sécurité du tireur et des autres usagers de la nature ; 2- l'évaluation de l'efficacité de la chevroline comparativement au tir à balle pour le tir du sanglier, en action de chasse ou lors d'opération de régulation de spécimens de cette espèce lorsqu'elle est classée nuisible, et enfin 3-si l'emploi d'une telle munition pour la chasse au grand gibier est compatible avec l'éthique de la chasse, où la mise à mort très rapide de l'animal touché par le tir est une priorité. Les 1 et 3 ne sont pas favorables à l'utilisation de la chevroline : Pour la 1 : les conclusions de l'étude de l'ANCGG 'La chevroline par la multiplicité des projectiles accentue la dangerosité. Le risque de ricochet est en effet multiplié par le nombre de graines soit un facteur 20. Les directions de ricochets sont très alarmantes puisque chaque tir au sol se conclut par des déviations latérales importantes. Les angles moyens observés de 43° et extrêmes de 72° montrent l'extrême dangerosité de la chevroline pour les hommes. Les recommandations comme l'angle de 30° par rapport à la ligne des chasseurs postés se révèle totalement illusoire pour garantir une sécurité minimale. L'arme rayée dans les conditions de tir du test constitue la munition la moins dangereuse en termes de ricochets. Cette étude met bien en évidence les risques intrinsèques de certaines

- cartouches comme les balles de fusil lisse, mais elle montre nettement que les chevrolines représentent le risque objectif le plus important pour l'homme.' Pour la 2 : efficacité démontrée de la chevroline, mais seulement en deça de 15m ; alors comment contrôler cette distance en connaissant le comportement de nos chasseurs (qui tirent bien souvent dans la traque à 40 et 50 m alors que les consignes claires limitent à 15 m le tir quand il est autorisé) dans la traque Pour la 3 : 'Les animaux blessés doivent être recherchés y compris en utilisant les chiens de rouge'. Comment voir que l'animal est blessé avec les chevrolines ? d'autant plus que la réaction de l'animal à la chevroline est minime et que cette munition ne favorise pas le sang pour confirmé que la bête est blessée. Au delà de 15m, vu la dispersion, blesser est quasi obligatoire quand l'animal est touché On signale également : De plus, durant ces 3 années l'ONCFS n'a relevé aucun incident grave avec l'utilisation de la chevroline contre trois pour le tir à balle, mais on ne dit pas sur combien de tir avec l'un et l'autre !!! Je trouve que c'est prendre des risques quant à la sécurité des chasseurs en battue, surtout s'ils sont nombreux, des risques accrus de blessures des animaux donc de mort lente. Je ne vois qu'une situation pour autoriser la chevroline : quand le tir à balles près des habitations est impensable, car bien trop dangereux. La conclusion s'impose d'elle même, malgré son manque d'éthique, seul le tir à la chevroline reste possible en battue administrative.
33. **29/09/2016 # 16:42 # martin #** chevroline # je pense que c'est une belle connerie car peut de chasseurs tuent des sangliers à moins de 15 mètres donc beaucoup de tir à plus de 15 mètres risque de ricochets et surtout beaucoup de sangliers blessés cela va faire souffrir les animaux au lieu de les tuer proprement
34. **29/09/2016 # 17:41 # Zorro #** Sangliers # Éthique de la chasse, mon cul ou on tire à balle et on tue net sans souffrance, mais on ne reviens pas à des munitions archaïque qui blessent et font souffrir l'animal. alors commandant de l'onc ou pas, ce sont des pratiques ancestrales de culs terreux !! ou on chasse proprement, en respectant le gibier, et ne pas avoir la réputation de chasseurs avinés alcoolique, ou on ne chasse pas
35. **29/09/2016 # 18:29 # Cluc #** Consultation tir à la chevroline sur le sanglier # Le tir à la chevroline peut entraîner des dommages collatéraux car il s'agit d'un tir non précis. De plus, l'animal ne décadant pas immédiatement mais des sûres de ses blessures il peut s'avérer dangereux et dépassé d'utiliser ce type de tir pour la chasse/battue au sanglier.
36. **29/09/2016 # 18:49 # LACOSTE #** chevroline balles # Amis tireurs de balles; du dimanche ou bien de tous les coups. Quand vous tirez, avec vos Kalachnikov, en tir rasant, sur nos sols totalement plats, un poil qui se dérobe. Quand vous tirez en tir rasant avec vos kalachnikov sur les routes au vu de tous, ventre au bois et dos au bitume. Quand; dans les traques d'après midi, j'observe, face au soleil, des octogonaire et bien d'autres inconscients tenir leur kalachnikov comme s'ils tenaient un bâton.. Vous me faite peur! Vos armes sont des armes de guerre qui tuent à des kilomètres! Alors oui, bien évidemment, le retour à des armes de traque simple avec des munitions adaptées pour tuer un sanglier à 50m max je suis vraiment pour.. Vive la chevroline et mort aux armes de guerre mises dans les mains des chasseurs. Un chasseur qui chasse depuis 30 ans et qui vit dans les bois la peur au ventre pour ses enfants quand il entend siffler vos balles. Il y a des gens qui vivent sur vos terrains de jeux. Que la traque reste un plaisir pour tous, revenez sur terre, on n'est pas Syrie. bien cordialement.
37. **29/09/2016 # 20:15 # fredo #** chevroline # bonjour amis chasseurs je suis pour la sécurité de tous et toutes si la chevroline pèrmer moins d'accident humains et peut tuer le sanglier sans souffrance cela sera très bien par contre c'est sur à courte distance pour l'instant le pourcentage d'utilisation de la chevroline est très faible ils faudra voir si toute la France tire avec se projectile si les accident diminue ou augmente bien sur à suivre les prochain résultat bonne chasse à tousse sans accident.
38. **29/09/2016 # 20:32 # ROBIN Bernard #** usage de la chevroline # Je suis contre l'emploi de la chevroline, trop dangereuse, quand on voit le non respect de la réglementation par les chasseurs de sangliers (-postes sur ou en bordure des routes sans autre possibilité que de tirer sur la route, utilisation des véhicules pour se déplacer pendant la battue) {}
39. **29/09/2016 # 22:59 # sandrine #** Chasse # Bonjour, Je dirai tout simplement que je suis contre la chasse, qui autorise des hommes ayant envie de torturer et exterminer des animaux à le faire sous couvert d'une pseudo-régulation. Abolir la chasse et laisser la forêt à l'animal et au promeneur, serait LA bonne idée.

40. **30/09/2016 # 06:23 # Bouillaguet Dominique chasseur à Carcans #** Changement de siècle # La chevrotine a été interdite au siècle dernier principalement pour éviter des souffrances inutiles aux animaux, et des accidents pour les chasseurs. On veut revenir en arrière! quelle misère ; je ne sais quel est le lobby qui prône ce rétablissement qu'on ferme rapidement son clapet. D.Bouillaguet
41. **30/09/2016 # 07:21 # Mr perez manuel #** Projet emploi de chevrotine pour le tir du sanglier. # D'accord pour l'autorisation de la chevrotine.
42. **30/09/2016 # 07:38 # CONDUCTEUR UNUCR # NON** au tir à la chevrotine # En pratique il y aura forcément des de tirs trop lointains à 25 - 30m voir + = DANGER + risques de pertes de gibiers qui vont écopier d'une chevrotine , sans accuser le coup et aller périr misérablement .
43. **30/09/2016 # 08:04 # Elyane FORET # Non** à la chevrotine # Stop à cette munition d'un autre âge ! Elle n'a plus sa place dans la chasse d'aujourd'hui, ceci n'est qu'une manœuvre électorale de plus !
44. **30/09/2016 # 09:23 # Médeville # Tir** à chevrotines des sangliers # Nous pensons que ce tir peut être autorisé uniquement en battue à poste fixe. De plus uniquement lorsque le chemin est étroit et la végétation abondante, mais jamais en face de zones découvertes où le tir risquerait d'être exécuté trop loin et ne ferait que blesser un ou plusieurs animaux.
45. **30/09/2016 # 09:41 # CHANTEUX # ni plus ni moins dangereux?** en tout cas dangereux # A titre expérimental? pendant plusieurs mois où le sanglier est d'office classé nuisible... Chacun sait pourquoi les sangliers 'pullulent'. Les chasseurs, à une certaine époque, au mépris de l'éthique de la chasse, ont tout fait pour... les nourrir et les faire prospérer. Belles battues en perspective! Au moins, avec la chevrotine, faudra-t-il s'approcher un peu plus de la bête qu'on veut tuer. Ne faudrait-il pas délivrer les permis de chasse après un apprentissage sévèrement encadré? A l'instar du permis de conduire? Promeneurs dans les landes, faites attention!!
46. **30/09/2016 # 10:08 # Ritou # avis défavorable #** 'seul un tir à faible distance (15m au maximum) est à même de garantir une bonne efficacité des chevrotines. De plus, le diamètre de la gerbe étant faible, le tir doit rester précis pour tuer proprement l'animal visé ;' Pour ne prendre qu'un exemple, celui ci est particulièrement représentatif de la non adaptation des chevrotines en conditions réelles. En effet il est très peu probable que cette condition seule soit remplie lors d'une battue où les distances de tir à balle se situent généralement entre 30 et 50 m. Peut on garantir une mort propre à l'animal dans ces conditions? Peut on garantir des conditions de sécurité si ce point est peu réalisable? Si les conditions peuvent paraître peu négatives en test théorique où les gens font plus attention à leurs geste, l'application en conditions réelles semble beaucoup moins prometteuse. Il y a suffisamment d'équipements plus adaptés à la chasse au sanglier pour éviter le luxe de se payer une boucherie à titre expérimentale.
47. **30/09/2016 # 10:41 # une landaise # CHEVROTINE # POUR LA CHEVROTINE**
48. **30/09/2016 # 10:52 # RIGO ROLAND # tir** à balle ou chevrotine. # Bonjour. Personnellement, je ne crois pas que la solution de régulation du sanglier passe par la chevrotine. Je suis persuadé qu'une meilleure formation des chasseurs au tir améliorerait considérablement les résultats. La facilitation de mise en place de miradors aiderait aussi au tir en sécurité et améliorerait aussi les résultats de tir. Je sais que notre contingent de chasseur vieillie, les plus âgées d'entre nous obtienne de moins bon résultat, lié à des performances physique, obligé de s'asseoir, une ouïe moins performante et le gibier surprend le posté. (ce sont des faits que je rencontre dans mon équipe.) Je me pose des questions: Qu'est qu'un tir à faible distance? L'utilisation de la chevrotine ne va t'elle pas inciter le tir dans la trac? Les chasseurs ne seront ils pas incités à l'utiliser sur le chevreuil? Bref, je suis plus contre l'utilisation de cette munition. Merci pour l'attention que vous portez sur la chasse. Je suis sur que vous et les techniciens qui travail sur ce sujet ferez pour le mieux dans notre intérêt. Très cordialement. Roland Rigo 33 460 Arsac
49. **30/09/2016 # 11:04 # Daniel STRAGIER # NON** au retour de cette si dangereuse munition qui blessera tant d'animaux. # Les études des différents services mettent en évidence les risques de ricochets de cette mauvaise munition, qui blessera tant d'animaux qui crèveront plusieurs jours ou semaines après dans d'atroces souffrances. Car lors de l'éventuel contrôle du tir, il n'y aura aucun indice de blessure avec les chevrotines. Il n'y aura aucun contrôle possible de la distance de tir qui devrait être inférieure à 15 mètres. Les risques de ricochets seront multipliés par le nombre de chevrotines (21 ou 28 balletes). La chevrotine est une incitation au tir au pif ou au jugé, sans identification avant le tir. Quid de l'éthique du chasseur d'aujourd'hui qui doit impérativement utiliser tous moyens mis à sa disposition pour effectuer les prélèvements de régulation de la façon la plus propre et rapide possible. Enfin ce serait

- une escroquerie intellectuelle que de faire croire que l'utilisation de la chevrotine facilitera la régulation des sangliers.
50. **30/09/2016 # 11:14 # D'AMICO Patrick # Eau** et diversité # Auriez-vous la naïveté de croire que les chasseurs aient attendu qu'on légifère pour utiliser la chevrotine?
51. **30/09/2016 # 12:20 # Claire Bonharme # la chevrotine doit être interdite #** Il va de soit que le tire a partir d'un fusil dont la charge de plomb de taille énorme, provoque de grave blessures a l'animal le blesse mortellement il survit dans une agonie et fini par mourir dans des souffrances inadmissibles pour un bon chasseur, digne de ce nom . les sangliers tout comme tout animal doit être respecté en tant que tel nuisible ou pas . Quand on entend les commentaires de tous ces soit disant défenseurs des animaux. que vont t ils encore nous jeter a la figure . La destruction des sangliers , en tant qu'animal nuisible (pour les cultures) soit (les agriculteurs qui touchent de l'état et de la communauté européenne: des subventions grassouillettes) peut être menée dans de meilleurs conditions . nos élus devraient ils pas être mieux conseillers quand il s ne connaissent pas le sujet. ainsi que les préfets (eux aussi consternés par le sujet) En tant que fille, et petite fille de Garde chasse de Propriété privée. En Sologne et dans seine et marne . la protection de la nature a fait partie de toute ma vie auprès de mes parents. Une chasse doit être bien structurée pour avoir une forêt équilibrée Les chasseurs ne sont pas des assassins mais des hommes responsables et ils aiment la nature et le respect . Ils ne font pas des trophées mais ils aiment manger un gibier qui est nourri naturellement . Abattu proprement . Il est donc inconcevable, autorisation de la chevrotine , en France.
52. **30/09/2016 # 12:43 # JEAN # LA CHEVROTINE #** Encore une aberration pour la sécurité. Il est bien dit que la chevrotine n'est efficace qu'à une quinzaine de mètres. Nous savons que les conditions de sécurité dans les acca sont très variables, et non rien à voir avec la rigueur des régions du Nord de la France. Où je chasse on tire encore 'dedans', et si cette mesure entre en vigueur, nul doute que les nerveux de la détente ne pourront s'empêcher de tirer sans respecter un angle précis. Imaginez la dispersion des plombs après 30 mètres...Je ne comprends pas cette demande fédérale. Les ricochets des balles de calibre 12? Il suffit d'interdire, purement et simplement, le tir dans le carré de traque et tir toujours à l'extérieur. Certaines ACCA le font avec rigueur. Et ça marche. Enfin, avec des chevrotines les chasseurs n'hésiteront pas à tirer à plus de 50 mètres. Tuer plus, encore plus, que faites-vous de la gestion cynégétique?
53. **30/09/2016 # 13:06 # PACAULT GILLES # CHEVROTINES? #** Je suis les conclusions de ONCSF
54. **30/09/2016 # 13:14 # Sylvie BRANDT # Battues collectives - usage** de chevrotines - sangliers # Je suis consternée de lire ce qui précède. Faites utiliser directement des kalachnikovs, au point où l'Etat nous emmène. Tout est pour le plaisir grandissant des chasseurs, avides de trophées. Je pense que vous l'aurez compris, je suis contre l'utilisation des chevrotines où que ce soit sur le territoire national.
55. **30/09/2016 # 14:08 # Philippe BARBEDIENNE #** Une regrettable régression. # D'abord, si la consultation a un sens, pourquoi alors utiliser le futur « Cette expérimentation débuttera » et non le conditionnel « Cette expérimentation débutterait » ? Mais peut-être tout est-il déjà décidé d'avance et la consultation n'est-elle là que pour donner une illusion de démocratie participative... Étant chasseur de grand gibier et connaissant bien la pratique de la chasse dans le Sud-Ouest, je suis totalement opposé à ce retour en arrière en faveur d'une munition dangereuse qui blesse davantage de gibier qu'elle n'en tue et qui n'apporte qu'une illusion de sécurité aux chasseurs et autres usagers. 1) Du point de vue du gibier : Dans la mesure où le rapport indique à juste titre que cette munition n'est efficace qu'à faible distance (inférieure à 15 m) et où à cette distance la gerbe est très serrée (on dit alors que le coup 'fait balle') on ne comprend pas trop l'intérêt de préférer la chevrotine au tir à balle. Ce dernier est en effet aussi efficace que la chevrotine à courte distance mais bien plus efficace à distance supérieure. Quelle est alors la justification rationnelle d'un tel retour en arrière ? Ce qui est évident, c'est que les chasseurs landais dont les armes seront chargées à chevrotine, seront fortement tentés de tirer sur un sanglier traversant à 25, 30 voire même 50 mètres (comme on le voit fréquemment dans les battues aux chevreuils avec tir à plombs), mettant ainsi en application les vieux adages locaux « Il risque plus que moi » et « si ce n'est pas moi qui le tire, c'est un autre qui le tuera »... Certes, une partie des animaux blessés finira bien par mourir au bout d'une lente agonie et ça fera moins de dégâts, mais il n'est pas vraiment certain que ça rehausse l'image des chasseurs... 2) Du point de vue de la sécurité des chasseurs et des autres usagers : Par une fausse impression de sécurité, l'usage du tir à chevrotines va déresponsabiliser un peu plus les chasseurs qui au contraire auraient besoin

d'une meilleure sensibilisation à la sécurité. Quoi qu'on en pense, le meilleur moyen d'éviter les accidents par tir direct est d'éduquer les chasseurs et de rejeter ceux d'entre eux qui sont incapables de se maîtriser ou de bien identifier leurs cible. Et le meilleur moyen de réduire le nombre d'accidents par ricochet est de promouvoir l'usage des armes rayées, dont les munitions ricochent beaucoup moins que celles des armes à canons lisses. Dans tous les cas, le retour à la chevrotine est une regrettable régression qui va à l'encontre de l'intérêt bien compris des chasseurs. Dans quelle intention ? Bien sûr personne n'imagine un seul instant que cela puisse une mesure de consolation destinée à mieux faire passer la répression contre certaines pratiques landaises de chasse traditionnelles...

56. **30/09/2016 # 14:34 # didier #** la chevrotine munition d'un autre temps # Les landes ne seraient elles pas en France ? les statistiques d'accident de chasse dues à cette munition n'arriveraient elles pas dans ce département ? les landais seraient ils aussi maladroit qu'ils auraient besoin de tromblons pour tuer un sanglier ?
57. **30/09/2016 # 14:57 # serge garbaye #** utilisation des chevrotines # pourquoi la Corse l'utilise et pas nous ,est ce moins dangereux chez eux que chez nous? c'est quoi cette réglementation à deux vitesses,j'utilise une carabine 300 Browning, ce doit etre bien plus dangereux que les chevrotines ne serait ce que par la portée du tir Absolument pour cela me permet ra de réutiliser mon bon vieux fusil
58. **30/09/2016 # 15:05 # Le Fox #** Non au retour calamiteux de la chevrotine # Munition dangereuse par les nombreux ricochets qu'elle provoque et qui lui a valu son interdiction nationale à l'époque! Blessante la plupart du temps par ce que mal utilisée. Ce serait un terrible retour en arrière et la négation de toute forme d'éthique à la chasse. Je ne peux imaginer que le département des Landes où la culture cynégétique est si forte, soit celui qui réclame la chevrotine alors que les chablis sont de surcroît enlevés! Uniquement par ce qu'ils n'arrivent pas à gérer le sanglier et souhaitent en " détruire" le plus possible?
59. **30/09/2016 # 15:24 # Jacky Martin #** NON AU RETOUR DE LA CHEVROTINE # Cette munition dangereuse a été interdite pendant plus de 40 ans ! Au-delà de l'aspect sécuritaire, l'éthique de la chasse ne permet pas d'utiliser une munition qui blesse presque à coup sur. Il y a 2 ans, 14 morts à la chasse dont 2 par chevrotine, alors que l'utilisation de cette munition reste très faible puisque théoriquement utilisée seulement en Corse ! le ministère ferait bien de se pencher sur les statistiques d'accidents et si le projet voit le jour, il sera RESPONSABLE des conséquences. Je suis farouchement opposé à ce projet d'arrêt.
60. **30/09/2016 # 15:31 # jean patrice camusso 9.rue louis aragon 40220 tarnos #** retour de la chevrotine dans le département des Landes # Le retour de cette munition dangereuse est proprement une volonté de nuire aux utilisateurs de la nature et de blesser de façon inadmissible des animaux sauvages qui peuvent agoniser plusieurs jours et être plus agressifs encore à l'encontre d'enfants d'adultes et des animaux domestiques. Cette munition n'apporte rien en terme de balistique mais multiplie le nombre de projectiles et non l'adresse du tireur dans tous les cas rendre obligatoire un carnet de tir à chaque détenteur du permis de chasser (avec passage obligatoire par un stand de tir agréé une fois par an) me semblerait beaucoup utile. Pour avoir chassé en Corse avec cette munition je peux vous affirmer qu'au moindre bruit suspect après un tir tout les chasseurs sont un peu inquiet. Dans les cas je trouve cette disposition suspecte et je vous confirme au niveau du remboursement des dégâts du grand gibier par la FDC 40 en 2014/2015 85/100 des remboursements concernaient 15/100 des communes du département soit 55 communes , soit 310 communes aux remboursements normaux sur les 365?
61. **30/09/2016 # 15:33 # Hubert de Fontenay #** contre l'usage de la chevrotine # Bonjour, La chevrotine est notamment une munition dangereuse à cause des ricochets et une munition qui blesse plus qu'elle ne tue. Je suis défavorable à son introduction, même à titre expérimental. Cette munition est déjà (trop) connue. Cordialement.
62. **30/09/2016 # 15:36 # breton #** non à la chevrotine # C'est une ineptie que de vouloir utiliser à nouveau cette munition dangereuse dont on avait réussi à se débarrasser !! Comment peut-on avoir seulement l'idée d'émettre une telle proposition.
63. **30/09/2016 # 16:03 # Fidjie #** Non au retour de la chevrotine # Je suis contre pour plusieurs raisons - Comme le dit l'ONCFS les chevrotines bien utilisées, donc à courte distance, constituent une munition efficace pas ou guère {{plus dangereuse qu'une balle}} tirée dans un fusil à canon lisse. Ce qui veut dire qu'elles sont plus dangereuses que des balles tirés dans un canon lisse qui sont déjà bien plus dangereuse que des balles tirées dans une carabine. Ensuite l'ONCFS parle de courte distance mais quel sont les chasseurs qui respecteront cette courte distance? Une minorité. Une majorité dira "j'ai tiré loin mais il risquait plus que moi". Combien d'animaux seront ainsi blessé. D'autant plus que la recherche d'un animal blessé à

chevrotine est bien plus difficile que lorsque l'animal est blessé par une balle. Je sais de quoi je parle car je suis conducteur de chien de sang UNUCR.

64. **30/09/2016 # 16:28 # Nicolas Trautmann #** Expérimentation ou nouvelle dérogation ? # La chevrotine est dangereuse pour les promeneurs, et le risque d'une multiplication des accidents de chasse est important. Même dans des conditions de tirs encadrées, comme proposé dans votre 'expérimentation', cela reste dangereux, en particulier justement lors de battues mettant en oeuvre la présence de nombreuses personnes. Il est à souligner que rien ne permet par ailleurs de garantir le respect par les chasseurs de ces conditions restreintes de tir. Il serait naïf de prétendre qu'en l'absence de mesures spécifiques de contrôle accrues, ces limitations seront respectées. De plus il a été prouvé maintes fois en France et à l'étranger que ces munitions blessent l'animal aussi souvent qu'ils le tuent. Les sangliers, en particuliers, résistent plus souvent aux chevrotines et meurent dans de lentes agonies. Pour terminer, il est malsain et hypocrite de nommer Expérimentation ce qui n'est qu'en réalité une Dérogation de plus en faveur des chasseurs. Le régime des dérogations est profondément anti-démocratique, tant par les privilèges qu'il accorde à certains, que par le déni des lois communes qu'il représente. Pourquoi n'existe-t-il pas de dérogations en faveur des non chasseurs habitant les zones rurales et qui souhaiteraient atténuer la pression de la chasse sur leur environnement ? Et pourquoi des dérogations alors que l'Etat n'est pas en mesure, notamment dans,les Landes, de faire respecter certaines lois sur la chasse ?
65. **30/09/2016 # 16:29 # Nicolas Trautmann #** Régression # La chevrotine est dangereuse pour les promeneurs, et le risque d'une multiplication des accidents de chasse est important. Même dans des conditions de tirs encadrées, comme proposé dans votre 'expérimentation', cela reste dangereux, en particulier justement lors de battues mettant en oeuvre la présence de nombreuses personnes. Il est à souligner que rien ne permet par ailleurs de garantir le respect par les chasseurs de ces conditions restreintes de tir. Il serait naïf de prétendre qu'en l'absence de mesures spécifiques de contrôle accrues, ces limitations seront respectées. De plus il a été prouvé maintes fois en France et à l'étranger que ces munitions blessent l'animal aussi souvent qu'ils le tuent. Les sangliers, en particuliers, résistent plus souvent aux chevrotines et meurent dans de lentes agonies. Pour terminer, il est malsain et hypocrite de nommer Expérimentation ce qui n'est qu'en réalité une Dérogation de plus en faveur des chasseurs. Le régime des dérogations est profondément anti-démocratique, tant par les privilèges qu'il accorde à certains, que par le déni des lois communes qu'il représente. Pourquoi n'existe-t-il pas de dérogations en faveur des non chasseurs habitant les zones rurales et qui souhaiteraient atténuer la pression de la chasse sur leur environnement ? Et pourquoi des dérogations alors que l'Etat n'est pas en mesure, notamment dans,les Landes, de faire respecter certaines lois sur la chasse ?
66. **30/09/2016 # 16:29 # clermonté jean-charles #** Non au retour de la chevrotine # {{Cette munition ne doit pas être à nouveau utilisée que ce soit dans les Landes ou ailleurs}}, outre sa dangerosité, les risques de blessures sur les animaux sont également accentués (distances de tirs largement supérieures aux 15 mètres recommandés par l'ONCFS). Les munitions actuelles (balles) sont largement efficaces pour ne pas avoir à utiliser cette munition d'un autre âge. la Fédération de chasse des Landes prône depuis des années ce retour, ce qui est inadmissible et devrait au contraire travailler sur une amélioration de l'efficacité des tirs (donc de l'entraînement des chasseurs), ce qui est vrai pour les landes, l'est également pour les autres départements!!! Un message de soutien à nos amis de l'association des chasseurs de grands gibiers des Landes, bien seuls face à cette infamie..
67. **30/09/2016 # 16:30 # FLOFLO #** Chevrotines = danger ! # Il me semble assez contradictoire de vouloir à juste titre vouloir une chasse évitant au maximum des blessures aux animaux et envisager un retour aux chevrotines que l'on sait blesser beaucoup plus que les balles. Par ailleurs, l'accent est mis depuis des années sur la prévention des accidents de chasse, avec succès puisque le nombre de morts n'a jamais été aussi bas. Il me semble dangereux d'envisager le retour aux chevrotines qui ricochent beaucoup plus que les balles et présentent un réel danger.
68. **30/09/2016 # 16:46 # THIERNESSE Jean-Marc #** désapprobation # Je viens par le présente texte vous signifier ma totale désapprobation quant à l'application de cet arrêté. La chevrotine est une munition réputée dangereuse, pour les pratiquants de la chasse collective et inefficace pour le tir du sanglier. Elle occasionne ne nombreuses blessures, entraînant des souffrances inutiles. Honte à la chasse française de vouloir réinstaurer l'autorisation de cette cartouche
69. **30/09/2016 # 16:48 # gerbier #** Nouvelle dérogation # Voici une fois encore comment les chasseurs obtiennent des dérogations pour pratiquer leur loisir mortifère. C'est une honte ! Pensez vous

- sérieusement qu'ils attendent de telles autorisations pour faire comme ils veulent ? Ce serait vraiment méconnaître le 'monde de la chasse'
70. **30/09/2016 # 16:54 # DOMINIQUEZ78 #** non au retour de l'utilisation de la chevrotine # je me joint a l'AGGGVO pour annuler l'autorisation au retour de la chevrotine comme munition de chasse. L'éthique de la chasse et 'LA SECURITE' sont les raisons de mon opposition. cdt dominique
71. **30/09/2016 # 17:10 # Daniel STRAGIER #** NON au retour de cette si dangereuse munition chevrotine qui blessera tant d'animaux. # Il a y bientôt 40 ans les autorités ministérielles de l'époque en avez interdit l'utilisation à cause des trop grands nombres d'accidents... Toutes les études récentes ont montré la dangerosité de cette munition fantasque qui blesse plus qu'elle ne tue proprement et rapidement, qui va laissé beaucoup d'animaux crever dans les plus atroces des souffrances pendant plusieurs jours avec les risques que l'animal blessé charge et attaque dangereusement d'autres utilisateurs de la nature. Le retour de la chevrotine va faire fuir de nombreux chasseurs surtout parmi les jeunes, va laissé une pitoyable image de la chasse et donner lieu encore plus critiques de la part des anti-chasses et autres défenseurs de la cause animal. Quid de l'éthique du chasseur d'aujourd'hui.
72. **30/09/2016 # 17:18 # LOPEZ Régis #** Contre le tir à la chevrotine # Explication :Je fais partie de la génération qui a connu le tir de la chevrotine de 9 à 21 grains dans les départements bordant la Méditerranée. Pour avoir tiré et tué des sangliers avec cette munition mon constat est le suivant :-cette munition est inefficace sur les gros sangliers(70kg et plus).Elle blesse plus que ce qu'elle tue, coté éthique elle est totalement inacceptable. -coté sécurité elle est dangereuse, car son comportement est fortement aléatoire, à cause de ses ricochets que se soit en sortie de canon(balistique interne) ou le dernier rebond dans le choqe peut l'envoyer n'importe ou, ou en balistique externe lorsqu'elle rencontre un obstacle sur son chemin. D'autre part j'ai un sérieux doute sur le comportement des chasseurs, car qui ne se laissera pas tenter par un sanglier à 25 ou 30 mètres avec une telle munition(même moi j'ai un doute)
73. **30/09/2016 # 17:24 # Vincent Vouzelaud #** Le retour de la chevrotine n'est pas justifié. # J'ai personnellement participé à la réalisation d'essais comparatifs entres balles et chevrotines. Tous les projectiles ricochent à des degrés plus ou moins importants. La forme sphérique des chevrotines ainsi qu'une vitesse plutôt faible pour un projectile de chasse sont des éléments qui favorisent le ricochet. L'accroissement du taux de ricochet et de l'angle sont difficiles à quantifier mais de qui est absolument certain c'est que quand on tire 21 ou 28 projectiles, il y a 21 ou 28 fois plus de chance de provoquer un ricochet! Quant à l'efficacité pour un tir à 15m, le point d'impact ne serait-il pas le même avec une balle? Un animal qui aurait été manqué à balle, le serait certainement aussi avec des chevrotines, à moins qu'il ne récolte malgré tout quelques grains qui le blessent... j'espère que ce n'est pas ce qu'on souhaite!
74. **30/09/2016 # 17:30 # muedecerf #** lamentable retour en arrière # C'est une honte de ré-autoriser cette munition extrêmement dangereuse pour l'être humain. Alors que l'on fait un maximum pour réduire les accidents de chasse. Cherchez l'erreur. Quand aux animaux lamentablement blessés ? Le tir à balle ou à l'arc de chasse est le seul qui doit être autorisé sur l'ensemble du territoire national pour prélever et réguler les ongulés, espèce chevreuil y compris. Nous sommes gouvernés par des incapables qui ne connaissent rien à rien mais qui recherchent uniquement des voix électorales. En espérant que l'ONCFS ne donne pas un avis politique favorable à un tel arrêté ?
75. **30/09/2016 # 17:37 # vaille Jean louis #** chevrotines # Il est regrettable que ce sujet revienne à l'ordre du jour car la capacité de cette munition à tuer net est inférieure à une balle de canon lisse ou rayé. D'autre part le risque de ricochet est supérieur en terme quantitatif car la ou ni y a que projectile on en retrouve plusieurs avec la chevrotine. Enfin pour terminer je pense que cette munition est sentimentalement attachée à une classe de chasseur d'un certain âge voir d'un âge certain qui ont gardé une nostalgie de Raboliot.... Et les politiques dans tout ça et bien ils voient là un électorat potentiel. Mais demain quand le nombre d'accident sur les humains ou les chiens augmentera qui prendra la responsabilité de cette stupidité.? Les politiques les pouvoirs publics non bien évidemment comme d'habitude.
76. **30/09/2016 # 17:41 # TAUZIN Serge #** Contre l'utilisation de la chevrotine. Usage d'un autre temps # Chasseur de grand gibier depuis plus de 25 ans en France et en Afrique je m'étonne que l'on puisse encore proposer de telles aberrations. Je ne reviendrais pas sur la brillante analyse faite par l'ANCGG tant sur le plan de la sécurité que de l'éthique, que je partage totalement. Comment pouvez-vous penser qu'un chasseur voyant un sanglier à plus de 15 m s'abstiendra de tirer parce qu'il a des chevrotines ? C'est méconnaître le comportement de 99 % des chasseurs. J'ai chassé en Seine et Marne où le tir à plomb du chevreuil est autorisé.

- Combien de fois j'ai vu des chasseurs de gibier à plumes tirer sur un chevreuil à plus de 30 m avec des cartouches de plomb n° 6 ou 7 ! Se reprochant ensuite de l'avoir loupé. En fait, l'animal avait bien été touché mais n'avait bien sûr montré aucun signe à l'impact. Il était néanmoins probablement plus ou moins blessé et dans certains cas était mort après des souffrances longues et inutiles. Une fois, lors d'une battue au grand gibier dans le même département, un chevreuil a traversé la ligne de traque, mon voisin à 40 m a, malgré mes appels pour me signaler, tiré l'animal à environ 20 m. J'ai entendu les plombs (probablement du n°2) siffler autour de mon visage en même temps que je ressentais un choc au genou. J'ai eu beaucoup de chance ce jour-là que le chevreuil prenne l'essentiel de la charge et de ne pas être touché au visage. Une radio du genou montre la présence d'un plomb souvenir de l'évènement. Que se serait-il passé si ça avait été une chevrotine ? Cet incident n'a pas été signalé donc pas comptabilisé dans les statistiques. Comment peut-on faire confiance aux chasseurs qui pour beaucoup se laisse 'éblouir' par le gibier et ne voient pas l'environnement, surtout quand ils disposent d'un semi-automatique; Ils lâchent un à un les 3 coups. Que voient-ils de l'environnement au 3è, à quelle distance se trouve l'animal ? En tout cas, pas à moins de 15 m ! Tout le monde sait qu'une distance est très difficile à apprécier surtout quand on est surpris ce qui arrive parfois. Combien de fois un gibier vous passe à moins de 15 m ? C'est relativement rare. Il passe souvent à plus de 30, 40 m. Autrement dit, l'étude de l'ONCFS ne montre pas assez le danger d'un tir de chevrotine à plus de 15 m. Comment peut-on se satisfaire d'une étude statistique indiquant qu'un accident avec des chevrotines n'a été enregistré ? Sait-on combien de fois, la catastrophe a été évitée de justesse ? Si vous êtes chasseur, vous avez dû, comme moi, entendre maintes histoires où le non-accident est le fait d'une chance incroyable. Faudra-t-il qu'il y ait un ou plusieurs morts pour prendre conscience de la dangerosité de cette munition. Depuis de nombreuses années le nombre d'accidents à la chasse ne cesse de diminuer grâce à l'action des fédérations de chasseurs (formation) et des associations spécialisées. Va-t-on revenir en arrière ? Et pour quelles raisons ? Parce qu'un ou plusieurs présidents de fédération veulent se faire élire ou réélire en flattant le chasseur ? Il vaudrait mieux accentuer l'action pédagogique pour la sécurité et l'éthique. Si on veut maîtriser les populations de sangliers d'autres méthodes existent : améliorer chez les chasseurs la connaissance de l'espèce, diffuser les bonnes méthodes de gestion, inciter à l'aménagement des territoires et j'ose le dire donner à certains chasseurs dont la compétence et la probité sont reconnues, la possibilité du tir de nuit, comme pour les lieutenants de louveterie qui n'ont d'ailleurs pas toujours les qualités requises. Au moins on augmenterait l'efficacité des prélèvements. Par ailleurs, les études ont-elles mis en évidence le nombre d'animaux blessés et combien n'ont-ils pas fait l'objet de la recherche par manque d'indice à l'anschuss ? La chasse souffre déjà de la 'citadinésation' et de l'incompréhension grandissante de la nature de la part des non-chasseurs. Ne donnons pas d'autres arguments, dans ce cas justifiés, aux antichasses. Un chasseur des Landes qui espère que la raison reviendra.
77. **30/09/2016 # 17:47 # philippe LAVALLART #** utilisation des chevrotines... # cette munition est peut être efficace à 15m comme le soutient les services de l'ONCFS, mais quid d'un tir plus lointain à 25 - 30 - 40 m comme le font parfois des chasseurs peut respectueux du gibier ? La munition ne pourra pas remplir complètement son office, elle va à peine rentrer dans le corps de l'animal, ne faisant que le blesser, et devant le faible diamètre des trous d'impacts, le sang ne pourra pas couler, rendant impossible une recherche au sang... Je suis donc CONTRE ce projet d'arrêté
78. **30/09/2016 # 18:03 # Barrière Rémi #** Chevrotines # Pourquoi revenir en arrière la chevrotine à été interdite : les ricochets sont dangereux.... trop d'animaux blessés.... et pourquoi si on l'autorise pour le sanglier ne pas l'autoriser pour le chevreuil
79. **30/09/2016 # 18:17 # Slawomir Swiecichowski #** non # Le problème c'est que lors d'une battue on ne peut pas limiter la distance de tir à 15m. Comment va se comporter un chasseur en voyant un sanglier à 30m ou plus? Va-t-il s'abstenir de tirer? Soyons réalistes : c'est fort peu probable. Le risque d'un tir non éthique et dangereux devient alors bien réel. Je ne peux que rejoindre l'avis de l'ANCGG à ce sujet et manifester mon opposition à ce projet.
80. **30/09/2016 # 18:21 # dochez andré #** tir à la chevrotine # Le tir à la chevrotine est peut-être dangereux à longue distance mais à des distances de 15 à 20m je crois le risque faible. Pour les petites chasses je crois que le tir à balle est certainement plus dangereux . Et faire un essai à la chevrotine serait peut être intéressant pour les petites chasses
81. **30/09/2016 # 18:24 # COURTADE #** Bonjour, Je suis totalement opposé à l'usage de la chevrotine pour le sanglier. Il est extrêmement rare de tirer à moins de 15m. Déjà avec une

balle il est fortement recommandé de doubler le tir, une chevrotine n'a pas la même énergie qu'une balle. Donc cela va générer des animaux blessés, ce qui n'est pas convenable cordialement

82. **30/09/2016 # 18:43 # KRIMM # Arrêté pour l'emploi de chevrotines pour le tir du sanglier #** Bonjour, je suis chasseur de grand gibier et futur administrateur de l'AGGG du Val d'Oise. Je fais partie de l'équipe des formateurs pour le Brevet Grand Gibier. Pour ma part ce Projet d'arrêté ministériel autorisant l'emploi de la chevrotine va à l'encontre de notre formation pour la chasse du grand gibier. Non seulement elle va à l'encontre du message donné par l'ANCGG mais elle va également à l'encontre de l'éthique de la chasse. Les dérives liées à l'emploi de la chevrotine en battue collective seront par 'ricochet' reporté sur le tir du chevreuil et du cerf. La nature humaine étant 'pourquoi faire compliqué quand on peut faire simple'. J'imagine mal un chasseur 'posté' remplacer les chevrotines par des balles lors de l'action de chasse si l'animal qui saute à la ligne n'est pas un sanglier. Cette pratique aura pour conséquence d'augmenter le nombre d'animaux blessés et là l'éthique de la chasse en prend un coup! Mais plus grave encore, les statistiques des accidents de chasses seront forcément à la hausse. Du pain béni pour les détracteurs 'anti chasse'. Attention! plus d'accidents = hausse des coûts pour la sécurité sociale et plus d'arrêts de travail = perte de rentabilité pour les entreprises Françaises. Merci de reconsidérer votre position pour l'emploi de la chevrotine et de ne pas appliquer cet arrêté. Cordialement Rodolphe KRIMM
83. **30/09/2016 # 19:01 # de Jouvencel Henri # réintroduction de la chevrotine :** un acte irresponsable # La chevrotine est une munition très dangereuse pour les voisins du tireur. Effectivement elle s'utilise à courte distance et n'est pas dangereuse à longue distance, mais, du coup les postes sont resserrés et donc les risques très grands. N'oublions pas que chaque grain constitue une balle susceptible de ricocher. Donc à chaque tir, on augmente considérablement les risques. De nombreux tirs seront faits à des distances moyennes (20 à 50m) où la chevrotine conduira à blesser de très nombreux animaux et à les faire mourir après de longues souffrances. Où sont l'éthique de la chasse et le respect de l'animal ? Immanquablement, d'autres espèces de grand gibier comme le chevreuil vont faire les frais d'une telle décision. La réintroduction du tir à la chevrotine dans certains territoires va générer une demande pour d'autres territoires à laquelle il sera impossible de résister, surtout avec les arguments invoqués pour les Landes. La maîtrise des populations de sanglier ne dépend pas de l'usage ou non de la chevrotine mais notamment d'une pression de chasse adaptée, de la formation et de l'information des chasseurs et des gestionnaires de territoires, de la qualité de l'organisation des battues, voire d'incitations économiques telles que la participation financière des territoires. Il conviendrait que les pouvoirs publics prennent des dispositions pour faire chasser les trop nombreux territoires (notamment péri-urbains et appartenant souvent à l'état ou à des collectivités locales) dans lesquels les sangliers ne sont jamais dérangés, ou les rendre moins hospitaliers (broyage).
84. **30/09/2016 # 19:05 # Bruno BOUTTIER # Chevrotine et pourquoi pas des grenades !!!! #** Il faut absolument interdire même à titre d'essai l'utilisation de la chevrotine, cette munition d'un autre âge extrêmement dangereuse pour les chasseurs eux-mêmes et bien sûr pour les autres usagers de la nature de part les ricochets multipliés par le nombre de plombs contenue dans une cartouche. Et bien sûr pour les blessures qu'elle provoquera irrémédiablement aux animaux qui seront tirés. De grâce écoutez les spécialistes à la recherche de la sécurité avant tout.
85. **30/09/2016 # 19:11 # laporte # tir à chevrotines dans les Landes #** distance de 15 m difficile à contrôler et sachant que les postes sont le plus souvent à 50 m les uns des autres, le risque de dépassement est trop important, augmentant de ce fait la dangerosité du tir la généralisation de ce tir, même à titre expérimental, me paraît donc inopportun et dangereux
86. **30/09/2016 # 19:22 # Teicher # Tir du grand gibier aux chevrotines #** Ou comment augmenter le nombre d'accidents à la chasse ... Les 4 arguments avancés par l'ONCFS sont pour le moins simplistes. A une distance de 15 M les chevrotines sont efficaces : bien sûr, mais combien de chasseurs vont se limiter à cette distance ? autour de 10% ??? Les ricochets à faible distance sont réduits : retour à l'argument numéro un ... Les ricochets dépendent des obstacles et de la nature du terrain : les chasseurs se limiteront aux zones de prairies sans arbres et sans rochers ... c'est sûr !! Les balles ricochent aussi ... c'est sûr aussi, sauf qu'il n'y en a qu'une et un minimum de 9 chevrotines et parfois 21 ... Nos élus pensent qu'il y aura plus de sangliers tués avec les chevrotines, pas sûr du tout, par contre le nombre d'accidents avec les chasseurs et les promeneurs sera lui en nette augmentation, ça c'est une certitude, sans

parler de l'éthique avec beaucoup d'animaux blessés. Que ceux qui décideraient d'une telle mesure en assure pénalement les conséquences !!!

87. **30/09/2016 # 19:25 # Etienne du CASTEL (secrétaire de l'ADCGG45) # tir de la chevrotine (à titre expérimental) #** Il semble que si une telle décision devait être prise, elle ouvrirait la porte à tous les abus. Après avoir lu l'avis de l'ONCFS, comment peut-on croire que des 'porteurs de permis' sous prétexte que jusqu'à 15m le tir de la chevrotine ne serait pas dangereux et qu'il serait efficace (animal stoppé et tué), que ces personnes dès leur mise en place sur le terrain iraient, munis d'une cordelette de 15m faire un cercle autour d'eux, cercle au-delà duquel ils ne tireraient pas, relève de la bêtise la plus totale et d'une hypocrisie sans nom. S'il faut reconnaître à nombre de chasseurs un réel sens éthique de la chasse, il faut arrêter de prendre ses vessies pour des lanternes (ou comme le disait Pierre DAC : on se brûle). La chasse au Grand Gibier évolue et dans le bon sens (grâce entre autres au Brevet Grand Gibier) ne cédon pas à la démagogie. Oserais-je dire que j'aimerais que Saint Hubert veille sur ceux qui vont être amenés à prendre cette décision.
88. **30/09/2016 # 19:35 # suscrofa # Ne pas retourner en arrière #** Je suis chasseur depuis de nombreuses années et pense toujours à ne pas faire souffrir un animal tiré. L'utilisation de chevrotines n'est plus adaptée pour la chasse de nos jours sur le territoire continental. Elle fait trop de blessures mortelles à longue échéance en comparaison des balles de tous types. En général quand une balle est 'dedans' l'animal ne va pas très loin alors qu'avec la chevrotine l'agonie de la bête sera longue et intraquable car peu saignante. Si aujourd'hui un territoire de chasse est devenu fermé et bien il faut se retrousser les manches et créer des espaces de tirs suffisamment dégagés pour le tir à balle, si dans le sud est cela se fait cela doit pouvoir se faire dans les landes. Nos détracteurs n'ont pas besoins que l'on apporte de l'eau à leurs moulins avec des bêtes blessées et non retrouvées, ils en feraient leurs choux gras.
89. **30/09/2016 # 19:35 # JFK # non à l'utilisation des chevrotines # NON** Bien sûr pas de retour en arrière! NON trop d'efforts ont été déployés pour faire avancer la sécurité à la chasse pour prendre une mesure qui n'aura d'autre effet que de tout réduire à néant. Cette mesure permissive et irresponsable ne peut conduire qu'à de regrettables accidents et un relâchement de la discipline des chasseurs. De plus les risques de blessures et pertes des animaux de chasse mettent à mal l'éthique de la chasse en provoquant des blessures inutiles.
90. **30/09/2016 # 19:46 # Jean-Marie BLUM # NON A LA REINTRODUCTION DE LA CHEVROTINE #** Cette munition d'un autre temps a démontré son inefficacité en matière d'effet létal et de sa dangerosité pour l'environnement. Elle a été interdite pour le sanglier par arrêté ministériel le 1er juillet 1973. L'interdiction de la chevrotine, a été essentiellement motivée par deux facteurs : la dangerosité de la munition pour les hommes et chiens avoisinants d'une part et le manque d'efficacité se traduisant par des constats répétés de blessures sur les animaux d'autre part. L'effet dispersant de la munition sous forme d'une gerbe de chevrotines facilite le tir des animaux en mouvement. Mais cette dispersion même réduit l'effet létal de la munition, accentue les risques de blessure pour le gibier et accroît les dangers pour l'homme.
91. **30/09/2016 # 19:48 # chasseur du var #** contre les munitions prohibées # étant chasseur je suis totalement contre ce genre de munition qui ont été classés prohibés et bien que certains départements sont difficiles pour le tir du sanglier remettre ce genre de munition même sous dérogation est pour mon avis personnel une bêtise qui entraînera inévitablement des accidents d'autres solutions sont à mon avis à étudier mais encore une fois ceux-ci n'impliquent que mon avis personnel
92. **30/09/2016 # 19:52 # Patrice BERNIGAUD #** Autorisation de la chevrotine # Étant moi-même chasseur, je suis contre l'utilisation de la chevrotine en action de chasse. Cordialement
93. **30/09/2016 # 20:25 # Michel Legoux #** Non au retour de la chevrotine. # Chasseur et contre l'autorisation d'une munition obsolète et dangereuse.
94. **30/09/2016 # 20:37 # gayraud #** chevrotines # je suis contre
95. **30/09/2016 # 20:46 # mennecier,denis #** chevrotines = accidents # déjà que avec des balles, et malgré les consignes données le matin, il y a des pseudo-chasseurs qui arrivent à faire des tirs dans l'traque, ou dans les pieds de mirador du copain, avec des chevrotines 9 grains, j'ose même plus aller au poste, ou avec un gilet du G I G N sur le dos et les pauvres chiens qui suivent les sangliers à 1 ou 2 mètres, faut qu'ils mettent un casque lourd aussi!!!!!!! non à cette munition de braco
96. **30/09/2016 # 20:53 # MAUME #** non à ce projet de retour de la chevrotine # Bonjour, Je ne suis pas d'accord avec ce projet de retour de la chevrotine mais si c'est dans un seul département. Toutes les études balistiques montrent la dangerosité de cette munition même à courte

- distance. Pourquoi remettre ce projet sur la table qui risque de mettre bien à mal tous les efforts que nous avons fait sur la sécurité. Et que dire de la recherche au sang!!!
97. **30/09/2016 # 20:56 # Jean-Claude POLLART #** Projet d'autorisation d'utilisation de la chevrotine pour le tir du sanglier. # Je suis formellement opposé à cette expérimentation pour deux raisons. 1.Cela engendrera forcément des risques d'accidents pour tous les usagers de la forêt. 2. Cela entraînera inévitablement une multiplication d'animaux blessés plus ou moins gravement et qui souffriront inutilement pour mourir dans la forêt.
98. **30/09/2016 # 21:25 # Unikflou #** Mauvaise publicité # Je suis chasseur et je suis peiné des a priori et des critiques de nos opposants. Alors je trouve que cela ne va pas du tout dans le bon sens de relancer cette possibilité qui ne peut qu'accroître le nombre d'accidents à la chasse. Donner des arguments supplémentaires aux anti-chasse par cette insécurité est une très mauvaise idée. Et quoi penser des futurs blessés ou pire de nos collègues à cause de cette munition très dangereuse?
99. **30/09/2016 # 21:26 # francois monot #** contre l'utilisation de la chevrotine # Je suis contre l'utilisation de la chevrotine. Cette munition est dangereuse et étant très imprécise, propice à blesser les animaux. Pour donner un exemple, un tir de chevrotine à 40 pas réalisé sur la double page d'un journal à donner le résultat suivant: seulement un grain de chevrotine avait touché la double page en écornant son bord. Cela donne une idée de la grande dispersion des grains et donc de l'imprécision et de la dangerosité de ce type de munition.
100. **30/09/2016 # 22:08 # Joël Esnault #** Sécurité à la chasse du sanglier en battue # Si le tir à 15 m à la chevrotine est aussi efficace qu'une balle de fusil à canon lisse à 40 m et avec moins de chance de ricoché qu'une balle, pourquoi ne pas laisser le tir à la chevrotine libre en battue ?
101. **30/09/2016 # 22:16 # MARQUIS #** non ala chevrotine # non au retour de la chevrotine beaucoup trop dangereux et moins létale qu'une balle pour le gibier mais l'est pour les chasseurs... je suis chasseur depuis 1976 et là nous faisons un gros pas en arrière, nous allons à l'encontre de tout les principes et éthique de la chasse propre
102. **30/09/2016 # 22:20 # Anthony #** Retour en arrière non judicieux # 'la chevrotine ne présente pas plus de risque dans les conditions optimales d'utilisation'. OK, à moins de 15 m, tel qu'il est indiqué dans le projet. Quelle est la densité de tireur dans ces battues administratives? 1 tous les 30 m? Si oui, alors pourquoi pas, si non, stop à ce délire. Le risque de blesser les animaux est fort et le préjudice pour l'image de la chasse y est associé. Donc non à la chevrotine. L'ouverture à un département ouvre la porte à d'autres alors que chaque jour, nous faisons en sorte de faire de la chasse une pratique la plus irréprochable possible. La chevrotine est digne d'une époque que nous ne voulons plus
103. **30/09/2016 # 22:48 # de SAINT PEREUSE Philippe #** réintroduction de la chevrotine # Bonjour, je viens de prendre connaissance du projet d'arrêté ministériel ré-autorisant, dans le département des Landes, le tir à la chevrotine. Je suis abasourdi de penser qu'une telle munition puisse à nouveau être mise sur le marché. Même si le législateur est amnésique (surtout en période électorale) il faut tout de même rappeler le nombre d'accidents dus aux ricochets notamment avec ce type de projectile qui, au delà de 15 mètres, n'est plus groupé en gerbe et se disperse en perdant de sa vitesse donc de son énergie cinétique ce qui devient un véritable danger pour le gibier qui sera 'juste' blessé en étant touché par qqes grains mais aussi pour l'environnement immédiat dont les personnes présentes qui pourront être atteintes de la même façon par des ricochets. Adressez vous plutôt à des experts en balistiques plutôt qu'à des politiques avant de prendre d'aussi graves décisions !
104. **30/09/2016 # 22:55 # thomazeau #** tir en battue du sanglier a la chevrotine dans le departement des landes # Bonjour , quelque soit le département , vu la précision des tirs en battue et les distances de tir que vous préconiser (15 ml) les sangliers vont souvent se retrouver blessés et iront mourir plus loin , la balle de fusil mais plus la balle de carabine me paraît plus précise et surtout plus efficace , les tirs à l'approche et à l'affût très compliqué (colliers impossible a avoir) dans les départements au sud de la Garonne , me paraîtraient plus appropriés pour la régulation des sangliers et autres nuisibles en ouverture générale et en chasse d'été . cordialement .
105. **01/10/2016 # 00:02 # ROBLET #** chevrotines # Je comprends mal ce retour en arrière. Cette munition réputée dangereuse 'hier' deviendrait 'fréquentable' uniquement dans le cadre de tir de nuisibles (le sanglier). Cherchez la cohérence! La chevrotine doit rester interdite dans tous les cas.Les tirs sur nuisibles aussi doivent être réalisés suivant une certaine éthique. L'interdiction de la chevrotine a été aussi motivée par les blessures non mortelles qu'elle provoquait sur les animaux.

106. **01/10/2016 # 03:24 # Jean-Marie GAUTIER #** Utilisation de la munition chevrotine # La létalité de la munition chevrotine est faible, sauf à très courte distance, une quinzaine de mètres maximum, et tirée sur des animaux pas trop résistants qui ne seront que très rarement foudroyés sur place et qu'il faudra donc rechercher. Beaucoup ne seront pas recherchés. Beaucoup ne seront pas retrouvés. Beaucoup seront plus ou moins blessés gravement, et beaucoup seront morts pour rien (venaison perdue)après une mort lente qui aura généré des souffrances insupportables et inacceptables par les Chasseurs et par la société. Les plombs des chevrotines perdant de la vitesse très rapidement, ils sont susceptibles de ricocher encore plus que les autres munitions. Par rapport à une balle (projectile unique) le risque de ricochets est multiplié par le nombre de grains. L'utilisation est donc plus accidentogène pour les hommes, les chiens et les biens. la F.D.C.40 a produit un document intéressant "Indemnisation des dégâts de grand gibier année 2012/2013". les montants indemnisés pour chaque commune permettent de constater qu'environ 17% des communes génèrent environ 90% de la facture dégât du département des Landes. Donc environ 83% des communes génèrent seulement 10% environ de la facture dégât imputable à l'espèce sanglier à environ 90%/95%. La situation extrêmement hétérogène "dégâts/sangliers" dans les Landes, est donc semblable à celle des départements métropolitains. Dans ce domaine il n'y a pas de spécificité Landaise. Supprimons ou réduisons les "points noirs" et le problème "dégât/sanglier" sera résolu ! La munition chevrotine présente peu ou pas d'avantage et beaucoup d'inconvénients. C'est pour ces raisons que nos Anciens l'avaient abandonnée puis supprimée. Véhiculer l'idée selon laquelle l'utilisation de la munition chevrotine permettrait de mieux réguler les sangliers semble être soit une ignorance, soit une escroquerie intellectuelle. Choisissez votre camp !
107. **01/10/2016 # 06:22 # GONTHIER #** chasse à la chevrotine # Personnellement, je trouve aberrant que l'on puisse ré-autoriser le tir du sanglier, même classé nuisible, à la chevrotine. Ce type de munitions est dangereux notamment en battue et de plus ne respecte pas l'animal qui a de fortes chances d'être blessé. Dans ma société de chasse, nous avons abandonné le fusil de chasse et la 'brenneke' pour des raisons évidentes de sécurité. Nous employons depuis des années des carabines, cela fonctionne bien et oblige le tireur à s'appliquer lors du tir. Je suis donc tout à fait contre la remise en circulation de cette munition sur le continent.
108. **01/10/2016 # 08:22 # Psyche75 #** Opposition au projet de chasse du grand gibier à la chevrotine # Je suis totalement opposé à l'idée de chasser le grand gibier, le sanglier en particulier, à la chevrotine. La distance pour assurer un tir efficace qui met à mort immédiatement le sanglier est de 15m. Tout chasseur sait qu'il est bien rare de se retrouver en action de chasse au sanglier à faire des tirs de moins de 15m. Au delà de cette distance, non seulement le tir n'est plus fatale mais en plus la gerbe de plomb est tellement ouverte qu'elle augmente le risque de ricochets donc de blessures. Le tir à balle est bien plus précis, létale bien au-delà des 15m et quand il est exécuté en respectant les règles de sécurité il est moins dangereux.
109. **01/10/2016 # 08:48 # etienne j #** chevrotine # munition dangereuse et a faible pouvoir d'arrêt sur les moyens et gros sangliers
110. **01/10/2016 # 09:00 # bazire #** chasse aux sangliers # je suis totalement contre le retour a la chevrotine;trop de gibier blesse.
111. **01/10/2016 # 09:27 # Pibross #** C'est un retour en arrière # La chevrotine a démontré sa dangerosité (effet ricochet) sans parler des blessures aléatoires causées au gibier. Pourquoi l'efficacité du tir à balle sur le gros gibier fait il encore débat ? Insupportable de revenir ainsi en arrière il en va de notre sécurité et de notre crédibilité face aux supposés défenseurs du bien être animal
112. **01/10/2016 # 09:27 # Fabien PESTY #** contre le retour de la chevrotine # La chevrotine est une munition de chasse qui est proscrite depuis quelques décennies et qui doit continuer à être interdite. Plusieurs arguments vont dans ce sens: - en tout premier lieu, la chevrotine a une portée efficace très limitée. De ce fait, mal utilisée dans la majeure partie des cas, elle ne conduit pas à tuer l'animal sur le coup comme tout acte de chasse doit s'efforcer à le faire mais ne fait que blesser et entraîne des blessures qui occasionnent des souffrances longues et inutiles pendant des jours aux animaux. Ce n'est donc pas une munition de chasse adéquate, notamment aux animaux aussi résistants que les sangliers, et va à l'inverse de l'éthique de la chasse. - par ailleurs, l'autoriser pour la chasse du sanglier risque de générer un nombre très important d'erreurs de la part des chasseurs qui, en battue aux grands gibiers (chasse simultanée des chevreuls, sangliers et grands cervidés) l'utiliseront aussi bien sur sangliers que sur les autres espèces. Ceci a pour conséquence d'engendrer un nombre non

- négligeable d'infractions pour chasse avec munitions prohibées. - la chasse à la chevrotine entraîne une baisse de vigilance de la part des chasseurs, pensant ainsi qu'ils sont à la chasse au petit gibier. Or la chevrotine est une munition très dangereuse voire mortelle. Le risque d'accidents est donc non négligeable avec cette munition alors qu'en chassant avec des balles, les chasseurs restent plus vigilants et plus attentifs à la sécurité. cf. dangerosité de cette munition démontrée par l'ANCGG. - pour ce qui est de la sécurité et des conditions de chasse, l'installation de miradors de battue et de zones de tir dégagées permettront aux chasseurs de bien identifier les animaux, tirer en toute sécurité et d'être efficaces dans la régulation des sangliers sans avoir recours aux munitions telles que la chevrotine.
113. **01/10/2016 # 09:53 # SEBASTIEN** # tire a la chevrotine # bonjour je pense qu'il n'est pas nécessaire du retour de cette munition qui est pour moi trop dangereuse il excite actuellement assez et un large choix de munitions pour chasser le sanglier cela me paraît une erreur de revenir à ce genre de chasse quel est la motivation de cette demande?
114. **01/10/2016 # 09:57 # marcel-pierre monthorin** # chevrotines # je suis opposé à l'emploi de chevrotines souffrance de l'animal ricochets
115. **01/10/2016 # 10:00 # Dubois François -Xavier** # Non au retour de la chevrotine # Formellement opposé au retour de la chevrotine pour le sanglier . Il est en effet illusoire d'instaurer une distance maximale réglementaire de 15 m, à laquelle la gerbe, soit dit en passant, 'fait balle'. Aucun avantage, que des inconvénients, inapplicable et incontrôlable .
116. **01/10/2016 # 10:01 # mimi4056** # Il était temps # Les populations de Sangliers se multiplient, pour preuve leur présence dans la ville de Mont de Marsan. Partout, les dégâts augmentent et pour autant il n'y avait pas de mesures prises efficaces pour une meilleure régulation. La chevrotine est réclamée par tous ceux qui connaissent et souhaitent le retour à un équilibre écologique. Expérimentons et voyons!
117. **01/10/2016 # 10:08 # BAZART Jean-Luc** # Emploi de la chevrotine # Cette munition est dangereuse du fait des dangers de ricochets. Je suis contre l'autorisation de cette munition que ce soit dans les Landes ou dans un autre département. Elle doit rester interdite sur tout le territoire national.
118. **01/10/2016 # 10:09 # BARRAILLER JEAN LUC PRESIDENT DE L'AGGGVO** # emploi de la chevrotine # Je suis totalement opposé à l'usage de cette punition quelle que soit la région de France y compris non métropolitaine pour des raisons de sécurité et d'efficacité du tir
119. **01/10/2016 # 11:12 # Frayssse** # Dangers des chevrotines. # A chaque tir c'est 21 ou 28 balles, létales à des distances non négligeables (plusieurs centaines de mètres) qui sont envoyées dans la nature; à faible vitesse, donc 21, ou 28, dangers de ricochets très importants. Si l'efficacité de la chevrotine s'est avérée de 2009 à 2011 ce n'est pas dû à la qualité de la munition mais au manque d'entraînement des tireurs pour le tir à balle. Quelle est la différence entre la précision d'une balle et celle de la gerbe de chevrotines de 'faible diamètre': si ce n'est que l'inexpérience du tireur ! Un chasseur habitué au tir à la grenaille sur le petit gibier, avec la même arme et des chevrotines tir avec moins d'appréhensions qu'avec une balle dont la méconnaissance fait 'peur'. Durant l'expérience de 2009-2011 la différence du nombre d'accident n'est-elle pas due au fait que de nombreux chasseurs ont continué à utiliser la balle plutôt que la chevrotine? Certaines balles ont des comportements, à l'impact sur un obstacle, pire que les chevrotines ! Surtout à des vitesses lentes, comme les balles de fusil à canon lisse.
120. **01/10/2016 # 11:23 # cieutat michel** # oui à la chevrotine # l'emploi de la chevrotine pour le département des landes serait une bonne solution pour réguler le sanglier dans ce département
121. **01/10/2016 # 11:35 # ODASSO JEAN CLAUDE PRESIDENT D UNE ST CHASSE DANS LE VAR # A L ASSASIN # AU FOU SURTOU LA 21 GRAINS C LA PLUS DANGEREUSE ET CELLE QUI BLESSE LE PLUS.VOUS CHERCHEZ A AVOIR DES ACCIDENTS AVEC DES GENS QUI COMME NOUS PROFITES DE LA NATURE OU ALORS VOUS VOULEZ AVOIR DES ACCIDENTS PUR POUVOIR NOUS MONTRER DU DOIG AVEC VOS ECOLOS BOBOS**
122. **01/10/2016 # 11:38 # Baudouin christian** # vulgarisation chevrotines # Alors que les fédérations de chasseurs s'évertuent à éradiquer les accidents de chasse, ceci serait une très mauvaise nouvelle.En effet tous les vieux chasseurs comme moi qui ont connu l'époque où cette munitions était répandue se souviennent de sa dangerosité. Et que dire de l'éthique de la chasse que nous évertuons à développer? Globalement cet état de fait est nuisible à l'image de la chasse.
123. **01/10/2016 # 11:47 # LEBRUN MICHEL** # Désapprobation # Pourquoi expérimenter ce qui a été une longue pratique dont on connaît les effets. Inévitablement il y aura des tirs de trop
- longue distance entraînant des blessures. C'est contraire à l'éthique de la chasse.Je désapprouve totalement cette démarche.
124. **01/10/2016 # 12:05 # régis Moiraud** # Ne pas revenir à la chevrotine est préférable # Le tir à balle du grand gibier peut être considéré comme un grand progrès. Cette pratique fut longue à être maîtrisée par tous, mais limite le nombre des animaux seulement blessés. Les chevrotines ont changé en 50 ans, et j'avais constaté récemment en Corse que les chasseurs -habituels de cette munition- adaptent le nombre de grains aux distances probables de tir, et qu'en calibre 12, ce sont des magnum de 76 mm et de 89 mm qui sont les plus présents. Il y aurait donc tout un ensemble de connaissances et une culture de la chasse à la chevrotine à réinventer : les armes standard, les cartouches de 70 mm paraissent désuètes aujourd'hui pour chasser efficacement à la chevrotine. Restons à la balle. On touchera aussi bien et en blessant moins à 15 mètres !
125. **01/10/2016 # 12:22 # severin jeanmarie** # chevrotine # beaucoup trop en battue et quel interet??????? J M S
126. **01/10/2016 # 13:11 # Jean Marchal** # Contre le retour de la chevrotine # c'est irresponsable, retour des accidents par ricochet de la munition .C'est inepte et on voit bien la manœuvre électoraliste au dépend de la sécurité . _Pas de chevrotine!
127. **01/10/2016 # 14:00 # Arnaud Jouanne** # Usage chevrotine # Mise à part une chevrotine liée ou 'chainée', ce type de munition au delà de 15 mètres est à proscrire totalement par son effet de dispersion entraînant des blessures et ne provoquant par la mort quasi immédiate. Ce type de munition devrait pouvoir être utilisé dans des mains expertes et raisonnables, comme les gardes chasse, entre autre, pour la destruction des nuisibles, uniquement.
128. **01/10/2016 # 14:19 # Peythieu** # Contre le retour de la chevrotine # Il ne faudrait pas mettre la vie des chasseurs et des usagers de la forêt en danger pour une munition dangereuse à tout point de vue je suis contre le retour de là chevrotines .
129. **01/10/2016 # 15:36 # Hervé NOIRARD** # chevrotines # non les sangliers méritent d'etre tués proprement meme si ce sont des nuisibles
130. **01/10/2016 # 15:45 # Roger DESCARD directeur de battue en ACCA** # utilisation des chevrotines # je suis favorable à condition que soit éditée des règles strictes d'utilisation.
131. **01/10/2016 # 15:55 # Brochart Jean-Yves** # opposition au projet ministériel d'autorisation de l'utilisation de chevrotines dans les Landes # Bonjour, Je suis CONTRE L'UTILISATION DE CHEVROTINES purement et simplement en raison de la dangerosité de cette munition d'un autre âge : grande dispersion, risque très importants de ricochets. En France n'existe pratiquement aucun biotope justifiant son utilisation. Et certainement pas les Landes. On tire les sangliers en battue à une distance d'en moyenne 30 à 40 m. Son utilisation est peut-être justifiée en Afrique sur certains animaux dangereux (pour arrêter leur charge, donc en 'défense') mais ce n'est absolument pas le cas ni en France ni en Europe. La gestion du sanglier nuisible passe à mon sens plutôt par des chasseurs connaissant parfaitement l'espèce, utilisant des carabines de grande chasse au calibre adapté et au mieux de leurs capacités (donc s'entraînant régulièrement à la manipulation et au tir). Il est plutôt utile d'envisager un rallongement de la période de chasse de Sus scrofa et d'engager des actions de gestion en concertation de spécialistes voire même développer un filiale courte de vente de venaison et de gestion des déchets du dépeçage.
132. **01/10/2016 # 16:01 # Pierre Sauvarin : président de chasse et chasseur de sangliers** # Chasse avec de la chevrotine # En ce qui concerne la chasse du sanglier avec de la chevrotine, il me semble que les chasseurs se sont bien adaptés au tir à balle, pour moi les chevrotines vont blessées les gros sangliers et il y aura du dégât avec les chiens.Car en chasse on ne choisi pas, on lance des sangliers pas que des gros, ou des petits!Pour les accidents de chasse cela peu arriver avec n'importe quelle munition.Le principal c'est la réflexion et l'identification avant l'action de tir.Le sanglier est un gibier qui sauve la chasse populaire.
133. **01/10/2016 # 17:00 # PIERRE ALLIAS** # Incompétence ? # Une fois de plus, l'ONCFS montre l'incompétence de ses services. Comment peut-on accumuler autant de contre-vérités sous couvert d'une 'étude'... Désolant !!!
134. **01/10/2016 # 17:22 # JMT** # Non à l'expérimentation de la chevrotine # Courte distance ne veut rien dire. Qui ira vérifier que cette courte distance est bien respectée? Quid des nombreux animaux blessés par ces projectiles qui ne laisseront pas de traces de sang et qui iront mourir dans de longues agonies. Laissez faire cette expérience n'est pas RESPONSABLE, mais les politiques sont-ils responsables?
135. **01/10/2016 # 17:32 # X. RETY du Val d'Oise** # Non à la chevrotine pour le tir du sanglier # C'est une munition qui ne doit pas être utilisée de nouveau pour le tir du sanglier et cela

- partout en France. D'une part elle est très dangereuse pour ses ricochets aléatoires et d'autre part, elle favorise énormément le risque de blessures sur le gibier sans pour autant lui donner la mort. Je dis non aux mutilations et souffrances animales. Les balles d'aujourd'hui sont beaucoup plus efficaces et surtout plus précises. Il est incompréhensif qu'une poignée d'inconscients politiques du grand monde de la chasse, fasse pression sur l'ensemble des chasseurs des Landes pour satisfaire un mode de chasse rétrograde et inapproprié au monde dans lequel nous vivons. La fédération a certainement d'autres sujets plus intéressants à traiter, comme par exemple, de la formation théorique et de l'entraînement au tir à balles, sans parler de la sécurité. Cela permettrait à un bon nombre de tireurs de devenir de vrais et honorables chasseurs. Bon courage aux résistants de l'ANCGG et tenez bon.
136. **01/10/2016 # 17:59 # Bertrand d'YVOIRE, membre de l'ANCGG et Instructeur sécurité pour le Brevet Grand Gibier en Ile de France #** La chevrotine est à bannir ! # Revenir à la chevrotine pour le tir du grand gibier est parfaitement criminel à double titre : - Alors que les chasseurs prônent une éthique et respectent le gibier qu'ils prélèvent, la chevrotine est une munition dispersante dont l'énergie cinétique de chaque grain a toutes les chances de blesser l'animal. Il risque de poursuivre sa course pour finir par mourir dans des conditions ignobles après des souffrances longues et inutiles - La chevrotine est une munition propice aux ricochets totalement inadaptée à une chasse sûre. Les risques de blesser un autre chasseur sont très élevés et l'angle de 30° est très insuffisant pour offrir un niveau de sécurité satisfaisant. En outre, le tir au fusil manque déjà de précision au-delà de 30 mètres et risque d'inciter des chasseurs 'nerveux de la gâchette' à tirer au jugé et 'dans le tas'. La pire façon qui soit de chasser !
137. **01/10/2016 # 18:21 # PAYAN Jean-louis #** Utilisation de la chevrotine. # Je suis contre le retour de la chevrotine pour la chasse au sanglier et pour la chasse en général car il s'agit d'une munition peu efficace et surtout dangereuse.
138. **01/10/2016 # 18:41 # lancelle christian #** chevrotine # je suis complètement contre le tir des chevrotines pour quelque soit le gibier. Munition obsolète et très dangereuse
139. **01/10/2016 # 19:10 # M.A.Fays #** A titre expérimental ? # L'expérience a déjà démontré depuis bien longtemps les conséquences désastreuses des chevrotines: blessures non mortelles pour le gibier (ou pire; mortelles à long terme) et dangerosité pour les hommes et les chiens. Aucun intérêt à cette munition, sauf à ternir l'image de la chasse. Qui donc souhaite leur utilisation, à part des gens qu'on ne voudrait plus voir dans les rangs des chasseurs tant leur comportement est détestable ?
140. **01/10/2016 # 19:35 # Maya #** tir à chevrotine sur sanglier # Probablement le meilleur moyen pour blesser des animaux au cours des battues. Munition à faible pénétration limitée aux animaux de faible poids. D'autre part, la chevrotine est une munition très dangereuse qui provoquera inévitablement une augmentation du nombre d'accidents. Un permis national a prix raisonnable serait beaucoup plus efficace et permettrait aux jeunes chasseurs de participer aux battues afin de réguler le sanglier. Cordialement Maya Pas de Calais
141. **01/10/2016 # 20:02 # RAYNAUD #** chevrotines # comment peut-il être possible d'envisager le retour à l'usage des chevrotines pour la chasse au sanglier lorsque l'on sait à quel point leur usage est dangereux?
142. **01/10/2016 # 20:13 # YVES RELIER #** autorisation du tir à la chevrotine # . LE SANGLIER COMME TOUS LES GRANDS ANIMAUX MERITE .LE RESPECT ET D'ETRE CHASSER A BALLE .RIEN QUE POUR EVITER UN NOMBRE IMPORTANT DE BLESSES
143. **01/10/2016 # 20:42 # Gérard GRESSOT #** Non au retour de la chevrotine dans les Landes # Je suis absolument contre le retour de la chevrotine dans les Landes. C'est inadmissible et impensable de seulement l'imaginer.
144. **01/10/2016 # 21:02 # Land #** expérimentation tir à la chevrotine # L'autorisation , même à titre expérimentale de l'utilisation de la chevrotine , me semble une une grave erreur: - L'aspect dangereux de cette munition a été mis de nombreuse fois en évidence lors de test menés par ANCGG - Ricochets sur sol dur (allée pierrée ou chemins) - Impossibilité de garantir l'homogénéité de la gerbe - Munition non létal a moyenne distance
145. **01/10/2016 # 21:31 # Pyrrhos #** Chevrotine # Bonssoir, ayant eu l'occasion durant plusieurs années d'utiliser la chevrotine (0, 9 et 12 grains) en Corse, je ne suis pas contre son utilisation dans les Landes. On incrimine une munition qui, comme toutes les autres, n'est dangereuse qu'à partir du moment où elle est mal utilisée ! Cela fait 30 ans que je chasse, et ce sont les comportements plus que les cartouches qui tuent ! Cordialement
146. **01/10/2016 # 21:39 # DEGUI #** Pas rassurant ! # A la lecture du chapitre 'Nouvelles études' je ne suis pas rassurée par les conclusions des différentes études menée sur le sujet. Compte tenu du grand nombre d'accidents de chasse constatés chaque année dans notre pays je ne

- suis pas du tout favorable à cette proposition dont on ne comprend pas bien l'intérêt, tant pour la sécurité des non chasseurs évoluant dans la forêt que pour la manière rapide de mise à mort de l'animal qui semble préoccuper les chasseurs. La meilleure mesure, serait avant tout de ne plus autoriser la chasse le dimanche et le mercredi et de réfléchir à d'autres manières de réguler la prolifération des sangliers. Des études pertinentes ont été menées, je vous engage à les consulter.
147. **01/10/2016 # 21:45 # Roger JEANCLER #** tir à chevrotines # L'autorisation du tir des sangliers à cette nouvelle législation sur l'éthique de la chasse. Je suppose que les écologistes seront très satisfaits de savoir que beaucoup de gibiers blessés souffriront et agoniseront suite à cette nouvelle législation si elle devait être acceptée!
148. **01/10/2016 # 21:55 # Gravelais Bruno #** Je suis contre # Le respect de l'éthique de la chasse et la sécurité durant l'acte de chasse devraient suffire à ne pas appliquer le tir à la chevrotine. Cette mesure est dangereuse et rétrograde.
149. **01/10/2016 # 21:58 # RICHARD Geneviève #** opposition à l'emploi de la chevrotine # Opposée à l'utilisation de la chevrotine, le risque non négligeable de ricochet aléatoire, et de plus le risque que les chasseurs ne respectent pas les distances de tir ce qui engendrera des blessures et des animaux difficiles à rechercher du fait du manque de réaction à l'impact, du manque d'indice, etc...
150. **01/10/2016 # 22:13 # Yves Labbé #** Une décision électorale irresponsable # Le tir à chevrotine est dangereux et ne doit pas être autorisé même à titre dérogatoire.
151. **01/10/2016 # 22:22 # SAINT-JULIEN Christian #** LES CHEVROTINES # La dernière saison de chasse s'est mieux passée en terme d'accidents ainsi moins de morts. On relèvera 2 accidents entraînant la mort par les chevrotines ! Quel président de chasse ou chef de battue pourra faire appliquer le non tir (avec des chevrotines) au delà de 15 mètres Mettons-nous à leur place ! Attention nous faisons prendre des risques aux chasseurs
152. **01/10/2016 # 23:31 # Delacarte Philippe #** Expérimentation de la chevrotine # Ce type de munition est d'un autre âge, et complètement contraire à l'éthique de la chasse, et notamment la recherche d'une mort rapide du gibier. La chevrotine peut blesser et ricocher, stop à cette idée !!
153. **02/10/2016 # 00:04 # bruno #** une honte # une honte le retour de la chevrotine c'est augmenter les accidents de chasse nous n'en avons pas besoin encore une fois NON AU RETOUR de cette munition mortel.
154. **02/10/2016 # 03:41 # Olivier DEVALEZ #** La chevrotine, l'arme fatale des mauvais chasseurs ! # Plutôt que de comparer les effets d'un tir à la chevrotine par rapport à un tir à balle depuis un canon lisse, l'ONCFS aurait mieux fait de le comparer à celui d'un tir à balle depuis un canon rayé. Et là, on aurait vu la différence ! La chevrotine n'est réclamée que par ceux des chasseurs qui manquent trop souvent leur coup, même si cela signifie plus d'animaux blessés et plus de ricochets. Au lieu d'autoriser à nouveau la chevrotine, on devrait plutôt rendre obligatoires des séances de tir pour les chasseurs !
155. **02/10/2016 # 07:40 # canard 2000 #** j'approuve l'utilisation de la chevrotine, pour la régulation du sanglier dans le département des Landes # Mon expérience personnelle me fait dire, qu'à courte distance, le tir à balle est plus dangereux que la chevrotine. De plus, je pense qu'à courte distance, la chevrotine tue instantanément un sanglier sans le faire souffrir.
156. **02/10/2016 # 09:56 # AURIAC #** Non à la chevrotine # Formellement opposé au projet de réutilisation de la chevrotine à la chasse. Trop dangereux
157. **02/10/2016 # 09:56 # Gérard HOVELACQUE #** Contre le retour de la chevrotine # Je manifeste clairement et fermement mon opposition au retour de cette munition dangereuse qu'est la chevrotine tel que le propose le Projet d'arrêté ministériel autorisant la chevrotine à titre expérimental dans le département des Landes qui semble motivé par des vues purement électorales. Gérard Hovelacque 2, rue du Bout de la Mare 78124 Montainville 06 88 38 40 91 gerald.hovelacque@hotmail.com
158. **02/10/2016 # 09:59 # Blond Patrice #** Tir à la chevrotine # Je trouve que connaissant la dangerosité de ce projectile il est inadmissible que pour des raisons plus ou moins électorales des personnes autorisent le tir de chevrotines à titre soit disant expérimental. ces personnes bien pensantes surtout pour leur avenir politique mettent la vie des usagers de la nature et des chasseurs en danger uniquement pour faire plaisir à leur électoralat. je pense que la responsabilité des personnes ayant été à l'origine de L' autorisation du tir de la chevrotine devrait être retenue en cas d'accident corporel lié à cette munition . Quant à autorisé le tir de chevrotine à 15 m maximum c'est une utopie chacun sait bien que cette distance ne sera pas respectée et donc il sera envoyé dans la nature à chaque coups de fusils 21 projectiles

extrêmement dangereux du fait de leur facilité à ricocher . pourquoi ne pas envisager aussi à titre expérimental aussi farfelu que de réintroduire la chevrotine à la chasse la possibilité de rouler sans casque pour les motards ou sans ceinture pour les automobilistes, on peut aussi dire que si ces automobilistes et ces motards n'ont pas d'accident il ne risque rien sans ces organes de sécurité....

159. **02/10/2016 # 10:06 # Antoine Berger #** Non aux dérogations autorisant le retour de la chevrotine # Madame, Monsieur, J'ai bien lu le projet d'arrêté ministériel autorisant à titre expérimental dans le département des Landes l'emploi de chevrotines pour le tir du sanglier, lorsqu'il est classé nuisible, en battues collectives, ainsi que le résumé des études récentes qui semblent indiquer le bien-fondé de l'emploi de ce type de munitions. Toutefois, malgré les résultats encourageants qui semblent apparaître, il reste clairement indiqué que le pouvoir létal de ce type de munitions reste en deçà de celui des munitions classiques (nécessité impérieuse de tirer à très courte distance) et que sa propension à ricocher reste élevée, et ce dans des directions multiples et très aléatoires ! Les études semblent pointer le fait que de tirer à très courte distance limite grandement les risques de blesser les animaux, et de provoquer des accidents, mais il faut rappeler qu'un tir à très courte distance, à balles, limite lui aussi le risque d'accident et le risque de blesser. La chevrotine ne semble dès lors pas plus sécuritaire qu'une munition classique, ni plus efficace, hormis pour le tireur moyen, qui aura plus de chances de toucher sa cible, mais surtout plus de chances de la blesser. Par conséquent, la voie à privilégier reste sans doute celle que tentent d'emprunter la majorité des chasseurs depuis quelques années : renforcer les précautions des tireurs pour éviter les accidents et inciter les chasseurs à s'exercer au tir afin d'être aptes à prélever proprement un animal, même dans des conditions difficiles. Rappelons également que l'une des vertus cardinales de la chasse est aussi de savoir s'abstenir de tirer, et qu'il est donc préférable qu'un tir compliqué ne soit pas tenté, plutôt qu'il le soit de manière dangereuse et inefficace avec des munitions chargées en chevrotine. Je tiens également à faire part de mes doutes concernant le respect des consignes d'emploi présentées ici. Si la chevrotine peut effectivement sans doute rivaliser avec les balles classiques à très courtes distances, j'ai bien peur que certains chasseurs ne finissent, mètre par mètre, par l'utiliser à des distances un peu plus longues, avec les conséquences que vous savez. Enfin, il est bien précisé que ces dispositions dérogatoires avaient, il y a quelques années, été rendues nécessaires par le passage de la tempête Klaus, qui avait profondément bouleversé la forêt landaise. Il est également mentionné le fait que celle-ci s'étant largement reconstituée, il a été décidé depuis 2012 de ne plus reconduire cette dérogation. Aucune dégradation majeure du milieu n'étant survenue depuis cette date, il ne semble donc pas nécessaire de revenir sur cette décision. {{Pour toutes ces raisons, je pense, à titre personnel, qu'il n'est pas judicieux de mettre en place une nouvelle dérogation, même à titre expérimental, concernant l'emploi de la chevrotine. }} En espérant que ma contribution soit utile à cette consultation publique, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les plus distinguées. Antoine Berger
160. **02/10/2016 # 10:23 # Michel MONOT #** Retour à l'usage de la chevrotine. # Je suis fermement opposé au retour de l'usage de la chevrotine, arme dangereuse tant pour le gibier, les chiens que pour l'homme.
161. **02/10/2016 # 10:30 # Philippe #** Projet d'arrêté ministériel autorisant à titre expérimental dans le département des Landes l'emploi de chevrotines # La chevrotine est + dangereuse pour les chasseurs que la balle pour le tir de gros gibier - cf nombreuses études réalisées Le chevrotine blesse le gibier et fait souffrir.
162. **02/10/2016 # 11:23 # Gioffredi Hector #** Tir à chevrotines # Pour avoir connu les Landes quelques années après la tempête Klaus, le tir à balles pour le sanglier est devenu difficile Si le tir à chevrotines à titre provisoire peut diminuer la densité de ce gibier pourquoi pas
163. **02/10/2016 # 11:25 # Roux Bernard #** Contre toute réintroduction du tir à chevrotines sur le territoire national # Si le tir à chevrotines, à faible distance 'n'augure pas en théorie', de danger; nombre de facteurs, notamment celui de l'environnement immédiat du tireur, nature du sol, eau... sont d'autant d'éléments, du fait de cette munition, à être source d'accident. En effet, dans l'action, nombre de chasseurs n'hésiteront pas, dans un contexte qui varie à chaque tir, à tirer à des distances qui rendront la munition dangereuse (ce pourquoi elle a été abandonnée en grande partie). Par ailleurs le sanglier, même s'il est classé nuisible dans un certain nombre de lieux, doit être considéré comme un animal et à ce titre CHASSE tout en lui évitant des souffrances qui peuvent être engendrées par des munitions de puissance insuffisante. La chasse au grand gibier suit une éthique, conservons là.

164. **02/10/2016 # 12:08 # villard # non #** la chevrotine blesse plus qu'elle ne tue, ce qui est contraire à l'éthique de la chasse qui veut que le chasseur tue proprement et sans blessure tout grand gibiers.... Donc NON et définitivement NON au retour de la chevrotine
165. **02/10/2016 # 13:39 # Kreuz #** Une ineptie ignoble # Le tir à la chevrotine constitue une régression de 40 ans. Qui peut croire que des tirs à très courte distance seront effectivement respectés, et qu'auront-ils de plus comme avantage qu'un tir à balle réalisé en tir fichant à partir d'un poste de tir surélevé ? Par ailleurs, ces munitions délivrent une puissance bien insuffisante pour tuer proprement des gibiers lourds, et offrent des risques importants de ricochets. Les conclusions des 'études' réalisées ne correspondent sans doute qu'aux résultats attendus par leurs commanditaires plus enclins à voir disparaître les grands animaux sauvages par tous les moyens qu'à maintenir une quelconque éthique de la chasse. En avez-vous parlé aux associations de protection de la nature ? La considération de la souffrance animale générée par ce type de munition désuète semble bien loin des attentes d'une telle décision... Quelle misère !
166. **02/10/2016 # 14:19 # Yves Lambert, conducteur de chien de sang, administrateur FDC #** chevrotines, munitions d'un autre temps # le retour à l'emploi de chevrotines est un non sens. Oui, une balle ricoche, mais là, on multiplie le risque par 21 ou 28!!!! D'autre part, pas de sortie des projectiles, donc indices très faibles pour une recherche efficace avec un chien de rouge. Il est dit que le tir doit être bien ajusté pour avoir des chances de tuer le sanglier. En battue, et de plus dans des biotopes très fermés, je ne vois pas comment ajuster le tir: donc animaux blessés par une ou deux chevrotines qui iront mourir dans l'indifférence....
167. **02/10/2016 # 15:37 # Jean-Pierre Gaillard #** Chevrotine # Totalement opposé à ce projet qui remettrait en vigueur une munition que le monde de la chasse était parvenu à éliminer ... de tout temps cette munition a été la munition des braconniers. Elle s'avère toujours très blessante pour le gibier tiré, sanglier nuisible ou gibier compris. C'est un très mauvais signal envoyé aux chasseurs, un retour en arrière sur le plan de la sécurité, un dernier avatar du droit d'affut et la pire des façons de régler le problème sanglier Jean-Pierre Gaillard de Vazeilles vice-President de la FDC 03
168. **02/10/2016 # 16:27 # Patrick MARECHALLE #** munition dangereuse # l'efficacité de cette munition à 15 m seulement, interdit donc de l'utiliser en battue, où les chasseurs sont placés à beaucoup plus de 30 m les uns des autres, y compris dans les Landes ! qui saura limiter son tir à une telle distance, alors que des compagnies entières passeront à 30 ou 40 m ? Les risques de ricochets sont bien réels, bien plus qu'avec des balles même de fusil. les animaux blessés ne sont pas recherchés à cause de la très faible énergie de chaque grain, qui ne traversent pas l'animal, ne créent pas de trous de sortie et ne génèrent donc pas de sang ! souffrance assurée pour nombre d'animaux : à balles, déjà 15 % du nombre d'animaux tués et immédiatement retrouvés, sont considérés comme blessés et font l'objet (en partie) d'une recherche au sang. la chevrotine est à réserver à des battues de destruction en zone industrielle ou pavillonnaire, où il faut absolument éviter les ricochets à longue distance et où l'on peut créer un véritable effet 'rateau' en serrant les rangs des tireurs autour d'une toute petite traque.
169. **02/10/2016 # 16:50 # Pilleron #** opposition à la chevrotine # je suis hostile à la réintroduction de la chevrotine pour des raisons de sécurité (ricochets) et éthiques (blessure du gibier sans l'arrêter)
170. **02/10/2016 # 17:01 # Christian Gricourt #** La sécurité d'abord # Je suis tout à fait opposé à ce retour de la chevrotine. C'est une munition très dangereuse et qui occasionne beaucoup de blessure.
171. **02/10/2016 # 17:59 # LEROY Pierre #** Pourquoi pas la kalachnikov pendant qu'on y est !!! # Alors qu'il a été mainte fois démontré que l'usage de la chevrotine est dangereux, que rien ne peut justifier le retour à son usage si ce n'est un clientélisme scandaleux d'élus voulant flatter les sombres motivations de chasseurs dont le respect de l'animal et de la sécurité semblent leur dernier souci . S'abriter derrière les problèmes (certes réels) que cause la prolifération du sanglier est totalement fallacieux ! On peut suggérer à ces chasseurs (sic) d'utiliser une kalachnikov, elles sont moins chères qu'une bonne carabine !
172. **02/10/2016 # 18:36 # didier TARIS 51 Crs Mal FOCH 33720 PODENSAC #** mon avis # bonjour trop d'animaux blessés tir du cerf , du sanglier , du chevreuil à balle information et formation des chasseurs . s'its
173. **02/10/2016 # 18:56 # Laurent (Chasseur) #** opposition # suis totalement opposé retour au moyen âge avec tous les risques inhérents à ces munitions et les blessures causés aux animaux

174. **02/10/2016 # 20:08 # Je suis un chasseur de 72 ans qui chasse le grand gibier depuis l'âge de 16 ans mon nom est VALLOT Henri # non à la chevrotine # il est désagréable de voir quelques ignorants, se servant d'armes et de munitions sans connaître la balistique. des efforts ont été réalisés sur la sécurité, il y a des résultats. Ce n'est pas une poignée de chasseurs qui chassent le sanglier depuis une vingtaine d'années (avant ils chassaient les volailles) Ils n'ont aucune culture cynégétique. Ils répètent ce que quelques innocents clament avec l'utilisation des chevrotines. Monsieur le préfet voulez vous voir les accidents en augmentation sur votre département, voulez vous voir des animaux crevés dans la forêt landaise par ce qu'ils n'auront pas été tué sur le coup. Les chevrotines ont le même comportement que des balles de ping-pong que l'on lance à poignée sur une table, cela part dans tous les sens.**
175. **02/10/2016 # 20:17 # alain NARBATE # chevrotine # je ne suis pas favorable à l'emploi de la chevrotine pour des raisons de sécurité et surtout pour protéger les chiens car la chevrotine blesse plus les animaux que les balles**
176. **02/10/2016 # 21:09 # Edmond DONNADIEU # Tir à chevrotines # Toutes les études sérieuses montrent qu'il y a beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages à autoriser à nouveau les chevrotines. je suis totalement contre le tir à chevrotines.**
177. **02/10/2016 # 21:15 # Ions christian # contre l'utilisation à la chasse de la chevrotine # Il est inadmissible que l'on veuille remettre l'utilisation de cette munition aussi dangereuse. Il ne peut s'agir que de gens inconscients qui veulent remettre cette munition en service. Il y a des années en arrière quand elle était autorisée, je l'ai utilisée et j'ai vu des choses très dangereuses : ricochets, animaux blessés avec une seule balle de plomb ce qui ne tue pas l'animal mais le blesse gravement.**
178. **02/10/2016 # 21:17 # philippe Rose # usage de la chevrotine # le monde de la chasse est amnésique. Il y a environ 40 ans la chevrotine a été interdite pour des problèmes de sécurité et d'efficacité, et on veut nous faire croire maintenant que ce n'est plus vrai. De qui se moque-t-on? Messieurs si vous voulez faire avancer les choses dans le bon sens ne revenez pas en arrière, il y a des solutions : entraînement au tir, obligatoire 1 fois par an, formation sécurité ce que font déjà certaines fédérations**
179. **03/10/2016 # 07:16 # Rigo # animaux blessés # Le chasseur de sangliers que je suis avait été très satisfait de l'abandon de cette munition qui, certes, facilite le tir, mais occasionne aussi beaucoup de blessures. Cette munition n'a rien à faire dans le monde de la chasse**
180. **03/10/2016 # 07:33 # serge marguier # Etude chasse à la chevrotine # Hors mis des cas très particuliers cités dans le rapport, biotope particulier, tir à très courte distance, organisation de la chasse adaptée et encadrée, le tir à la chevrotine doit être interdit. Ce type de cartouche entraînera inévitablement des dérives (tir trop loin conduisant à la blessure des animaux, danger des ricochets, tir souvent instinctif ne favorisant pas la qualité des prélèvements. Ce type de munition doit rester anecdotique.**
181. **03/10/2016 # 07:41 # Bourré Christophe # non à la chevrotine # TROP DANGEREUX RISQUE D'ACCIDENT (RICOCHÉ) TRÈS ÉLEVÉ ET SANGLIER BLESSÉ ET NON TUÉ DANS LA PLUS PART DU TEMPS.**
182. **03/10/2016 # 07:56 # Ladier Dominique - chasseur # Autorisation de la chevrotine # Encore un sujet qui va être traité par des énarques surdoués, cela amènera une recrudescence de problèmes (homme et gibier) donc des atouts supplémentaires pour les anti-chasse ! Bravo à nos politiques quêteurs de voix**
183. **03/10/2016 # 09:12 # Pierre # Emploi de chevrotines dans le département des Landes : je suis contre # Bonjour, Je suis contre l'utilisation de la chevrotine pour les principaux motifs suivants : * Cela diminue la vigilance des chasseurs l'utilisant : c'est une cartouche à plombs et non une balle. Cela augmentera à terme le risque d'accidents. * Je n'ai pas confiance dans la mention 'risque très limité d'une généralisation de l'utilisation de cette munition sur le territoire national'. C'est la porte ouverte à la généralisation ultérieure de l'emploi de la chevrotine avec multiplication des accidents de chasse et donc décredibilisation des chasseurs. * Risque de blesser avec mort ultérieure du gibier (souffrances) (sauf à respecter la limite des 15 m). Je vous remercie par avance de tenir compte de mon avis. Cordialement**
184. **03/10/2016 # 09:25 # F BAUDOUIN # un retour en arrière scandaleux # UNE TOTALE ABERRATION LE RETOUR DE LA CHEVROTINE C'EST PLUS DE MORTS ET DE BLESSÉS DANS LES BATTUES ? PLUS DE CHIENS ÉVENTRÉS PAR DES BÊTES BLESSÉES UN RETOUR EN ARRIÈRE DÉPLORABLE sans compter que c'est remettre en circulation des munitions potentiellement dangereuses en de mauvaises mains utilisables par des armes en vente libre**
185. **03/10/2016 # 09:46 # SIRVEN Jean-François # Tir à la chevrotine # Exceptionnellement et pour une période donnée, avec étude et contrôle par des spécialistes. Sinon les balles modernes pour carabines sont adaptées à toutes les situations. Pourquoi ce retour sur les chevrotines qui n'amèneront rien de plus, sinon des tirs trop lointains qui risquent de blesser le gibier.**
186. **03/10/2016 # 09:53 # RIVET EMMANUEL # Munition chevrotine gros gibier # Tous chasseurs de gros gibier savent très bien que la distance préconisée de 15m pour les chevrotines ne sera pas respectée, puisqu'il est rare d'avoir des postés tous les 20 ou 25 m maxi. C'est mettre en danger la vie des chasseurs et augmenter les risques de blessures sur les gros sangliers tirés trop loin avec une munition incapable de l'arrêter. Le tir avec carabine devrait être le seul autorisé.**
187. **03/10/2016 # 09:54 # bidibi # Chevrotine le retour ou l'art de la manipulation mentale collective # Chasseur depuis 20 ans arpantant régulièrement France et Europe pour m'adonner à ma passion, je trouve ce projet lamentable. Là où il est dangereux de chasser eh bien ... on n'y chasse pas ! Que ce soit à proximité des maisons, des routes ou dans les chablis et qui d'ailleurs ont largement disparu dans les Landes. Pourquoi revenir à cette pratique barbare, pour donner du grain à moudre aux écologistes et réduire à néant une image de bons gestionnaires des territoires qui commencent à regagner les chasseurs de France ou pour entasser un peu plus de barbaque dans les 4x4 et C15 landais ? Au lieu de comparer l'incomparable - les accidents à balle vs à la chevrotine (mais pour combien de coups tirés dans ses deux munitions ? Certainement beaucoup plus à balle heureusement) l'ONCFS devrait travailler sur le taux d'animaux blessés avec les 21 grains. Et comment qualifier les 'nouvelles études' (dont vous ne publiez pas les résultats dans votre projet) sur la chevrotine qui la sous-entendent désormais balistiquement pas plus dangereuse que la balle à canon lisse ? Ça s'appelle un miracle... et souvent les miracles sont là pour seulement séduire les gogos...**
188. **03/10/2016 # 10:00 # Gillres Mettaye # Chevrotines # Qu'entend l'ONCFS par courtes distances???? Comment les personnels de cet établissement vérifieront la distance?**
189. **03/10/2016 # 10:15 # président des chasseurs de grand gibier de la Sarthe # non à l'emploi de la chevrotine pour le tir du sanglier # L'association des chasseurs de grand gibier de la Sarthe est contre le tir à la chevrotine. Dans ce rapport, il est dit efficace à moins de 15m. L'expérience prouve que les distances sont très mal évaluées suivant la configuration du terrain et son biotope. Pour être efficace, il vaut mieux instaurer des séances de tir sur cibles fixes et mobiles, trop de chasseurs ont pas assez de pratique. De plus, les recherches au sang d'animaux blessés sont plus délicates et parfois impossibles dans le cas de chevrotines logées dans les viscères. Ou est l'éthique du chasseur responsable qui doit tout mettre en œuvre pour tuer proprement et rapidement !!!**
190. **03/10/2016 # 10:26 # Antoine de Lauriston # Contre le retour de la chevrotine # Je suis opposé au retour du tir à la chevrotine. Si l'état de la forêt landaise pouvait le justifier dans le prolongement de la tempête Klaus, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Limiter par arrêté la distance de tir à 15 m est une ineptie car il ne sert à rien de mettre une règle incontrôlable. Les chasseurs au fusil ont souvent beaucoup de mal à bien apprécier les distances. Par ailleurs, on observe une évolution des arguments pour justifier un retour à la chevrotine conduisant cet arrêté à créer un précédent de nature à donner de mauvaises idées à d'autres départements. La sécurité des tirs vis à vis d'eux-mêmes et des autres usagers de la nature doit être l'impératif absolu et premier. Le sanglier est un gibier noble qui mérite d'être prélevé dans des conditions techniques plus fiables et plus éthiques quand on sait le peu de recherches d'animaux blessés qui sont effectuées. La blessure à balle est plus de nature à aider à retrouver l'animal que celle de quelques grains de chevrotine**
191. **03/10/2016 # 10:31 # Emmanuel GUIAN # résolution contre ! # vos 'études' omettent de parler du principal concerné: le gibier, en l'espèce le sanglier. Pouvez-vous garantir avec une chevrotine, une mort fulgurante ? sûrement non ! combien d'animaux blessés ne sont pas retrouvés ? certes le risque existe avec une balle, mais au moins peut-on faire appel à un chien de sang car elle aura transpercé l'animal et laissé des traces**
192. **03/10/2016 # 10:50 # thomas # OUI POUR LA CHEVROTINE DANS LES LANDES # Tout à fait d'accord pour la parution de cet arrêté compte tenu de la prolifération de l'espèce sanglier.**
193. **03/10/2016 # 11:16 # DROUIN # Projet d'autorisation du tir à la chevrotine. # Bonjour, L'emploi de chevrotines : * est dangereux, car le risque de ricochets est fortement accru, * limite la distance de tir efficace, * 'arrose' l'animal avec risque d'atteinte(s) dans des zones pas**

immédiatement mortelles, * est non-sportif, alors que l'usage de la balle entraîne la nécessité de bien viser pour atteindre, si possible, le premier tiers avant de l'animal. Cette expérimentation risque d'être étendue à tous les départements et, pourquoi pas, à d'autres espèces comme le Chevreuil ! Les chasseurs n'en veulent pas. Cordialement, Hubert DROUIN

194. **03/10/2016 # 11:20 # barrau christian #** vade rétro chevrotine # bonjour la chevrotine est une munition faible ,dangereuse , faite uniquement pour des gens responsables et limitant leurs tirs a 10 -12 ml . l usage en battue va blesser des dizaines d animaux qui partiront avec 2 ou 3 grains dans le ventre et mourront après des souffrances atroces . que celui qui en autorise l emploi assume les blessés humains qu il y aura . je suis défavorable au retour des 'billes de 22 LR' en calibre 12 Eh oui la chevrotine est aussi faible que la 22LR
195. **03/10/2016 # 11:37 # Thierry CHARTRAIN #** A chevrotines ou à balle # Que la chevrotine puisse être utilisée de façon dérogatoire, dans des cas précis où la balle poserait problème, peut-être. Mais de façon générale, vu que les 15 mètres maximum d'efficacité seront bientôt 30 ou 40, l'usage banalisé de la chevrotine va entraîner une augmentation des animaux blessés et des accidents. Plutôt que de comparer balle lisse et chevrotine mieux vaudrait comparer avec les balles rayées. Les coûts de l'arme et des munitions sont comparables, les portées maximales élevées de toutes façons et les ricochets un peu moindres. Pour endiguer la prolifération des sangliers mieux vaudrait f...la paix aux chasseurs en leur facilitant l'exercice de cette activité avec le minimum nécessaire de contraintes car ils assurent un service public en payant de leurs deniers. Les autorités concernées devrait avoir l'honnêteté de le reconnaître et le dire publiquement, au risque de fâcher quelques 'bien pensants' de leurs amis qui eux ne paient rien. Des chasseurs nombreux sur le terrain, carabine en mains, serait certainement plus efficace que la recherche de la munition miracle. Si depuis de nombreuses années des irresponsables n'avaient pas tout fait (et ça continue!) pour marginaliser la chasse, on n'en serait peut-être pas là. Et rappelez vous que les sangliers vont continuer à se reproduire au rythme de 100% par an. Que les bons sens et St Hubert guident nos décideurs...
196. **03/10/2016 # 12:21 # SCHRICKE DOYEN #** OPPOSITION AU PROJET # Je suis formellement opposée à ce projet, contraire à l'éthique qu'exige une chasse responsable et respectueuse. Par ailleurs, outre les aspects sécuritaires, qu'en serait-il de la recherche au sang s'il en est besoin ? Peu ou pas d'indices avec de la chevrotine, + d'animaux blessés... Cette idée ne doit pas aboutir, au risque de voir d'autres départements demander à leur tour cette autorisation.
197. **03/10/2016 # 13:01 # Duron #** chevrotine # Cette munition est réputée pour des risques élevés de ricocher dans l'angle des 30 degrés de sécurité et surtout manque d'efficacité au-delà de 15 mètres.
198. **03/10/2016 # 14:34 # Jacques #** NON AU RETOUR DE LA CHEVROTINE # L'utilisation de la chevrotine est une incitation au tir au pif ou au jugé, qui blessera tant d'animaux qui finiront par crever dans d'atroces souffrances, quid de l'éthique du chasseur d'aujourd'hui. Pour mémoire l'usage de la chevrotine est interdit en France métropolitaine depuis 40 ans, à cause des trop nombreux accidents qu'elle avait provoqués.
199. **03/10/2016 # 16:19 # Moltes #** La chevrotine est extrêmement dangereuse et inutile # Le retour de la chevrotine est une ineptie tant au niveau éthique que de la sécurité.
200. **03/10/2016 # 16:32 # Lemer alain adcgg 59 #** autorisation de la chevrotine!!! # Il est surprenant que certains souhaitent revenir à l'utilisation de la chevrotine, munition dangereuse pour plusieurs raisons: dispersion anarchique des grains de chevrotines, ricochets fréquents et dans toutes les directions obligeant les utilisateurs téméraires à limiter les tirs à très courte distance pour être efficace... Inefficacité de la munition sur le gibier un peu éloigné mais il existe un danger réel pour les autres chasseurs. Pratique qui est tout à fait contraire, en plus, à l'éthique de chasse.
201. **03/10/2016 # 18:02 # GAZELLE #** non à la chevrotine # La chevrotine va causer plus de dégât et de souffrance pour la bête que le tir à balle. Finalement on ne nous demande pas de faire de la régulation, mais tout simplement de la destruction, (voir les lapins de garennes aujourd'hui disparus) les viandiers seront à leurs affaires, ils pourront tirer des carcasses, est nombreux d'animaux qui ne sont pas capables de tuer avec une carabine. RICHARD
202. **03/10/2016 # 19:02 # JACQUES TROBAS CONSEILLER GÉNÉRAL HONORAIRE, HARBONNIERES #** CHEVROTINES BATTUE ADMINISTRATIVE Dpt LANDES # la chevrotine est une munition, dangereuse (ricochets) et mal adaptée au tir du sanglier, elle blesse l'animal plus souvent qu'elle ne le tue, faire souffrir inutilement des animaux, seraient ils nuisibles, n'est pas éthique pour un chasseur ou un défenseur de la biodiversité et du développement durable. je suis

hostile à la possibilité d'utiliser la munition 'chevrotine' dans le cadre de la chasse, la régulation ou la battue administrative.

203. **03/10/2016 # 19:31 # BILLIARD Patrick #** Non à l'utilisation de la chevrotine pour la chasse # Je suis contre l'emploi de chevrotines pour la chasse aux sangliers car il y aura beaucoup d'animaux blessés, par conséquence beaucoup de chiens aussi et je serai dans l'obligation de vous envoyer les frais du vétérinaire!!!!!! En espérant que le tir à la chevrotine ne sera pas retenu
204. **03/10/2016 # 20:22 # girard #** contre la chevrotine # Il est inadmissible que l'on puisse demander le retour de la chevrotine de par le danger que cela représente et les risques de ricochets. Aucun biotope en France même la Corse ne justifie ce retour
205. **03/10/2016 # 20:59 # Stéphane GRANDIN #** Président de l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de Maine et Loire # Quelle est la position de la 'nouvelle' FNC et son dynamique Président Willy Schraen ? Va-t-on enfin cesser de faire croire qu'avec le retour de la chevrotine, les départements les plus concernés par les dégâts agricoles causés par le sanglier vont enfin trouver la solution pour un retour à une situation économique plus supportable ! Et pensez-vous, même si tous les chasseurs sont des personnes extrêmement sérieuses, que dans les Landes, on ne va tirer que le sanglier qui passera à moins de 15m du bout de son canon lisse ! Arrêtons s'il vous plaît cette hypocrisie qui trouble le paysage cynégétique Français. Et n'attendons pas qu'il y ai une nouvelle victime pour à changer son fusil d'épaule et revenir à l'interdiction de cette munition du diable là où elle était autorisée !!!
206. **03/10/2016 # 21:35 # Fournier Georges #** Chevrotine # Je suis contre le retour du tir à la chevrotine
207. **03/10/2016 # 22:09 # Manu #** opposition # Je suis opposé au projet.
208. **03/10/2016 # 22:19 # J-JACQUES #** Non au retour de la chevrotine ! # Ce retour à 'essais de la chevrotine est un retour en arrière scandaleux de notre activité cynégétique. En effet, point de vue de la sécurité, l'usage des chevrotines va multiplier les accidents et blesser un nombre incalculable de gibier qui va mourir dans d'atroce souffrance !!! C'est pourquoi je m'exprime CONTRE LE RETOUR DE LA CHEVROTINE !!!
209. **03/10/2016 # 22:31 # LEMER Patrick #** non au retour de la chevrotine # beaucoup plus dangereuse que le tir à balles risque de blessures mortelles, mais à long terme, beaucoup plus important avec la chevrotine
210. **03/10/2016 # 22:49 # Pallier #** opposition totale à l'usage de la chevrotine # Le risque sur la sécurité combiné au bénéfice très discutable de l'utilisation de la chevrotine font m'opposer fermement à sa réutilisation, même à titre expérimental. Il est illusoire de penser qu'une majorité de chasseurs s'astreindra à un tir à courte distance, ou à une évaluation sérieuse de son environnement avant le tir. En outre, je ne comprends pas quel est l'objectif d'un tel test alors que les prélèvements dans les départements ne cessent d'augmenter. Ma recommandation est d'émettre des consignes plus claires sur les plans de chasse, permettant un développement de qualité des espèces de grand gibier tout en assurant l'équilibre nécessaire de notre écosystème agricole et forestier.
211. **04/10/2016 # 06:15 # SEVERIN Philippe #** Non au retour de la chevrotine # Le tir à la chevrotine est totalement dessuet et dangereux. Il comporte des risques importants de ricochet. Ce serait une hérésie que de remettre en service des munitions qui ont été abandonnées en raison de leur insuffisance d'efficacité, mais aussi de leur faible portée avec des risques d'accidents importants pour les autres participants. Le nombre d'animaux blessés par ce type de projectile est élevé en raison de ses faibles qualités balistiques et d'une trop grande dispersion. Cette munition inappropriée n'a pas sa place au 21^{ème} siècle.
212. **04/10/2016 # 06:38 # THORAL YVES #** TIR DU SANGLIER A LA CHEVROTINE # JE SUIS TOTALEMENT OPPOSER AU TIR DU SANGLIER A LA CHEVROTINE.
213. **04/10/2016 # 08:33 # Nicolas #** Formation ! # Bonjour, Je remarque, à l'occasion des battues auxquelles je participe, que certains chasseurs ne garantissent pas le réglage de leurs armes. Quelques uns d'entre eux ont des armes mal entretenues et/ou mal adaptées (organe de visée, munition, calibre). Je relève surtout et régulièrement l'absence de prise en compte de ces prérequis indispensables à l'efficacité d'un tir. Il nous est proposé de remettre en question le moyen quand la méthode n'est pas correctement appliquée... Les efforts conjugués des Fédérations et de l'ONCFS ont permis de faire baisser les accidents de chasse ; je pense que, l'instauration d'une formation et des séances de réglages permettraient de rendre le tir à balle de carabine inéluctable. Je suis bien conscient que ce procédé est bien plus fastidieux que de permettre aux chasseurs de ressortir 'tromblons et mitrailles'.

214. **04/10/2016 # 08:44 # BRUNETTA Dino # projet d'arrêté emploi chevrotine # ce retour a une munition d'un autre âge n'a pas lieu d'être.** Pour une raison sécuritaire dans un premier temps car qui dit que ces chevrotines seront tirées à 15 mètres et moins. Par conséquent, beaucoup d'animaux seront blessés. Ces blessures qui sont loin d'être de la même nature qu'une balle ou une flèche ne permettent pas un écoulement sanguin aussi facilement détectable qu'une balle! expérimentale ou pas, ce retour est une ineptie indigne de notre activité et de notre éthique.
215. **04/10/2016 # 08:48 # Bernard jean-louis # chevrotine dans les Landes # A l'époque où tout le monde s'interroge sur le 'bien être animal', il semble curieux et même choquant qu'un arrêté ministériel puisse, sous couvert d'expérimentation, permettre l'utilisation d'une munition qui laisse derrière elle des centaines de bêtes blessées et crevant lamentablement de septicémie dans des souffrances manifestes ! Honte donc aux promoteurs d'une telle expérience qui n'a en fait pour seul but que de satisfaire quelques chasseurs restés aux siècles passés en matière de gestion de la faune.** Il ne faut en aucun cas que la chevrotine revienne dans les chasses françaises ... c'est une munition dangereuse pour la faune et pour les humains !
216. **04/10/2016 # 09:39 # Voyard Nicolas # contre le retour de la chevrotine # La chevrotine est dangereuse pour les chasseurs, les autres utilisateurs de la nature, les chiens...** Elle blesse beaucoup de gibier avec parfois aucun indice. Les animaux agonisent dans des souffrances atroces...
217. **04/10/2016 # 10:38 # Jehan BASILIE # chevrotines # Je suis résolument contre l'autorisation du tir à la cartouche de chevrotines.** Cette munition est en premier lieu très dangereuse. En second lieu elle n'est absolument pas conforme à l'éthique de chasse eu égard au risque important de blessure du gibier ...
218. **04/10/2016 # 11:26 # DESRENNES Michel 83840 Comps sur Artuby # tir avec chevrotines #** Après lecture du dossier je suis les consignes de mon association A.D.C.G.G car j'adhère à ses analyses. MICHEL DESRENNES
219. **04/10/2016 # 13:21 # LEROY BRUNO # NON # non à la chevrotine étant chasseur depuis mon plus jeune âge , je ne conçois pas l'usage de la chevrotine sur le grand gibier :** trop de blessures sur du gibier non retrouvé et qui va souffrir inutilement et surtout trop d'accidents avec des ricochets ...etc de ne prévoir le tir qu'à 15 m est impossible , dans le feu de l'action le tir s'effectuera plus loin
220. **04/10/2016 # 16:30 # Alain Cosperec # Contre l'emploi de chevrotines # Je suis absolument contre le tir à la chevrotine, qui engendre d'importants ricochets!!!** Les tirs ne se faisant que très rarement à 15 mètres, voir plutôt de 25 à 50 mètres la dispersion par risque de ricochets en milieu ouvert serait très dangereuse pour les chasseurs d'abord et aussi pour tous les utilisateurs de la forêt. Notre éthique de chasseur suffisamment décrié ne nous permet pas de laisser faire n'importe quoi! Je souhaite que nos organisations de la chasse responsables interviennent pour s'opposer à ce projet de loi. Avec mes respectueuses salutations cynégétiques.
221. **04/10/2016 # 18:15 # Arnoult Gérard Président de l'ADCGG83 et administrateur de l'ANCGG #** Contre le retour de la chevrotine # Madame la Ministre, L'association des chasseurs de grand gibier du Var tient à vous informer que cette consultation publique concernant la chevrotine est une affaire de spécialistes. En effet elle concerne les chasseurs utilisateurs dans le passé de ce type de munitions, les organisateurs de chasse par sa dangerosité, et l'ONCFS qui a démontré également ces méfaits. Quelques rappels : - 1982 Le ministre de l'environnement a commandé à l'ONC un rapport technique sur les conséquences de l'utilisation des chevrotines. - L'ANCGG a réalisé plusieurs tests publiés en 2005, 2009, et 2014 - La FDC des Landes a commandité en 2014 une étude auprès de Monsieur Boyer, commandant de police agissant à titre privé. L'étude de l'ONC et celle de la FDC des Landes ont toutes les deux été effectuées au laboratoire du banc officiel d'épreuves de Saint Etienne. Les études de l'ANCGG ont été réalisées en extérieur dans des configurations plus proches du terrain. Comme pour toute munition, qui représente un danger le seul lieu sécurisé est soit le banc d'essai de Saint Etienne, soit un stand de tir, et non auprès des utilisateurs. Tous les tests sans exception convergent vers le même constat - Efficacité limitée à une très courte distance - Limite d'efficacité fixée à 15m (énergie cinétique) - Dispersion importante des projectiles en sortie du canon - Forte propension aux ricochets - Ricochets dépassant très souvent un angle de 30° Toutes ces études sont pourtant très explicites, et bien malgré tout, vous envisagez un test sur le terrain. Qui sera responsable en cas d'accident ? Le Ministère, le Préfet, la Fédération, le Président de chasse, le chef de ligne ou bien le chasseur qui aura tiré au-delà de 15m ? Madame la Ministre, après 43 ans d'interdiction cette munition ne doit pas faire sa réapparition sur les terrains de chasses. Il est vrai que certains pouvaient à la vue d'un buisson qui bouge « envoyer une chevrotine, on ne sait jamais », n'ayons pas ce comportement, la FNC fait suffisamment d'information sur la sécurité, pour ne pas tout gâcher. Vous avez certainement analysé les accidents de la saison 2014-2015. Sur les 14 victimes, 2 impliquent la chevrotine. Madame la Ministre, il est important que ce dossier soit étudié avec l'ensemble des partenaires du monde de la chasse, et non pas pour satisfaire quelques hommes politique Landais. Recevez Madame la Ministre mes salutations distinguées Gérard Arnoult Président de l'ADCGG 83
222. **04/10/2016 # 18:19 # Bernard COMTE # Utilisation des chevrotines # Pour être efficace le tir des chevrotines doit se faire à courte distance.** L'utilisation des balles même dans un fusil lisse est aussi efficace que des chevrotines à la même distance mais est réellement moins dangereuse que les 'petits poids' qui s'entrechoquent entre eux et sur les obstacles (Moins de risque de ricochets et respect d'une zone de sécurité des 30°)
223. **04/10/2016 # 18:56 # Pascal REGIN # la chevrotine : une idéologie obscurantiste. #** La demande du président de la fédération des Landes me semble répondre à des visées de basse politique plus qu'à un besoin cynégétique. Les conclusions de l'ONCFS qui voudraient limiter l'emploi des chevrotines à 15m maximum sont un vœu pieux parfaitement utopique. Si les chasseurs des Landes sont des tireurs à ce point mauvais (ce dont je doute personnellement) qu'il faut les aider à mettre à mort suffisamment de sangliers, soit ils devraient s'entraîner au tir soit il vaudrait mieux les autoriser à utiliser des grenades offensives (pas plus dangereuses et certainement aussi efficaces que des chevrotines !).
224. **04/10/2016 # 19:18 # Claude azan # Opposition à un retour en arrière # Je chasse dans le Var depuis 1964.** J'ai donc pu chasser avec des chevrotines, puis à la balle avec un calibre 12 et enfin à la carabine. Nos forêts ne sont pas aussi dégagées que dans les Landes mais nous n'éprouvons pas le besoin de revenir à l'usage de la chevrotine qu'il vaut mieux éviter pour les raisons suivantes. 1) En matière de sécurité la nature de l'environnement, chez nous (roches et cailloux), multiplie les risques de ricochets. 2) Le nombre de bêtes blessées est moindre malgré ce que laisse entendre le rapport. Et surtout leur recherche au sang, après blessure par balle est plus facile qu'avec des chevrotines. 3) En cas d'accident, qu'arrivera-t-il au tireur si le tir s'est fait à 15m50. Faudra-t-il que, muni d'un double décimètre, il ait, avant de se poster, matérialisé les limites de tir. Pour ces raisons et d'autres, secondaires, je ne suis pas favorable au retour du tir à la chevrotine.
225. **04/10/2016 # 19:39 # BERNOLE # Munition indigne # La chevrotine blessera un animal à partir de 40m et malheureusement trop efficace à courte distance:** La question est plutôt: pourquoi veut on éradiquer le sanglier !
226. **04/10/2016 # 22:17 # marie atlan # Chevrotine # La chevrotine est barbare pour l'animal et dangereuse pour l'homme.** Il est donc nécessaire, en l'état actuel des choses de supprimer son emploi dans l'homme. Je suis personnellement opposée à la chasse sous toutes ses formes.
227. **05/10/2016 # 06:23 # Xavier de MONTGOLFIER # Avis sur la Chevrotine # Bonjour je pense qu'il faut surtout ne plus autoriser l'utilisation de la chevrotine.** La meilleure chasse, la plus respectueuse, la plus sûre, la moins traumatisante est encore l'approche ou l'affût s'il n'est pas possible de tirer en battue à balles. Mais en pratiquant des layons à 30 degrés aux postes de tirs, tout devient plus simple. Tout le monde sait qu'il est très difficile de respecter des distances de tirs (15 m...) et je n'ose imaginer le nombre de sangliers blessés.
228. **05/10/2016 # 06:46 # GEZ # TIR A LA CHEVROTINE # BONJOUR JE SUIS CONTRE LE TIR A LA CHEVROTINE .**pour la sécurité du tir .pour les chiens car un gros sanglier blessé a balles est dangereux alors avec les chevrotines il vont lui gratter le poil , je suis propriétaire de chiens ,déjà vécu la situation CORDIALEMENT
229. **05/10/2016 # 07:58 # GIL83 # chasse au nuisible # bonjour plutôt que de nous reparler des chevrotines (qui ont de nombreux accident voir de mort! à leur passif) il serait plus approprié de légaliser les moyens de repérage des chiens et les téléphones (dans ses actions de chasse) pour plus d'efficacité et de sécurité afin de diminuer les remboursements des dégâts.** cordialement 'un chasseur responsable ' PS : les constats et rapport D'ACCIDENT de plus de trente ans sont-ils devenus obsolète, faut-il recommencer les mêmes erreurs pour refaire des statistiques alarmantes et mettre la vie des chasseurs et promeneurs en danger..... quel beaux partage de la nature!
230. **05/10/2016 # 08:33 # Karine PYTEL # Chevrotine pour le tir du sanglier # Bonjour, Je suis contre ce type de projet et d'ailleurs contre la chasse en général.** Le goût du sang de certains

(une minorité) empêche la majorité de vivre normalement. Il est temps que la France évolue et interdise une bonne foi pour toute la chasse dans notre pays. Cordialement

231. **05/10/2016 # 08:34 # Engel Deborah #** Non aux tirs à la chevrotine! # Ce projet est néfaste à plus d'un titre: Plusieurs études, dont la plus récente de l'ANCGG, ont démontré la grande imprécision des tirs de chevrotine, surtout si un tir est effectué à plus de 15 m, ce qui est très souvent le cas sur le terrain (les forums de chasse regorgent d'exemples !). Ces tirs peuvent être dangereux pour les autres utilisateurs de la nature en raison du risque élevé de ricochets. La chevrotine cause des blessures qui paraissent légères à première vue, aux sangliers qui parviennent à fuir. Il n'en est rien malheureusement. Les blessures causées par ce type de munitions engendrent un mort lente et douloureuse, les animaux étant généralement infectés faute de soins. L'animal n'est pas tué « proprement », il agonise pendant plusieurs jours. Cette utilisation de la chevrotine est donc à proscrire, elle est dangereuse pour l'homme et particulièrement barbare pour les sangliers.
232. **05/10/2016 # 08:51 # GARCIA #** CONTRE # Je suis bien évidemment contre cette idée absurde. Les chasseurs des landes sont bien assez agressifs comme ça. Il vaudrait mieux les contrôler au lieu de leur donner plus de façon de tuer.
233. **05/10/2016 # 08:51 # Houzelle #** Chevrotines/sangliers # Déjà que nous en avons assez de la chasse et qu'on ne peut même plus se promener tranquillement, vous souhaitez maintenant tuer ces pauvres bêtes à la chevrotine ! C'est honteux ! On ne peut pas tirer précisément avec cette arme au delà de 15 m. Les animaux blessés iront mourir cachés dans d'atroces souffrances. Stop à la barbarie ! Merci, cordialement,
234. **05/10/2016 # 09:36 # Gérard DUBOIS #** projet d'arrêté ministériel autorisant le retour de l'usage de la chevrotine dans les Landes # Je suis opposé au retour de cette pratique totalement en contradiction avec l'éthique de la chasse. L'usage de la balle doit être seul autorisé car il a pour effet de provoquer la mort de l'animal instantanément. La chevrotine, en cas de tir au delà de quelques mètres, n'a pas le même effet et l'animal blessé souffre plusieurs heures avant de mourir. L'usage de la chevrotine relève d'un autre temps où les connaissances sur le comportement du grand gibier n'étaient pas aussi approfondies qu'actuellement.
235. **05/10/2016 # 09:43 # Christelle #** Avis défavorable au projet d'arrêté # Je ne suis pas favorable au projet d'arrêté autorisant l'utilisation du tir à la chevrotine pour chasser les sangliers pour plusieurs raisons : - les conditions climatiques qui avaient en 2009 permis l'autorisation de la chevrotine à titre exceptionnelle n'existent pas aujourd'hui ; - de plus, le tir à la chevrotine reste très imprécis, ce que constatent d'ailleurs les chasseurs eux-mêmes sur les forums dédiés ; - enfin et surtout, si l'animal n'est pas tué sur le coup, les blessures engendrées par la chevrotine mènent à une mort lente et douloureuse pour l'animal, ce qui n'est pas envisageable à une époque où les mentalités évoluent vers une prise de conscience de la souffrance qu'endurent les animaux dits alimentaires pour arriver jusqu'à nos assiettes. Pour ma part, autoriser l'utilisation de la chevrotine serait un signal fort du désintérêt porté par une partie de la population du bien-être animal au profit du simple plaisir du chasseur de pratiquer la chasse quelles qu'en soient les conditions.
236. **05/10/2016 # 09:59 # soleil #** non pas de chevrotine # Pour les mêmes raisons indiquées. La chevrotine ne tue pas de manière 'propre' l'animal et elle est dangereuse pour les personnes autour, entre autre. - Dispersion de la gerbe plus la distance augmente avec certes augmentation de toucher l'animal mais sûrement pas avec tous les plombs et de le tuer. Quel est l'objectif ? Tuer l'animal immédiatement ou plusieurs jours après par infection car il aura été atteint par de la chevrotine de manière non létale! - Ricochet(s) de la chevrotine voir devenir une fronde en repartant dans n'importe quelle direction. Ce type de munition a été interdit dû fait de sa dangerosité et de peu d'éthique donc pourquoi aujourd'hui le remettre au goût du jour si en plus la forêt landaise s'est bien reconstituée! Les battues sont assez dangereuses comme ça avec une interprétation relative des règles. Aussi la possible utilisation exclusive à une distance de moins de 15m n'est pas contrôlable et deviendra probablement relative. Ce genre de munition a été interdite auparavant pour cause de dangerosité et d'éthique encore une fois pourquoi y revenir dessus !? C'est interdit, on ne l'utilise pas, et on n'arrête de faire des dérogations ou autre tournure de phrase 'projet expérimental' ou autre, pour pouvoir l'utiliser. Autoriser l'utilisation de ce genre de munition dans une forêt où cela n'a pas lieu d'être va engendrer un effet de boule de neige et une généralisation. Mais peut être que c'est le but. L'objectif est de réduire la population de sanglier pourquoi ne pas avoir une vision d'avenir et s'orienter vers d'autres méthodes qui

travail sur du long terme et leur accorder du crédit, supprimer certaines pratiques et sortir de la logique 'chasse' comme LA solution.

237. **05/10/2016 # 10:06 # Annie RACHET #** Contre l'autorisation de l'usage de chevrotines # Il faut se limiter au tir à balle. Le tir de chevrotines est une méthode barbare car nombre de sangliers prendrons la fuite et iront agoniser lentement.
238. **05/10/2016 # 10:13 # Patricia #** Cette pratique est dangereuse pour l'homme et barbare pour le sanglier # Bonjour, Plusieurs études, dont la plus récente de l'ANCGG, ont démontré la grande imprécision des tirs de chevrotine, surtout si un tir est effectué à plus de 15 m, ce qui est très souvent le cas sur le terrain (les forums de chasse regorgent d'exemples !). Ces tirs peuvent être dangereux pour les autres utilisateurs de la nature en raison du risque élevé de ricochets. La chevrotine cause des blessures qui paraissent légères à première vue, aux sangliers qui parviennent à fuir. Il n'en est rien malheureusement. Les blessures causées par ce type de munitions engendrent un mort lente et douloureuse, les animaux étant généralement infectés faute de soins. L'animal n'est pas tué « proprement », il agonise pendant plusieurs jours. Cette utilisation de la chevrotine est donc à proscrire, elle est dangereuse pour l'homme et particulièrement barbare pour les sangliers.
239. **05/10/2016 # 10:13 # Jean-Luc Deline #** Chasse # je suis pour l'interdiction de la chevrotine car plus dangereuse que la balle et moins efficace
240. **05/10/2016 # 10:24 # Annoot #** Contre l'autorisation expérimentale de l'usage de la chevrotine # Madame, Monsieur, c'est avec consternation que j'apprends le retour en grâce de la chevrotine, à titre expérimental dans le département des landes. Usage limité aux battues de régulation du sanglier lorsqu'il est déclaré nuisible. -1-C'est sur la foi de la constatation de nombreux accidents qu'à l'époque la chevrotine fut interdite. Revenir la dessus est nier l'évidence. -2-Cette munition est étiqument indéfendable au regard des blessures non mortelles à court terme qu'elle inflige au gibier. C'est pourquoi je m'élève contre l'usage de cette munition y compris à titre expérimental. Sentiments distingués. M. Annoot
241. **05/10/2016 # 10:33 # guerin #** tir de chevrotines # les chevrotines sont des munitions dangereuses, des études très sérieuses l'ont prouvé . pourquoi en 2016 la dangerosité serait elle moindre. a croire que certains de nos politiques ce moque de notre sécurité nous les chasseurs. je suis contre son utilisation pour la sécurité de tous.
242. **05/10/2016 # 11:04 # Mestivier Denis. #** chevrotines # La chevrotine a été autorisée exceptionnellement, après la tempête Klaus l'exception ne doit pas faire office de loi!!!!
243. **05/10/2016 # 11:05 # GOHEL JACQUES #** retour de la chevrotine. # Si nous revenons à ce type de munitions la boîte à Pandore sera ouverte avec ' ' Il risque plus que moi ' ' On sait jamais ' ' On peut tirer au bruit dans les buissons, pas la peine de voir ' Dans les landes ils ne manquent pas de bois de plus ce sont des chasseurs participatifs et ingénieux il serait bon qu'ils fassent des miradors fixes ou mobiles.
244. **05/10/2016 # 11:11 # Jean-Pierre Riviere #** non # il me semble que toute l'activité du ministère de l'environnement est dictée par les fédérations de chasseurs qui pourtant ne représentent que 0,5 % des citoyens français. l'utilisation de chevrotines ne permet pas de tuer 'proprement'!! les animaux visés. Merci de prendre les avis de spécialistes de la faune sauvage indépendants plutôt que l'avis de chasseurs .
245. **05/10/2016 # 11:47 # Lataste André #** Tir à la chevrotine dans les Landes # Je suis farouchement contre l'utilisation de la chevrotine pour la chasse du sanglier. Si ce projet voit le jour c'est un retour en arrière de 40 ans. Les accidents de chasse risquent de se multiplier et le nombre d'animaux blessés augmentera d'une façon exponentielle. Ils agoniseront d'en d'atroces souffrances . Ce projet est une régression de l'éthique de la chasse française en ce sens qu'elle ne respecte pas le gibier et les personnes.
246. **05/10/2016 # 11:50 # Lataste André #** Utilisation de la chevrotine dans les Landes. # Je suis farouchement contre l'utilisation de la chevrotine pour la chasse du sanglier. Si ce projet voit le jour c'est un retour en arrière de 40 ans. Les accidents de chasse risquent de se multiplier et le nombre d'animaux blessés augmentera d'une façon exponentielle. Ils agoniseront d'en d'atroces souffrances . Ce projet est une régression de l'éthique de la chasse française en ce sens qu'elle ne respecte pas le gibier et les personnes.
247. **05/10/2016 # 11:50 # Sim #** Non au tir à la chevrotine ds les Landes pour les sangliers! # Je participe à la consultation publique pour m'opposer au tir à la chevrotine des sangliers ds les Landes. Tir incertain à plus de 15m, blessures malpropres et mort lente des animaux, risques collatéraux liés aux éclats et ricochets des chevrotines pour les hommes, non à la prolongation de cette autorisation .

248. **05/10/2016 # 13:06 # Bécus # Balles ou chevrotines #** Si la régulation des sangliers était faite par des professionnels assermentés et non par des chasseurs on pourrait l'accepter D'ailleurs il serait temps d'arrêter de considérer la chasse comme un loisir, mais c'est un autre sujet. Quand bien même il n'y aurait pas encore eu d'accident avec la chevrotine, le manque de précision et l'éparpillement des billes pour cette méthode de tuerie, font qu'on aurait tort de légiférer en l'acceptant autrement qu'un moyen d'exception comme il l'a été dernièrement Lionel Bécus
249. **05/10/2016 # 13:21 # Mme Nadia Vilchenon # chevrotine #** Les tirs à la chevrotine sont barbares pouvant entraîner la mort lente et douloureuse de l'animal blessé et ils sont dangereux manquant de précision, pouvant toucher par ricochet des cibles non visées et être à l'origine d'accidents de chasse. Il faut supprimer les dérogations et interdire ces modes de chasse surtout si elle relève d'une activité de loisir, inacceptable car dangereuse et cruelle, insoutenable sur le plan éthique.
250. **05/10/2016 # 15:37 # Michel GILLET-CHAULET # Danger chevrotines ! #** Au-delà de 15m, distance maximale que nul ne peut affirmer respectée, le tir de chevrotines, trop imprécis, est dangereux pour les autres utilisateurs de la nature, du fait du risque important de ricochets. D'autre part, la mort par chevrotines des animaux parvenant à fuir, est source d'agonies longues et douloureuses, éthiquement inacceptable.
251. **05/10/2016 # 15:59 # François LIGIER # Chevrotines danger #** La chasse est un sport où la sécurité doit rester un grand principe. Une végétation épaisse ne permet pas l'identification du gibier et tirer dans ces conditions risque quelques soit la munition utilisée de blesser ce qui a bouger (l'animal au mieux, un chien, ou un voisin qui s'est malencontreusement déplacé...). Le tir à la chevrotine tue à moins de 15 mètres si la gerbe est bien placée...Qui s'abstiendra de tirer au delà? Au delà de cette distance le gibier a toutes les chances d'être blessé, sans accusé le coup, n'occasionnera pas de recherche (le tireur étant persuadé d'avoir manqué) et ira mourir dans des souffrances qui ne sont pas tolérables avec l'éthique de la chasse. Pour ces raisons la chevrotine doit rester munition interdite pour la chasse, même si la densité de la végétation ne permet pas d'identifier le gibier ... ce qui n'est pas seulement le cas en Corse ou dans les Landes!
252. **05/10/2016 # 16:30 # Nannie # Chasse aux sangliers #** Alors non seulement les chasseurs veulent tuer les sangliers, mais en plus de ça ils veulent les faire souffrir et les faire mourir à petit feu ! quelle cruauté ! j'espère que cette mesure ne sera pas appliquée... c'est infame ! et le risque pour les gens se promenant est le même de se faire blesser ou tuer
253. **05/10/2016 # 17:29 # coudraies #** opposition à cette proposition # Le tir à chevrotine est dangereux pour les autres usagers de la nature : tirs imprécis et qui rebondissent. En plus les animaux qui en sont victimes sont blessés et agonisent dans de grandes souffrances. C'est un procédé de chasse cruel et peu humain.
254. **05/10/2016 # 17:47 # Didier Aine #** mesure irresponsable ! # Outre la dangerosité pour l'homme de cette munition obsolète de part sa forme sphérique qui facilite les rebonds et ricochets, elle est peu performante sauf à très courte distance et blesse plus qu'elle ne tue. Il est inadmissible qu'une telle munition puisse être de nouveau autorisée.
255. **05/10/2016 # 18:12 # CHEVIGNON Louis # L'ONCFS SOUTIENT LE TIR A LA CHEVROTINE #** Quand on est fonctionnaire et que l'on dépend des politiques, qui par définition dirigent tout sans rien connaître!...on ne se mouille pas. Voilà le pourquoi de cet avis de l'ONCFS. Et pourtant il s'agit de sécurité. Que font ils du principe de précaution qu'on nous sert pour un oui ou pour un non. L A M E N T A B L E . Il vaudrait mieux obliger les chasseurs à passer une demi-journée dans un stand de tir.
256. **05/10/2016 # 18:41 # Jean Marie bourry #** chasse à la chevrotine # Avec plus de 20 morts par an et plus de 200 blessés, principalement parmi les promeneurs et usagers de la nature, nous ne pouvons accepter une mise en danger supplémentaire par l'emploi de munition possédant une forte capacité à ricocher. De plus les animaux ne sont que blessés et vont agoniser après s'être enfuis. Une telle demande est inacceptable, elle reflète un mépris pour la sécurité des usagers de la nature et une escalade dans le mépris pour la souffrance animale.
257. **05/10/2016 # 18:44 # Lucille Michaut #** Désaccord avec ce projet # La chevrotine est plus dangereuse pour les promeneurs et les chasseurs (nombreux ricochets) et elle peut causer des blessures non mortelles aux sangliers qui agonisent alors lentement. La configuration actuelle des forêts des Landes ne justifie pas l'emploi de chevrotines.
258. **05/10/2016 # 19:33 # Anne Deray #** Tir du sanglier à la chevrotine dans les Landes # Je ne suis pas favorable à cette nouvelle autorisation qui n'a actuellement pas plus de raison d'être

dans les Landes que dans d'autres départements. Cette exception justifiée il y a sept ans deviendra vite un cheval de bataille de toutes les sociétés de chasse pour des raisons économiques. Cette technique est une régression par rapport à la précision offerte par les armes de chasse actuelles. Autoriser la chevrotine, c'est autoriser les blessures à l'aveugle. L'autoriser dans les Landes, c'est ouvrir la voie à l'autorisation sur l'ensemble du territoire.

259. **05/10/2016 # 19:37 # charpy dfany #** tir à la chevrotine # Je n'y suis pas hostile dans certaines régions
260. **05/10/2016 # 20:42 # Anthony Ayrault #** Chevrotine # La chevrotine blessé les animaux et ne permet pas la recherche au sang. Aussi, les chevrotines ricochent.
261. **05/10/2016 # 20:51 # Viviane QUAGLIA #** Non au tir à la chevrotine sur les sangliers # Je suis totalement opposée au tir à la chevrotine envers les sangliers pour les raisons suivantes : Plusieurs études, dont la plus récente de l'ANCGG, ont démontré la grande imprécision des tirs de chevrotine, surtout si un tir est effectué à plus de 15 m, ce qui est très souvent le cas sur le terrain (les forums de chasse regorgent d'exemples !). Ces tirs peuvent être dangereux pour les autres utilisateurs de la nature en raison du risque élevé de ricochets. La chevrotine cause des blessures qui paraissent légères à première vue, aux sangliers qui parviennent à fuir. Il n'en est rien malheureusement. Les blessures causées par ce type de munitions engendrent un mort lente et douloureuse, les animaux étant généralement infectés faute de soins. L'animal n'est pas tué « proprement », il agonise pendant plusieurs jours. Cette utilisation de la chevrotine est donc à proscrire, elle est dangereuse pour l'homme et particulièrement barbare pour les sangliers.
262. **05/10/2016 # 21:17 # R. FOUQUET #** contre l'usage de la chevrotine à la chasse # Madame la Ministre, J'ai l'honneur de vous faire connaître que je suis défavorable à l'utilisation à titre dérogatoire de la chevrotine pour la chasse des grands gibiers, tant pour des raisons de sécurité que d'éthique cynégétique. Il est intéressant de constater que les études sur les ricochets se rejoignent toutes (voir également les magazines 'visier' et 'armes de chasse') : tout projectile est susceptible de ricocher lorsque les conditions sont réunies. Le risque en termes de sécurité pour tous les usagers est donc loin d'être nul, particulièrement si l'on considère comme facteur aggravant qu'avec la chevrotine ce sont potentiellement 21, voire 28 projectiles suivant les cartouches, qui risquent de s'éparpiller aléatoirement. Rappelons également qu'une chevrotine déformée par un impact sur une surface dure (pierre, tronc d'arbre, sol gelé, etc...) adopte une trajectoire qui n'a plus rien de rectiligne ou de prévisible. Pour ces raisons, limiter le tir de chevrotines à courte distance ne me semble pas la mesure la plus apte à garantir la sécurité des chasseurs, de leurs chiens (évoluant au même niveau que les sangliers, ils sont les plus exposés aux risques des ricochets) et des autres usagers. Par ailleurs, je note avec satisfaction que l'ONCFS insiste sur le fait que la concentration de la gerbe de chevrotines est seule susceptible de provoquer la mort rapide du grand gibier : ' le diamètre de la gerbe étant faible, le tir doit rester précis pour tuer proprement l'animal visé'. A la distance de 15 mètres, posée par l'ONCFS comme la limite maximale envisageable, ceci se vérifie lorsque la chevrotine est tirée dans une arme munie d'un canon d'une longueur 'standard' de 70 centimètres. Or, la tendance armurière des 20 dernières années est au raccourcissement systématique des canons des armes de battue qui sont ainsi passés de 70 à 60, puis 50, voire 47 centimètres chez la plupart des fabricants. La conséquence balistique incontournable du raccourcissement d'un canon de fusil lisse est une plus grande dispersion de la gerbe de plombs. Autrement dit, les rendements balistiques des armes de battue modernes à canons courts sont tels qu'à 15 mètres la gerbe présente la même dispersion que celle d'une arme à canon de 70 centimètres tirée à 25 mètres. Dans ces conditions, il me semble que la concentration de gerbe requise pour une mort rapide du gibier n'est plus assurée, et que le risque de blessures est accru dans des proportions incompatibles avec l'éthique cynégétique. J'ajouterais que les blessures par chevrotines ne causant pas d'importante hémorragie externe, elles ne permettent pas la recherche au sang de l'animal blessé, qui finira par mourir d'infection. C'est pourquoi je vous saurais gré, Madame la Ministre, de ne pas autoriser l'usage de la chevrotine à titre dérogatoire pour le tir du grand gibier dans les Landes. En outre, je sollicite de votre haute bienveillance la possibilité d'envisager d'en interdire définitivement l'usage sur l'ensemble du territoire français. Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma très respectueuse considération. R. FOUQUET
263. **05/10/2016 # 21:29 # SAPENE Christophe #** NON A LA CHEVROTINE # La chevrotine est un projectile dont le pouvoir de pénétration et de destruction est trop faible sur un animal comme le sanglier, beaucoup d'animaux iront mourir sans même que le tireur ne doute de son tir.

De plus la multiplication des projectiles augmente le risque d'accidents . Il est intolérable de laisser salir l'éthique de la chasse aux gros gibiers en France par un tel mode. NON A LA CHEVROTINE MEME EN MILIEUX TRES COUVERTS !

264. 05/10/2016 # 21:39 # **SEB 0883** # Tout à fait contre le retour de cette munition d'un autre temps # À l'heure où la chasse est pointée du doigt et où chaque chasseur responsable travail à changer l'opinion public, je ne comprends pas qu'on puisse réhabiliter cette munition qui blesse plus qu'elle ne tue. Pour moi, même autorisée, ce sera toujours non.
265. 05/10/2016 # 22:19 # **ours 40** # chevrotine # Tout a fait d accord.A chaque fois les chasseurs n ont pas plus de 10 mètres pour tirer.De plus a balles, on peut respecter toute les mesures de sécurité que l'on veut,vu le biotype si l'on tire a balle leur portée est tellement importante qu'il ne verra jamais la ou elle finira.Vu le nombre de personne qui se promènent en foret un jour ou l'autre l'accident est inévitable.
266. 05/10/2016 # 23:09 # **gosse i** # Contre l'utilisation de la chevrotine - Contre l'expérimentation citée # La chevrotine est à proscrire. Pour faire simple : - Elle est dangereuse pour l'homme : plusieurs 'balles' au lieu d'une et tir par éparpillement (tir non précis); risques de ricochet plus important (balle ronde et 'légère');... - Particulièrement barbare pour les animaux : lente agonie suite à infection des plaies ('la souffrance qu'une balle tirée dans un fusil à canon lisse.'. Comment l'application par les 'chasseurs' de cette recommandation va-t-elle être vérifiée sur le terrain ? Comment sera qualifié le prochain décès d'un être humain qui commit l'erreur de se trouver sur leur chemin ?... Merci de votre attention
267. 06/10/2016 # 04:25 # **Gautier** # est-on sûr de ce que l'on préconise ?? # Remettre la chevrotine dans les campagnes, c'est assez dangereux. Comme le dit le rapport de l'ONCFS, le tir de chevrotine n'est efficace et peu dangereux qu'à une distance maximale de 15m. Je crois que les législateurs et autres 'experts' au ministère de l'agriculture n'ont pas du tout sortir depuis longtemps lors de chasse au sanglier. Vous croyez-vraiment que les chasseurs vont respecter cette distance. Vous rêvez alors ! De plus, les blessures occasionnées par la chevrotine sur l'animal sont beaucoup plus importantes qu'avec un tir à balle, et surtout entraînent souvent des complications longues et douloureuses. Mais il est vrai que dans cette histoire, le bien-être animal ou tout du moins sa non-souffrance , on s'en tape !
268. 06/10/2016 # 07:54 # **Claude Staron** # une régression # ce projet constitue un retour en arrière très regrettable sur tous les plans
269. 06/10/2016 # 09:57 # **Amic Léa** # Absolument contre # Absolument contre! Les blessures causées aux bêtes parvenant à s'échapper sont abominables... De la cruauté pure, une nouvelle fois.
270. 06/10/2016 # 10:17 # **Pépète** # Dangerosité de l'usage des tirs de chevrotine # Je suis formellement opposée à ce projet d'arrêté pour les raisons suivantes: Plusieurs études, dont la plus récente de l'ANCGG, ont démontré la grande imprécision des tirs de chevrotine, surtout si un tir est effectué à plus de 15 m, ce qui est très souvent le cas sur le terrain (les forums de chasse regorgent d'exemples !). Ces tirs peuvent être dangereux pour les autres utilisateurs de la nature en raison du risque élevé de ricochets. La chevrotine cause des blessures qui paraissent légères à première vue, aux sangliers qui parviennent à fuir. Il n'en est rien malheureusement. Les blessures causées par ce type de munitions engendrent un mort lente et douloureuse, les animaux étant généralement infectés faute de soins. L'animal n'est pas tué « proprement », il agonise pendant plusieurs jours. Cette utilisation de la chevrotine est donc à proscrire, elle est dangereuse pour l'homme et particulièrement barbare pour les sangliers.
271. 06/10/2016 # 11:02 # **VIGNERON Luc (conducteur de chien de sang et formateur pour l'ANCGG & la FDC 16)** # Faire preuve d'honnêteté intellectuelle # Tout est dit dans le rapport de l'ONCFS : les chevrotines n'offrent aucune plus-value. Je crains simplement que cette mise en avant, d'une munition d'un autre âge, ne relève d'un propos électoraliste d'un président de fédération. A contrario, cette munition blesse plus qu'elle ne tue proprement. Ce n'est donc pas acceptable, que ce soit pour des raisons d'éthique, de bien-être animal ou tout simplement de dignité humaine.
272. 06/10/2016 # 14:11 # **Marc PONDAVEN** # Consultation 'chevrotine' # Tant pour des questions évidentes de sécurité que d'éthique, le retour à l'usage de la chevrotine même à titre expérimental doit être proscrire. Il vaut mieux inciter les prélèvements de sanglier par des

modes de chasse complémentaires, dans des périodes complémentaires et mieux former les acteurs de terrain (chasseurs, propriétaires, exploitants agricoles...) que d'utiliser de fausses bonnes solutions au problème du développement des populations de sanglier.

273. 06/10/2016 # 15:18 # **ALLAUD JOSE** # TIR O LA CHEVROTINNE # Je ne suis pas d'accord. les blessures font souffrir les animaux.
274. 06/10/2016 # 17:21 # **Nicolas** # Beaucoup trop de gibier blessé non recherché/retrouvé, à la chevrotine # Notre expérience de conducteur de chiens de recherche du gibier blessé nous montre que beaucoup de gibiers tirés à la chevrotine ne sont pas vus comme blessés, ou considérés comme 'faiblement blessés', et ne sont pas recherchés. Le chasseur surestime bien souvent les capacités de la munition et tire trop loin, rendant inefficace létalement dans l'instant les projectiles, par contre les animaux succombent après plusieurs jours de souffrance Les projectiles ne sont pas expansifs (billes de plomb), les atteintes sont sournoises Je suis contre l'utilisation de cette munition pour le chasseur lambda (sans que cela soit péjoratif pour le chasseur) Ayant été lieutenand de l'ovetier, et étant conducteur de chien de sang depuis 10 ans, je pense que la chevrotine est à réserver dans des cas très très particuliers, et par des tireurs (et non des chasseurs) spécialisés Ne pas sous estimer non plus la dangerosité des billes qui ont une facilité déconcertante à ricocher, de part leur forme ronde et leur faible vitesse, d'où une bonne inertie
275. 06/10/2016 # 17:48 # **Mr BERTRI Georges** # chasse: tir à chevrotines en battue..... # Je suis farouchement opposé à l'emploi de cette munition,l'ayant moi même expérimentée dans mes jeunes années de chasseur je me souviens entendre des plombs siffés autour de moi et avoir la 'frousse' en partant à la chasse. Cette munition ne respecte en aucun cas les règles de sécurité la chasse à tous chasseurs employant cette munition pour raison de sécurité et de respect pour les animaux. Je n'oublie pas les accidents mortels qui ont endeuillés mon village et les villages alentour à l'époque de l'emploi de la chevrotine.
276. 06/10/2016 # 18:24 # **STROBEL ERIC 49 ANS ET CHASSEURS DANS L4EST DE LA FRANCE DEPUIS MES 16 ANS** # NON A L'AUTORISATION DE LA CHEVROTINE MEME PARTIELLEMENT EN FRANCE # L'ASSOCIATION NATIONALE DES CHASSEUR DE GRANDS GIBIER PRECONISE L'UTILISATION DE CALIBRE DE BALLE RAYE DEVELOPPANT UN MINIMUM DE 2500 JOULES DE PUISSANCE AFIN DE PROCEDER A DES TIR D'ARRETS EFFICACES ET SOUS UN ANGLE DE 30° AU REMBUCHÉ.L'UTILISATION DE LA CHEVROTINE VAS A L'ENCONTRE DE CES PRINCIPES D'EFFICACITE.SAUF A TRES,TRES COURTE DISTANCE.(CF LE FILM LE VIEUX FUSIL!!!) OR LE CHASSEUR MOYEN PRESAGE SOUVENT DE LA DISTANCE DE TIR ET EFFECTUE DES TIR BIEN AU DELA DE LA PORTEE EFFICACE DE LA MUNITION.ON PEUT CITER EGALEMENT LE CAS DU TIR DU CHEVREUIL A PLOMB!!!!DE PLUS EN ALSACE MOSELLE OU LE SANGLIER EST AUSSI CLASSE NUISIBLE SEUL LE TIR A BALLE RAYEE OU LISSE EST AUTORISE.AFIN DE REGULER L'ESPECE SANGLIER IL SERAI OPPORTUN DE DEVELOPPER ET OU OBLIGER , DANS LE SUD OUEST LE TIR DU SANGLIER A COMPTER DE MARS A L'APPROCHE ET AFFUT A PROXIMITE DES CULTURES DANS UN PREMIER TEMPS ET EN FORET SI CELA NE SUFFIT PAS. CE SONT LES METHODES DE REGULATIONS ET DE CHASSE QUE NOUS DEVONS CHANGER ET NON REVENIR A DE VIELLES MUNITIONS!!!CHASSER A LA CARABINE AVEC UN CALIBRE ADAPTE LE SANGLIER A DES PERIODES SENSIBLES EN METTANT EN PLÇACE DES QUOTAS SELON LES DEGATS CONSTATES ,SERAIENT BIEN PLUS OPPORTUN. ET QUEL IMAGE DONNE-T ON AUX NON CHASSEUR LORSQU'ILS ENTENDENT PARLER DE CHEVROTINES!!!UNE MUNITION DONT ON M'AS TOUJOURS ENSEIGNE QU'ELLE N'ETAIT DESTINEE QU'A FAIRE LA GUERRE DANS LA JUNGLE OU A OUVRIR DES PORTES,OU LE COMBAT DE TRANCHEES(JE SUIS UN ANCIEN SOUS-OFFICIER PARACHUTISTE),VOIRE LA MUNITION TYPIQUE DU BRACONNIER OU DU MAFIEUX POUR REGLER CES COMPTES!!!NE DEVALORISEZ DONC PAS LES CHASSEURS EN REMETTANT AU GOUT DU JOUR CETTE MUNITION. N'AS-T'ON PAS INTERDIT LES ARMES A SOUS-MUNITION???? MEILLEURES SALUTATIONS EN ST HUBERT
277. 06/10/2016 # 18:26 # **Butor-Mouette** # Tuer proprement ? # L'idéal serait pour moi de ne pas tuer du tout. Cela finira par arriver, mais dans cette attente, je suis opposé à l'expérimentation proposée. Les conclusions de l'ONCFS pointent en effet : - les risques de ricochets à

trajectoires non maîtrisées, donc potentiellement accidentogènes ; - le fait que seul un tir précis à courte distance puisse tuer 'proprement' l'animal visé. Je me fais par la présente le porte parole des sangliers qui m'ont fait part de leur inquiétude à l'idée d'être tués salement, c'est à dire de devoir subir une agonie lente et douloureuse pour les malchanceux qui n'auraient pas eu affaire à un chasseur propre.

278. 06/10/2016 # 19:56 # Jo2b54 # Reprobation # Il vaut bien mieux utiliser un fusil avec une balle et se limiter à 15 mètres aussi
279. 06/10/2016 # 21:09 # philippe # incompréhension # 3 points : Si vous chassez un peu, êtes vous sur que la recommandation de tir jusqu'à 15 mètres sera suivie d'action, acceptée, contrôlée, sanctionnée etc ? Sachant que la chevrotine blesse beaucoup plus qu'une balle de carabine et à notre époque de prise en compte de la souffrance animale ne faites vous pas un bond de 30 années en arrière ? Que nous cache t'on avec la réintroduction du tir à la chevrotine ? Pression politique, financière ???
280. 06/10/2016 # 21:49 # nad # Danger pour les résidents proches des lieux de la battue # Les habitants des maisons situées en zone forestière auront un fort risque d'être touchés par un ricochet lors d'un tir à la chevrotine, de même pour des animaux domestiques (chiens, chats, autres) qui sont présents sur la propriété. Ce type de propriété est très commun dans les Landes. Les sangliers blessés deviennent alors dangereux pour tous. Concernant les routes qui jouxtent les forêts, le problème est le même, un sanglier blessé devient dangereux et ne sera pas forcément stoppé avant de traverser devant une voiture. Les tirs à la chevrotine blessent plus qu'ils ne tuent, du moins à court terme car le sanglier mourra des conséquences de ses blessures dans de grandes douleurs. je suis contre ce projet.
281. 07/10/2016 # 07:11 # Orsini philippe # Non à l'utilisation de la chevrotine # Il n'est plus nécessaire de faire de nouveaux tests concernant la dangerosité de cette munition. Les tests existants sont sans appel... Il est totalement illusoire de penser qu'elle sera utilisée à moins de 15m et en tir fichant. Il est très difficile de retrouver les animaux blessés par chevrotine qui agonisent pendant des jours ou sont mutilés à vie. Une démagogie aveugle est le seul moteur qui pousse à l'utilisation de cette munition. Un seul accident, un seul décès serait de la responsabilité des inconscients qui prônent le retour de la chevrotine. Ph.Orsini membre au titre scientifique du CDCFS du Var conducteur UNUCR
282. 07/10/2016 # 10:01 # raverot hubert # chevrotine # Le retour à la chevrotine est un pur scandale... Encore une mesure électorale de ce lamentable gouvernement...
283. 07/10/2016 # 10:01 # Marc Monnet # Non à la chevrotine # Je suis fermement opposé à l'autorisation des chevrotines sur l'ensemble du territoire national quelque soit la distance de tir et l'espèce du gibier.
284. 07/10/2016 # 12:53 # Annie Barthélemy -Vosges- # Contre l'emploi des chevrotines pour la chasse dans les Landes # Bonjour, extrait du projet: 'L'analyse de l'ONCFS sur ces 3 questions conclut que : - seul un tir à très faible distance (15m au maximum) est à même de garantir une bonne efficacité des chevrotines. De plus, le diamètre de la gerbe étant faible, le tir doit rester précis pour tuer proprement l'animal visé ; - les chevrotines ricochent dans des directions aléatoires mais le tir à faible distance réduit la dispersion de la gerbe ; - le comportement des chevrotines dépend fortement des obstacles rencontrés et par conséquent de la nature des paysages ruraux ; - les balles de canons lisses ricochent aussi, plus ou moins, en fonction du type de projectile.'
Contrairement à l'analyse de l'ANCGG ci-dessous, celle de l'ONCFS ne donne pas un compte-rendu précis ni détaillé quant aux résultats des tests et tempère la dangerosité de la chevrotine.... Elle reconnaît malgré tout des conditions strictes et contraignantes à l'emploi, et ses inconvénients propres (curieusement la conclusion suite aux tests par l'ONCFS en 1982 était bien plus affirmative sur les dangers de cette munition). Cela implique donc qu'en fonction du contexte du tir, on ne peut garantir une totale sécurité (RISQUE d'incidents et accidents aux personnes par les ricochets 'aléatoires' -et plus nombreux- de la chevrotine, lors d'actions imprévisibles et à plus forte raison lors de battues collectives), ni l'assurance d'un tir légal pour l'animal s'il n'est pas tiré de très près. Selon ce projet le tir à balle et à la chevrotine seraient 'complémentaires' (c'est le cas, n'en doutons pas, pour le nombre...des 'prélèvements!'). Cela n'implique pas que les deux soient équivalents au niveau des RISQUES à l'emploi, nonobstant le fait qu'il n'y ait pas eu d'incident grave avec la chevrotine durant les 3 années de dérogation. Pourquoi ajouter cet adjectif s'il n'y a pas eu du tout d'incidents? Les incidents sont-ils acceptables quand ils ne sont pas 'graves'? Pour quelles raisons cette munition est-elle interdite à la chasse depuis si longtemps alors que les balles de canon lisse ne le sont pas??????? (pour rappel) (Arrêté ministériel du 1er Aout 86 modifié): en France l'emploi

de la chevrotine est prohibé. ' Dans les départements présentant des formations de garrigues ou maquis, le ministre chargé de la chasse peut autoriser par un arrêté annuel, sur proposition du préfet, après avis du président de la fédération départementale des chasseurs, les conditions dans lesquelles l'emploi de chevrotines est autorisé pour le tir du sanglier en battues collectives.' Puisque dans les Landes la forêt est 'largement reconstruite' depuis 2012, elle n'est plus aujourd'hui dans l'état d'exception qui a permis à la Fédération 3 années de dérogations. Rien ne justifie une nouvelle autorisation pour ce département.

{}('Etude de dangerosité des munitions de type chevrotine. Etude collective effectuée par l'ANCGG') (Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier), l'ADCGG28, l'ADCGG22. Afin d'évaluer les risques de ricochets liés à la chevrotine, l'ANCGG a lancé deux expérimentations très détaillées sur http://fdcsarthe.com/IMG/pdf/etude_de_dangerosite_des_munitions_de_type_chevrotine_v2.pdf 'La chevrotine par la multiplicité des projectiles accentue la dangerosité. Le risque de ricochet est en effet multiplié par le nombre de graines soit un facteur 20. Les directions de ricochets sont très alarmantes puisque chaque tir au sol se conclut par des déviations latérales importantes. Les angles moyens observés de 43° et extrêmes de 72° montrent l'extrême dangerosité de la chevrotine pour les hommes. Les recommandations comme l'angle de 30° par rapport à la ligne des chasseurs postés se révèle totalement illusoire pour garantir une sécurité minimale.' '...L'ANCGG a obtenu l'interdiction de la chevrotine après 5 années d'efforts, en 1972. Elle a toujours considéré comme une obligation éthique, sécuritaire, et d'efficacité le tir à balle du grand gibier. Elle a démontré que les risques inhérents à la chevrotine devaient la faire interdire. Sa conviction est étayée sur de nombreux travaux d'experts. L'ONCFS publiait en 1982 déjà un rapport sur les dangers et les ricochets des chevrotines.' (Quelques propos de chasseurs ayant expérimenté le tir à chevrotines:)) (site chasseurs de sanglier.com et blog chasse passion) - 'La chevrotine est interdite pratiquement sur tout le territoire Français. La chevrotine est en vente dans la majorité des armureries Françaises. C'est une munition dangereuse pour les utilisateurs car beaucoup de ricochets et assez inefficace sur le gibier car ça ne tape pas suffisamment.' - '...c'est là tout le paradoxe des chevrotines, elles ne sont efficaces qu'à courtes distances mais elles sont aussi très dangereuses parce que tirées à courte distance. Dangereuse pour le tireur comme pour toutes les personnes autour du tireur...!!!' - 'Les chevrotines « parce que ça fait masse, parce qu'on tire à courte distance » il faut les mettre au placard !' - 'C'est de la merde. Je serais quelque chose au gouvernement, j'interdirais cette munition qui est actuellement en vente libre.' - '...Pour moi je trouve cette munition horriblement dangereuse (ricochets et blessures sur le gibier) et peu sportive sans parler de l'éthique. Dans mon équipe les bêtes blessées sont toujours plus nombreuses et les graines sifflent toujours et encore. Je pense sincèrement qu'il faut ouvrir ce débat ; cette affreuse munition n'a plus d'avenir' (Appel de l'Association départementale des chasseurs de grand gibier des Landes) sur <http://www.ancgg.org/ad40/> 'NON AU RETOUR DE LA CHEVROTINE DANS LES LANDES Il très important et urgent que chacun prenne quelques minutes pour répondre à la consultation publique lancée par le Ministère de l'Environnement. Les chasseurs Landais ne doivent pas accepter d'être mis à l'index pour avoir accepté le retour de cette si dangereuse munition. L'utilisation de la chevrotine est une incitation au tir au pif ou au jugé, qui blessera tant d'animaux qui finiront par crever dans d'atroces souffrances, quid de l'éthique du chasseur d'aujourd'hui. Pour mémoire l'usage de la chevrotine est interdit en France métropolitaine depuis 40 ans, à cause des trop nombreux accidents qu'elle avait provoqués. Si nous n'agissons pas immédiatement, il est à craindre que bon nombre d'associations anti-chasse feront des gorges chaudes et hélas encore un amalgame de plus, l'image des chasseurs va encore une fois être mise à mal'

Madame la Ministre, sous le prétexte d'un projet soi-disant 'expérimental' (??) allez-vous retourner en arrière pour céder au 'souhait' d'un Président de Fédération? Allez-vous favoriser le loisir d'un petit groupe privé (pour quelques sangliers de plus à son tableau de chasse...) au détriment de la sécurité et de l'éthique, et à l'encontre d'une interdiction de plus de 40 ans? Ce projet n'aurait même pas dû exister. Les Landes ne font pas exception, et ne doivent pas servir de précédent. Je vous prie instamment de ne pas accepter cette demande de dérogation. Merci de votre attention, respectueusement.

285. 07/10/2016 # 14:16 # TIRREAU # EMPLOI DE LA CHEVROTINE # Cette munition avait été interdite pour d'excellentes raisons..... La réintroduire est de la pure folie je plains les auteurs de cette réforme , c'est pitoyable.....

286. **07/10/2016 # 15:16 # ORCET** # retour de la chevrotine # Comment peut-on, lorsqu'on est chasseur, tout mettre en oeuvre pour que les animaux chassés souffrent le plus possible ? Inadmissible pour le moins, inhumain pour le reste.
287. **07/10/2016 # 21:04 # VANIER** # retour vers le Futur ! # 1 pas en avant 3 pas en arrière quelle honte pour ceux qui propose ce retour à la chevrotine ! toutes les études récentes modernes et fiables démontrent la dangerosité de cette munition. Pourquoi pas la grenade ou la 12.7 ou le tir d'hélicoptère pour éradiquer le grand gibier? bien utilisé ça doit être efficace! c'est vraiment le nivellement par le bas .Les fédération devraient former et entrainer les chasseurs dans des stands de tir au sanglier courant et l'exiger comme dans certain pays
288. **08/10/2016 # 16:45 # stéphanie** # non à la cahsse # Laissez la faune sauvage en paix. A supposer que les sangliers seraient trop nombreux c'est encore à cause des chasseurs, car plus les animaux sont persécutés, plus ils se reproduisent, cela est dû au stress. Aussi, le cochonglier a été créé par les chasseurs eux-mêmes.
289. **08/10/2016 # 21:33 # Pascale Bibard** # Je suis opposée à ce projet d'arrêté d'emploi de chevrotines pour le tir du sanglier # Le titre expérimental n'est qu'un leurre (puisque déjà expérimenté auparavant) qui servira à asseoir durablement cet arrêté. Je demande au Ministère de ne pas céder au souhait du président de la fédération départementale des chasseurs des Landes qui montre une irresponsabilité envers ses concitoyens et la nature, responsabilité que vous décideur porterez, en cas d'accident. En effet, ces tirs peuvent être dangereux pour les autres utilisateurs de la nature en raison du risque élevé de ricochets, utilisateurs de la nature maintenant bien plus nombreux que lors de l'après tempête Klaus. L'utilisation de la chevrotine est particulièrement barbare pour les sangliers puisque ceux touchés qui parviennent à fuir vont mourir lentement d'infection due aux plaies provoquées par les chevrotines. Personne ne souhaite que le scandale des abattoirs se reproduise dans la forêt landaise. Madame la Ministre vos concitoyens attendent des mouvements d'humanité envers la faune sauvage, patrimoine naturel. En espérant que mon avis, qui je suis sûre, est partagé par le plus grand nombre sera pris en compte.
290. **09/10/2016 # 21:49 # Jean** # Chevrotines # C'est tellement plus sport a balles et moins dangereux .
291. **10/10/2016 # 08:42 # Christian MEYER** # Pour ou contre la chevrotine ? # Je souhaite vous faire part de mon avis sur cet arrêté autorisant le tir du sanglier à la chevrotine. Si le sanglier est classé nuisible, il y a lieu d'aménager les conditions de tir sans aucun doute. Cependant, il y a d'autres mesures que d'autoriser le tir à la chevrotine qui blesse plus souvent qu'elle ne tue et n'est pas plus sécuritaire pour les personnes (chasseurs, promeneurs,) que la balle. Je suis fervent partisan de la balle qui investit le tireur d'une responsabilité plus importante, (angle de tir, tir fichant,)
292. **10/10/2016 # 09:02 # gayte** # Chevrotines une fausse bonne idée # D'après l'étude de l'oncfs la chevrotine est efficace à très courte distance à condition d'avoir une visée précise, de plus elle ricoche de façon aléatoire, une balle dans ces conditions aurait la même efficacité avec un risque de ricochet moins élevé, (avec les chevrotines il est multiplié par le nombre de projectiles.) De plus combien d'animaux seront blessés parce que tirés de façon imprécise ou un peu trop loin, combien de tireurs ignoreront même le fait qu'ils ont blessé l'animal tiré (peu ou pas de sang)? Alors arrêtons de croire que le nombre de projectiles multiplie les chances de réussite et recherchons plutôt une balle qui soit bien adaptée à notre arme et qui ricoche le moins possible, il y va de notre sécurité.
293. **10/10/2016 # 10:09 # Alain SAULE** # Président de l'Association Limousine des Chasseurs de Grand Gibier # J'estime que les chevrotines blessent beaucoup plus qu'elles ne tuent proprement surtout sur les gros animaux. L'emploi de cette munition est donc à bannir du point de vue éthique. Par ailleurs, elle est dangereuse par ses nombreux ricochets sur sol caillouteux ou gelé.
294. **10/10/2016 # 11:20 # Patrick LAFFITE** # Un projet qui dénature le retour d'expérience # La dérogation avait été établie dans des circonstances particulières. Ces conditions n'existent plus. L'ONCFS indique que 'la chevrotine s'est avérée complémentaire... dans des zones impraticables'. Pourquoi étendre à tous le département des Landes? Par ailleurs, il n'est pas démontré que le risque de généralisation au territoire national soit 'très limité'. Si la chevrotine est autorisée dans les Landes pourquoi pas en Sologne (ou d'autres territoires de chasse comparables)?
295. **10/10/2016 # 20:26 # Delhorbe Stephane** # Question # Bonjour, Que devient la recherche au sang (obligatoire dans de nombreux PGC). Quels sont en pourcentage les résultats de ces recherches suite à l'utilisation de chevrotine. N'existe t il pas d'autre méthode de régulation? (

voir zone périurbaine archer, affût, approche) Ne peut on pas délocaliser certaines compagnies vers des zones où le tir à balle est plus propice (voir sanglier et culture) cordialement

296. **10/10/2016 # 22:38 # Georges Cingal** # Chevrotines, non merci # Avis de la Fédération SEPANSO Landes Dès 2009 la Fédération SEPANSO Landes a réagi à la circulaire du 28 mai 2009 ordonnant aux louvetiers du département d'utiliser pour l'organisation des battues au sanglier, les cartouches à chevrotines 28 grains afin de « détruire le maximum de spécimens ». Voici ce que nous écrivions le 7 juin 2009: « Nous nous permettons de rappeler que si l'usage des chevrotines a été interdit depuis des années en France continentale pour la chasse des ongulés, y compris celle du chevreuil pour lequel le tir à grenaille reste pourtant autorisé dans quelques départements, c'est en raison de sa moindre efficacité globale sur le gibier qu'elle blesse plus qu'elle ne tue, et surtout de sa haute dangerosité pour l'homme. Cette dangerosité accrue par rapport à la balle est due à la forte tendance des projectiles sphériques à ricocher sur les obstacles, y compris le sol et les chablis. Elle est aggravée par le nombre de projectiles contenu dans une charge (28 grains contre 1 seule balle.). Il faut souligner que la portée jusqu'à laquelle un grain de chevrotines peut occasionner de très graves blessures à un humain dépasse plusieurs centaines de mètres. Compte tenu de ce qui précède, il aurait été bon de bien préciser dans votre circulaire qu'il s'agit bien du « maximum de spécimens de sangliers » et non de rabatteurs, tireurs postés ou simples promeneurs... Bien entendu, si des accidents venaient à se produire en cours de battue à cause de l'emploi de cette munition, nous saurions rappeler l'existence de la présente mise en garde contre les risques occasionnés par ce mauvais choix. Espérons que le souci de sécurité, doublé faut-il le souligner, de celui de meilleure efficacité, l'emportera sur celui assez incompréhensible de satisfaire les nostalgiques d'une époque révolue, veuillez agréer, monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée. » Nous sommes toujours du même avis et nous tenons à faire remarquer que le Ministère utilise le futur « Cette expérimentation débutera » alors qu'un conditionnel serait de mise si le Ministère souhaite effectivement prendre en considération toutes les parties intervenantes dans cette consultation. Nous pensons que les chasseurs landais dont les armes sont chargées de chevrotines sont susceptibles de faire usage de leurs armes à une distance supérieure à 15 mètres (distance à laquelle les chevrotines sont vraiment efficaces). Il y aura alors plus d'animaux blessés que d'animaux tués ! En ce qui concerne la sécurité, nous craignons que l'usage des chevrotines ne donne une fausse impression de sécurité aux participants des battues. Nous persistons à penser que le renforcement de la sécurité passe par l'élimination des tireurs qui sont incapables de bien identifier leur cible et de garder leur sang froid. Il convient parallèlement de promouvoir les armes rayées dont les munitions ricochent moins que les armes à canons lisses. Et puisque que beaucoup de chasseurs ont participé à une mobilisation en faveur des traditions le samedi 1er octobre 2016 à Mont de Marsan, n'est-il pas indispensable de leur rappeler que le tir à balle est une tradition qui a fait ses preuves ? Les accidents, qui se sont malheureusement produits, ont été provoqués par des individus mal préparés à l'exercice de chasse en battue. Subsidièrement la Fédération SEPANSO Landes attire l'attention de Madame la Ministre sur les autres méthodes de régulation qui sont utilisées et donnent de bon résultats dans d'autres pays : chasse à l'affût, tirs sur des postes agrainés... Pour la Fédération SEPANSO Landes Georges Cingal Membre du C.D.C.F.S. Président SEPANSO Landes
297. **11/10/2016 # 14:08 # HEIMBURGER Jean-Luc** # non à la chevrotine # Je suis contre l'utilisation de la chevrotine, c'est une munition qui est contre l'éthique de la chasse car elle ne permet pas de tuer le gibier comme le ferai une balle, le gibier souffre, ce n'est pas acceptable ! Elle est également dangereuse pour l'homme, la dispersion des plombs n'est pas maîtrisée et donc dangereuse.
298. **11/10/2016 # 14:46 # LUDWIG** # Contre # Au-delà de l'éthique et de l'aspect sécuritaire, il m'apparaît très dangereux que ce projet voie le jour, en effet d'autres départements pourraient profiter pour demander, à leur tour, cette autorisation.
299. **11/10/2016 # 17:08 # Bernard HUBER** # Pas de chevrotines en action de chasse # Je m'oppose fermement à l'utilisation de chevrotines en action de chasse. Contrairement à ce que précise l'ONCFS la chevrotine est une munition composée de projectiles multiples. Elle permet peut-être d'avoir plus de chance (sur un tir à moins de 15m) que la cible soit atteinte qu'avec une balle unique mais a été interdite en raison de sa dangerosité (tir imprécis, dispersion non maîtrisée des multiples projectiles, risque de ricochets accrus et de son caractère non tuant (animaux blessés par une partie des projectiles, et non tués sur le coup).

- Son utilisation ne doit en aucun cas être favorisée. Je ne parle même pas de l'état de la venaison.
300. 11/10/2016 # 18:11 # MAS # NON # Quel retour en arrière ! Que d'animaux blessés et de souffrance à venir ! Il existe bien d'autres solutions avant de faire un tel saut en arrière.
301. 11/10/2016 # 18:17 # Pierre-André NEFF # Autorisation de la chevrotine # C'est inadmissible, tant d'un point de vue éthique que sécuritaire. La motivation la plus vraisemblable de ce volte face politique, à la veille d'une période électorale, est à rechercher dans la pêche au voix!
302. 11/10/2016 # 19:28 # gobet jacques # n'importe quoi # non seulement la chevrotine est dangereuse mais en plus elle blesse le sanglier c'est revenir en arrière Quel dommage d'avoir toujours des gens qui ne connaissent rien
303. 11/10/2016 # 20:25 # Francois # Sangliers # L'utilisation de la chevrotine est indispensable pour réguler la population des sangliers. Cette autorisation est une bonne chose pour notre territoire
304. 11/10/2016 # 22:02 # Gascard Michel Président de L'Association Bas-Rhinoise des Chasseurs de Grand Gibier # Contre l'utilisation de la chevrotine # Le tir à la chevrotine est à proscrire.Plusieurs études réalisées par l'ANCGG, l'UNUCR et l'ONCFS l'ont démontré pour des raisons de sécurité (ricochets même à courte distance, impossibilité de respecter l'angle de 30°) et d'inefficacité (risque élevé de blessures nécessitant plus de recherches). Le monde de la chasse a d'autres problèmes à traiter que de remettre sur la table un sujet polémique qui ne peut apporter que la division.
305. 11/10/2016 # 22:41 # Jean-Claude Tolphin journaliste spécialisé en armes de chasse # La chevrotine munition dangereuse # Ce projet ouvre la porte à d'autres demandes concernant cette munition dangereuse pour les autres usagers de la Nature. L'ONCFS indique que cette munition n'est guère plus dangereuse que les balles pour fusils lisses. Il faut savoir que ces balles sont très dangereuses car elles ricochent sur tout corps dur et ne devraient être utilisées qu'en chasse individuelle, notamment pour les chasseurs de bécasses qui se trouvent nez à nez avec un sanglier, ce, dans le but de protéger leur chien mais en aucun cas pour les chasses collectives.Les blessures infligées aux animaux sont indignes d'un acte de chasse, quant à la distance efficace d'une quinzaine de mètres, il serait intéressant de savoir combien de chasseurs, soit par ignorance, soit par incapacité, sauront évaluer cette distance et s'y tiendront ?!Les risques d'agression des utilisateurs de la nature, par des animaux blessés ne sont pas neutres non plus.Les risques que feraient courir les présidents de sociétés de chasse, qui accepteraient l'usage de la chevrotine, sont très importants et ces derniers s'exposent à des dépôts de plaintes pour mise en danger de la vie d'autrui car ils n'ignorent pas les dangers engendrés par ces munitions. par ailleurs, les fusils de chasse ne 'portent' pas tous de la même façon, les plombs et les 'grains' de chevrotine, si bien qu'il est impossible d'établir un comportement type. Tout ceci a été démontré par différentes instances et notamment, en son temps, par l'ONC, c'est d'ailleurs ce qui a entraîné l'interdiction de l'usage des chevrotines pour la chasse du grand gibier. Pourquoi ce qui était vrai hier, ne le serait plus aujourd'hui, sachant qu'avec la multiplication des suidés, les tirs seront encore plus nombreux ?!!
306. 12/10/2016 # 05:15 # SPENLE Gérard # La honte du tir à la chevrotine # Retour du tir à la chevrotine = retour au début du 20° siècle .
307. 12/10/2016 # 06:02 # cornu pascal garde chasse particulier membre de l adcgg 25 # retour de la chevrotine # la chevrotine est une munition desuete et dangereuse car tres propice aux ricochets.par ethique et encore plus par securite il est du devoir de chacun de bannir cette munition
308. 12/10/2016 # 07:27 # HUBERT # la chevrotine : non # Non au retour de la chevrotine qui blesse plus qu'elle ne tue.
309. 12/10/2016 # 09:44 # Jean-Philippe d'Herbécourt # Utilisation chevrotines # Absolument opposé à toute utilisation de chevrotines sur tout le territoire français au vu de sa dangerosité et ses conséquences en terme de blessure pour le gibier. Jean-Philippe d'Herbécourt
310. 12/10/2016 # 11:28 # chasseur promeneur en famille # Sécurité ,dégats # Parlons sécurité la portée d'une balle de fusil ou de carabine 2000 m 3000 m D'une cartouche avec des chevrotines 150 m 200 m. Si l'on respecte les consignes des lignes de chasseurs la chevrotine est moins dangereuse pour les chasseurs et surtout pour les autres utilisateurs du territoire (promeneurs,chercheurs champignons etc) Quant à l'efficacité c'est vrai que souvent le sanglier est blessé est va mourir: mais en détruisant plus qe sangliers ('classés nuisibles) on diminue les indemnités causées par les dégâts...Alors il faut choisir.

311. 12/10/2016 # 11:33 # Neff Claude. # Tirs à balles # Le tir à balles avec canon lisse devrait être interdit au même titre que la chevrotine.Ce n'est pas la munition qui est le plus dangereux mais a mon sens l'arme..aucun canon lisse ne tire une même balle au même endroit. J'ai plus de 65 ans de permis et connu beaucoup de cas d'accidents évités uniquement par 'chance'.
312. 12/10/2016 # 11:38 # Yvon # chevrotine # Personnellement contre le retour à la chevrotine pour des raisons d'éthique et de sécurité.
313. 12/10/2016 # 12:07 # Lehcim Reiltuav # retour de la chevrotine dans les landes # Le retour de l'utilisation de la chevrotine pour tirer les sangliers serait une ineptie et ferait fi des études réalisées.Cela veut sans doute dire aussi que les promoteurs landais de cette idée sont sans doute trop maladroits pour tirer les sangliers avec des munitions à balles. En dehors d'arrière pensées électoralistes de bas étage, je ne vois pas ce qui peut motiver le ministère à prendre une telle décision. Je suis donc totalement opposé à cette décision.
314. 12/10/2016 # 12:12 # christophe pernin # non a la chevrotine # il faut apprendre aux chasseurs a tirer!! degager les parcelles de façon a bien tirer. un chasseur mauvais au tir a balle ,sera mauvais a la chevrotine! apprendre a connaître son arme.
315. 12/10/2016 # 12:47 # pierre Vidal # avis sur emploi de la chevrotine # Complettement opposé a cette utilisation, il faudrait aussi interdire rapidement l'emploi des balles brenekké dans les canons lisses de cal 12.
316. 12/10/2016 # 14:41 # HAURAT Jean Yves. # Favorable # Je suis favorable a l'utilisation de la chevrotine.Ancien chasseur,j'ai eu l'occasion de tester son efficacité. De plus,habitant d'ARSAGUE,village endeuilé il y a2 ans,par un accident de chasse mortel lors d'une battue(tir a balle),je ne peux que souscrire aux arguments de sécurité qu'offre le tir a la chevrotine,dans nos périmètres de chasse restreints. De plus,étant agriculteur,je suis bien sûr,très sensible,a la régulation impérative de la faune sauvage.
317. 12/10/2016 # 16:09 # LE GRAND BENOIT # CHEVROTINE # CETTE MUNITION EST TRES DANGEREUSE A LA CHASSE RISQUE D'ACCIDENT TRES IMPORTANT ENVERS LES HOMMES BEAUCOUP D'ANIMAUX BLESSES AVEC CETTE MUNITION
318. 12/10/2016 # 16:13 # beck # moyenageux # les chevrotines sont une munition moyenâgeuse à double titre ricochets dangereux pour les tireurs ou promeneurs blessures invisibles infligées au gibier
319. 12/10/2016 # 16:31 # Michel Prugue # Favorable à la chevrotine # Bonjour c'est une bonne nouvelle que ce questionnement soit réalisé En effet l'augmentation importante de la population des sangliers causent des dégâts énormes en culture et créé des tensions entre chasseurs et agriculteurs sur l'efficacité des prélèvements En effet malgré la bonne volonté et la mobilisation des chasseurs et la nécessité de tenir des règles de sécurité draconiennes ,l'utilisation uniquement de la balle limite de maniere insupportable l'efficacité des tirs dans les conditions actuelles je milite pour que l'expérimentation réalisée dans les Landes soit généralisée et en outre permettre dans ce cadre là de permettre aux agriculteurs dans le périmètre de leur exploitation de faire des prélèvements libre de sangliers tant que la population n'a pas retrouvée un niveau normal merci de votre ecoute cordialement
320. 12/10/2016 # 16:53 # Valé # Et les blessures ? # Bonjour à vous, significative cette position qui ne désigne jamais l'état de celui qui reçoit la chevrotine Combien de blessures pour un swing réussi ? Avec la chevrotine, on tire dedans on arrose ... (c'est bien pour corriger de l'incertitude de son tir que l'on utilise une gerbe de plombs, autrement pourquoi ? Et combien de souffrances pour l'animal que l'on ne peut retrouver car les plombs sont entrés dans le cuir, la chair empêchant ainsi un écoulement de sang qui permettrait aux Conducteurs de l'Unucr de retrouver l'animal et de mettre fin dignement à sa vie ? Enfin, pourquoi cette prise de position sur les résultats d'un tir à 15 mètres , alors qu'il est prouvé que le tir de de battue est effectué sur une distance à minima 2 fois plus importantes ? Aux 3 questions posés à l'ONCFS dans le texte ci dessus, une seule réponse est apportée . Quid de l'efficacité, Quid de l'éthique de chasse, mort rapide de l'animal ? Je désapprouve totalement l'arbitraire de cette prise de décision, qui va à l'encontre même des intérêts d'une chasse moderne, respectueuse de l'animal, de l'indispensable éthique de chasse et des positions sociétales vis à vis de notre passion. Merci de m'avoir permis de m'exprimer.
321. 12/10/2016 # 17:00 # Pierre # La chevrotine # Pourquoi revenir en arrière, les anciens qui l'ont interdite avaient longuement réfléchi.....surtout au vu des accidents provoqués....Cette manière d'oublier et de désavouer ce qui a été fait, et surtout pour ne rien apporter de plus.

322. **12/10/2016 # 17:13 # dqtech # Non à la chevrotine #** Hors de question de ré-autoriser la chevrotine. Surtout dans le département des Landes quand on voit comment se passe les battues : chasseurs postés le long des routes, chasses après un repas de mi-journée arrosé, tirs dans la traque, ...
323. **12/10/2016 # 17:48 # Féret # qui controlera les 15 mètres ? #** L'argument d'origine pour l'utilisation de la chevrotine était l'impossibilité de pénétrer les forêts landaises du fait de la tempête. Aujourd'hui si la chevrotine doit être un instrument de la régulation des sangliers elle ne devrait être utilisée que dans les unités de gestion boisée à plus de 60%. Quant au 15 mètres, qui va les contrôler?
324. **12/10/2016 # 18:17 # TINTANE # Oui à la Chevrotine #** Madame, Monsieur, Je constate des populations de sangliers qui ne cessent d'augmenter. sans gestion efficace de cette espèce les dégâts aux cultures ne seront pas maîtrisés. L'utilisation de la chevrotine montre de l'efficacité dans les tirs de moins de 20 m. Cela limite l'effet ricochet sécurité des chasseurs. Je suis favorable à l'utilisation de cette munition et à sa légalisation.
325. **12/10/2016 # 18:43 # GRIHON Bernard # Oui à la chevrotine! #** Je ne suis pas chasseur ni agriculteur, simplement élu local en Haute Lande. Je suis favorable à la ré-utilisation de la chevrotine pour 2 raisons principales: - meilleure sécurité pour les chasseurs et autres usagers de la forêt (balles dangereuses voire mortelles à longue distance contrairement à la chevrotine), - meilleurs succès des tirs à courtes distances avec les chevrotines, améliorant ainsi les objectifs de régulation. Cordialement,
326. **12/10/2016 # 18:52 # Hardier Patrice # Contre ce projet. #** Dans un but évident de sécurité. Pour une éthique de chasse digne de ce 'NOM'. Combien de sangliers vont souffrir, blessé ou agonisant suite à des blessures qui seront occasionnées par ce type de munitions? Vous n'aurez aucunes garanties pour ce que vous préconisez, c'est à dire les tirs à courtes distances. La tentation du chasseur est trop grande. Pour toutes ces raisons je suis contre ce projet.
327. **12/10/2016 # 19:19 # Levieux # Opposition au texte du Gouvernement #** Je suis totalement opposé à ce texte car cette munition est dangereuse et de plus blessante pour le gibier. Le gibier blessé va faire encore quelques centaines de mètres, voir quelques kilomètres, et mourir dans d'atroces souffrances. Salutations distinguées G.Levieux
328. **12/10/2016 # 19:22 # LAGAHUZERE Michel # NON à remettre des textes déjà débattus #** Pourquoi remettre toujours en question des textes sur des sujets déjà longuement débattus? Simplement pour faire plaisir à des chasseurs? Pour des politiciens dont les chasseurs représentent des voix dans les urnes...? Jamais le danger est contrôlé à sa juste valeur, un jour lorsque vous entendrais, comme moi, des plombs siffler à vos oreilles, le sujet sera vite débattu en disant NON. (tir d'une cartouche 9 grains liées)
329. **12/10/2016 # 19:56 # fouillot maria # non #** je suis conducteur recherche au sang une aberration la chevrotine beaucoup d'animaux vont agoniser je dit NON NON ET NON
330. **12/10/2016 # 20:14 # MATHIEU Olivier # retour du tir à la chevrotine #** Non au retour de ce type de munitions qui ne tuent pas proprement un animal, blessent plus souvent qu'elle ne tue. A l'heure où nous parle du bien être animal je ne suis pas sûr que ce type de munition soit efficace pour donner une mort instantanée - sans oublier que la recherche d'un animal blessé à la chevrotine laisse moins de chances d'aboutir en cas de recherche au sang. Par ailleurs la dispersion des billes de chevrotines, même à courte distance (surtout si le fusil a des canons courts) et les risques de ricochet sont une réalité; un chasseur qui tire à la chevrotine est beaucoup plus tenté de faire un tir hasardeux sans avoir ajusté son tir du fait de l'effet 'criblage' des billes alors que le tir à la carabine impose plus de rigueur dans le tir (les consignes de tir seront facilement mises de côté), si en plus on parle de tirer la bête noire alors là c'est OK Corral, car bon nombre de chasseurs de sangliers ne réfléchissent plus beaucoup quand les sangliers arrivent sur leur ligne...ceux qui en ont fait l'expérience savent de quoi je parle! Par ailleurs pourquoi ce retour? Parce que les chasseurs français estiment le tir à la carabine difficile avec moins de réussite et donc un tableau de chasse moins conséquent? Je propose de faire comme dans les pays nordique où chaque chasseur doit faire valider son permis de chasse pour l'utilisation d'une arme rayé à condition qu'il ait passé des tests d'aptitudes et des tests de pratique dans le bon maniement de son arme; il y a de fortes chances à parier que si tel était le cas en France il y aurait moins d'accident et plus de réussite pour les chasseurs et la bonne réalisation d'un plan de chasse.
331. **12/10/2016 # 22:23 # Danielle # non aux tirs à la chevrotines #** L'animal blessé meurt lentement! la chasse est déjà une abomination dans nos pays, juste un loisir, là elle devient acte de torture!
332. **12/10/2016 # 22:30 # LOYZANCE Jules Chasseur du Bas-Rhin # Tir à la chevrotine devrait être interdite, trop dangereux #** Le tir à chevrotine devrait être proscrit, car les utilisateurs tirent toujours trop loin et blessent gravement les animaux qui vont agoniser dans des souffrances terribles. Tirs à balles beaucoup plus sécurisés et plus efficaces, les recherches sur gibier blessé sont aussi beaucoup plus faciles à effectuer sur tir à balles que sur tir à plombs. Cordialement J LOYZANCE
333. **12/10/2016 # 23:29 # BEDARIDA Henri # Arrête sur emploi chevrotine chasse sanglier #** Bonjour, je suis totalement hostile à cet arrêté. Cordialement henri BEDARIDA
334. **13/10/2016 # 05:06 # Pierre Lapeyre # Chevrotine #** Bonjour Je ne suis pas un grand chasseur mais un simple agriculteur. Les sangliers causent d'énormes dégâts dans nos cultures et nous coûtent très cher. 50 km de clôtures électriques, un salarié à temps plein pour les entretenir, le changement d'une dizaine de postes par an soit grillés par les orages soit volés, pour à la fin, avoir plusieurs ha de dégâts non indemnisés car en dessous des 10% retenus par la Fédération de Chasse. Il est certain que l'emploi de chevrotines permettrait d'éliminer beaucoup plus de sangliers qu'avec une balle, surtout les plus jeunes, mais même les plus vieux. Cette munition est plus sécuritaire que les balles qui sont dangereuses à plusieurs centaines de mètres.
335. **13/10/2016 # 08:44 # DERIGNY Hubert. # OPPOSITION AU TIR du sanglier avec des chevrotines #** Bonjour, Je suis chasseur depuis 59 ans et je m'oppose au tir des sangliers avec des chevrotines. Bien cordialement. Hubert DERIGNY
336. **13/10/2016 # 09:47 # WOLTERS # Chevrotines, le faux-ami #** Deux points ressortent de la conclusion de l'ONCFS : '15 mètres MAXIMUM' et 'pas ou guère plus dangereux qu'une balle...fusil à canon lisse'. C'est déjà trop, la balle de fusil étant suivant les marques une source de ricochets beaucoup plus fréquents que les balles de carabine. Et quand au tir à maximum 15 mètres, hors des chablis ils sont rares, sauf pour les piqueurs au ferme. Je m'étonnerais beaucoup qu'un piqueur prenne le risque de tirer au ferme de ses chiens avec des chevrotines... Quand aux animaux blessés par les tirs 'Oh il y avait un peu plus que 15 mètres...', les conducteurs de chien de sang vont bénir la chevrotine, qui va leur pourrir la vie: pas ou peu de sang, lésions internes peu efficaces, multiplications de ces recherches. Décidément non au retour 'normal' de la chevrotine!
337. **13/10/2016 # 11:29 # Anglade Pierre # Contre le retour de la chevrotine. #** Les chasseurs responsables qui ont 65 ans ou plus (c'est mon cas) n'ont pas un bon souvenir de l'emploi de la chevrotine. En effet c'était avant la création du plan de chasse et essentiellement utilisée sur le chevreuil, 2 weeks end par an généralement courant mi novembre mi décembre et sans limitation du nombre de prises et encore moins de classe d'âge. Inutile de préciser que les consignes de sécurité étaient plus que sommaire!! C'était au plus fort la guirlande avec déplacement à pied en voiture en tout sens. Bien sur cela apportait chaque année son lot d'accident des blessés mais aussi malheureusement des morts; les archives des journaux sud ouest et la dépeche du midi pourraient en témoigner. Je ne parle même pas des chiens suivant d'un peu trop près le gibier ou bien d'une couleur de robe se rapprochant du chevreuil; ils y avaient droit aussi!! Messieurs voulez revenir 50 ans en arrière? De plus le département 40 a obtenu 2 ou 3 années de dérogation cela a t il diminué les populations: NON. Quoique en dise la présidence landaise nombre de sociétés locales ne sont pas favorables au retour de cette munition obsolète, dangereuse et franchement contre toute éthique de la chasse. De plus je rappelle que la forêt de pins (40,47,33) est aujourd'hui propre, de plus en plus travaillée (rentabilité) donc l'argument chablis tir à courte distance ne tient plus. En conclusion non à une munition INEFFICACE DANGEREUSE DEGRADANTE.
338. **13/10/2016 # 11:29 # vanholten # conducteur chien du sang # pas retour aux moyen age trop dangereuse**
339. **13/10/2016 # 12:13 # FILUGOIN # Non au test #** Ayant été sensibilisée aux dégâts sur le grand gibier de l'usage de la chevrotine et des risques de blessure plus importants pour les animaux du fait de son efficacité moindre, je tiens à vous faire part de ma désapprobation pour ce projet concernant le tir des sangliers. Pourquoi ne pas vous appuyer sur les avis et recommandations des experts de la chasse au grand gibier, le sanglier étant classé dans cette catégorie? FILUGOIN
340. **13/10/2016 # 15:25 # Chivot Adjudicataire lot ONF # enquête chevrotines #** Je suis totalement défavorable à ce retour en arrière en raison de la grande dangerosité qui a déjà été démontrée par le passé. De plus tout un chacun a fait sienne l'obligation de tirer le grand gibier à balles et est désormais équipé d'une carabine.

341. 13/10/2016 # 15:33 # romainchivot # Dangereux projet # Je suis totalement opposé à ce projet, en raison de l'aspect sécuritaire. En effet l'emploi de chevrotine est à proscrire totalement, en raison du risque létale de cette munition.
342. 13/10/2016 # 18:42 # dulong # chasse a la chevrotine # c est une bonne chose d utiliser la chevrotine pour diminuer la population de sanglier notamment les plus petits et de plus c est une munition de courte porte donc moins dangereuse a l utilisation dans les memes conditions q une balle je suis chasseur et exploitant agricole
343. 13/10/2016 # 21:08 # FIEU # Chevrotines : la honte # Ces munitions sont trop dangereuses pour les autres chasseurs et les autres utilisateurs de la forêt. De plus elles blesseront le gibier plus qu'elles ne tueront. L'ONCFS l'indique d'ailleurs puisqu'elle précise qu'elle doit être utilisée à courte distance.
344. 13/10/2016 # 21:29 # Baris Jean-Louis # Tir de la chevrotine # Je suis pour l'utilisation de la chevrotine; Il y a des situations qui ne permettent de tirer que cela.
345. 14/10/2016 # 10:59 # bisch michel # un crime à l'égard des animaux sauvages # ce projet est inadmissible et déconsidère ses auteurs en leur enlevant le peu de crédibilité qui leur reste
346. 14/10/2016 # 12:08 # Jean-Patrick ORDONNEAU - ADCGG 36 # Irresponsable # Revenir à la chevrotine pour le tir du sanglier en Métropole est un projet irresponsable et dangereux. Ce type de munition a fait ses preuves en matière de dangerosité, quoi qu'en disent les études, et l'autoriser est prendre le risque de nouveaux accidents dont les auteurs de ce projet porteront la responsabilité. Ensuite, les performances balistiques de la chevrotine étant ce qu'elles sont, le nombre des sangliers blessés, même avec des tirs à courte distance, augmentera forcément ce qui est inacceptable sur le plan éthique. Autrement dit, un projet inutile et dangereux. D'autant que si l'autorisation est finalement accordée, d'autres départements ne tarderont pas à demander à leur tour la possibilité de légaliser cette munition d'une autre époque.
347. 14/10/2016 # 12:12 # romolacci henri # non à la chevrotine # après les efforts effectués par les chasseurs de grands gibiers pour limiter les accidents voilà tout le travail foutu en l'air. Quand aux blessures infligées au gibier je m'en parle pas.Continuons dans cette voie et bientôt on arrivera au bout du bout de la chasse.
348. 14/10/2016 # 16:15 # SANTI Michèle # NON AU TIR A LA CHEVROTINE # Je suis contre puisque cette demande est faite par les chasseurs. Il serait grand temps qu'une autre voix soit entendue, celle des personnes qui souhaitent que la chasse soit réduite, voire même interdite sur l'ensemble du territoire. La forêt devrait être protégée, respectée et accessible à tous, aux promeneurs, aux familles et aux enfants, aux vrais amoureux de la nature. La prétendue 'régulation de la faune sauvage' n'est qu'arrogance et suffisance ! La chasse n'est qu'un exutoire malsain qui permet à des gens brutaux et pervers d'exercer leurs vices en toute impunité. Comme moi, de plus en plus de voix s'élèvent contre cette cruauté. Quand les responsables politiques les entendront-elles ?
349. 14/10/2016 # 16:27 # jean de jovencel # Opposé à la chevrotine # Je suis opposé à ce projet d'arrêté pour les raisons suivantes : - la chevrotine est une munition dangereuse et d'un autre siècle - toute munition peut-être létale à très courte distance - comment avoir la certitude que les tirs avec cette munition se feront à une distance maximum de 15 m ? - une autorisation dans un département entraînera inexorablement des demandes dans d'autres départements et un effet 'contagion'. - la forêt landaise n'est si différente des autres biotopes que l'on rencontre dans d'autres régions de France. - il serait préférable d'améliorer la formation des chasseurs, leurs connaissances en balistique et de les inciter à utiliser des armes rayées (au lieu des fusils lisses)plutôt que de revenir en arrière avec la chevrotine. - l'image de la chasse auprès du grand public sera une nouvelle fois écornée par cette autorisation.
350. 14/10/2016 # 17:15 # Fourrier Michel # retour de l'emploi de la chevrotine # Je ne suis pas favorable à la généralisation du retour à l'emploi de la chevrotine pour la chasse au grand gibier. C'est une munition d'une époque surannée. Elle est trop dangereuse pour les humains et les gibiers; Les gibiers ne sont pas tués proprement mais souffrent très souvent inutilement. Elle provoque beaucoup de ricochets dangereux par définition. Au lieu et place de l'usage de la chevrotine il faudrait utiliser la cartouche normale à plombs avec le plus gros grain 0 ou 1 maximum. Mais toujours privilégier la balle à courte distance et tir fichant le gibier souffre moins ou c'est manqué. Il faut utiliser la technologie de son époque.
351. 14/10/2016 # 18:50 # FOUCHER Jean-François # Vous avez dit 'chevrotines' ? # S'il est reconnu que 'seul un tir à courte distance (15m au maximum) est à même de garantir une bonne efficacité des chevrotines', combien de chasseurs sont-ils capables d'évaluer

correctement les distances, y compris les plus petites -notamment dans l'action, et bien souvent la précipitation- et combien d'entre eux sauront-ils résister à la tentation de tirer au-delà de la limite préconisée ?... Si le tir 'doit rester précis (jusqu'à la distance maxi de 15m) pour tuer proprement l'animal visé', on peut en déduire que l'intérêt des chevrotines est réduit par rapport à celui de la balle, notamment si l'on prend en considération les risques de blessures -contraires à l'éthique- que peut engendrer cette munition pour le moins archaïque. Conclure, comme le fait l'ONCFS, que les chevrotines bien utilisées (encore faut-il qu'elles le soient...), donc à courte distance, constituent une munition efficace 'pas ou guère plus dangereuse qu'une balle tirée dans un fusil à canon lisse' est une véritable aberration, tant l'on sait que cette dernière est plus sujette aux ricochets qu'une balle d'arme rayée, qui par ailleurs se déforme tant à l'impact qu'elle perd de ce fait une plus ou moins grande partie de son énergie.

Tous les chasseurs savent que les chevrotines ont une fâcheuse tendance à ricocher et 'à partir dans tous les sens', à plus forte raison dans les milieux encombrés de chablis. Ne serait-ce pas le cas de certaines contrées des Landes ?... Quant au facteur 'distance' auquel il est régulièrement fait allusion, il ne peut être tenu pour fiable en raison de l'inévitable non respect à un moment ou à un autre du maximum de 15 mètres préconisé. Je pense sincèrement que l'autorisation de l'emploi des chevrotines serait totalement irresponsable tant sur le plan de la sécurité que de celui de l'éthique. Ne vaudrait-il pas mieux mettre tout en oeuvre au niveau de la FDC des Landes pour faciliter (et pourquoi pas exiger compte tenu des impératifs de régulation) l'entraînement des chasseurs au tir à l'arme rayée, en mettant à leur disposition des installations appropriées et éventuellement (pourquoi pas ?) un système de subventionnement partiel de l'achat de munitions d'entraînement ?... Avec mon opposition réitérée au projet !

352. 14/10/2016 # 20:53 # aves france # Non aux tirs des sangliers # Notre association s'intéresse à la faune sauvage. A ce titre, nous nous opposons à ces tirs pour les raisons suivantes : Plusieurs études, dont la plus récente de l'ANCGG, ont démontré la grande imprécision des tirs de chevrotine, surtout si un tir est effectué à plus de 15 m, ce qui est très souvent le cas sur le terrain (les forums de chasse regorgent d'exemples !). Ces tirs peuvent être dangereux pour les autres utilisateurs de la nature en raison du risque élevé de ricochets. La chevrotine cause des blessures qui paraissent légères à première vue, aux sangliers qui parviennent à fuir. Il n'en est rien malheureusement. Les blessures causées par ce type de munitions engendrent un mort lente et douloureuse, les animaux étant généralement infectés faute de soins. L'animal n'est pas tué « proprement », il agonise pendant plusieurs jours. Cette utilisation de la chevrotine est donc à proscrire, elle est dangereuse pour l'homme et particulièrement barbare pour le sanglier.
353. 14/10/2016 # 21:27 # LARRERE # Non à la chevrotine # Bonjour, voici mon commentaire sur le retour de la chevrotine dans les Landes Je suis absolument contre le retour de cette munition de grand père - munition dangereuse :peu de chasseurs seront apprécier la distance de 15 mètres, je pratique la battue collective, beaucoup de chasseurs tirent trop loin:(il risque plus que moi) il va crever oui!voilà je genre de commentaires que l'on entendra encore plus:honteux)Conséquences: animaux blessés ,trés compliqué pour la recherche au sang,éthique de la chasse mi à mal,ont parle beaucoup du bien être animal(ou est-il dans ce cas???)Ce sera du tir au pif!Nous devons prélever le plus proprement possible. D'autres moyens existent.La forêt est maintenant reconstituée,il y a moins de dangers.Il faudrait plutôt éduquer les chasseurs pour la pratique du tir à balles(écoles de tir) et la connaissance du gibier
354. 15/10/2016 # 10:31 # delval sébastien # projet chevrotine # il est très important que se projet ne vois pas le jour
355. 15/10/2016 # 11:25 # En mémoire d'Anthony LORENZI # Drame de Zuani # Le 9 janvier 2011, un garçon de 11 ans est mort, tué par des chevrotines dans le maquis de ZUANI (Haute-Corse) <http://www.corsematin.com/article/faits-divers/un-chasseur-mis-en-examen-pour-homicide-involontaire-aggrave> Le tribunal correctionnel de Bastia a rendu son jugement le 15 octobre 2013 (n°859/2013) : pourquoi ce jugement reste-t-il secret ? pourquoi le juge d'instruction n'a-t-il pas fait appel ? Et comment peut-on oser, après un tel drame, généraliser l'usage d'une munition aussi dangereuse ? Merci de me répondre.
356. 15/10/2016 # 14:11 # Chambeiron Gilbert # Projet d'autorisation du tir a chevrotines. # Madame, Monsieur, Autoriser de nouveau le tir à chevrotines ne peut pas aller dans le sens d'une évolution responsable de la chasse. La chevrotine reste une munition dangereuse tant pour l'homme que pour le gibier. En effet au de là de tous les essais de tir qui prouvent que son utilisation sur une distance supérieure à 15 m elle n'est plus précise, elle peut favoriser

des tirs rapides ou toute les conditions de sécurité ne sont pas prises en compte. Vous comprendrez, j'espère, que je puisse ne pas être favorable à votre projet.

357. **15/10/2016 # 20:47 # cazade # chevrotines # Madame, Monsieur,** Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6,3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.
358. **15/10/2016 # 23:21 # Jean Ludwig # Grand gibier et chevrotine #** Il me semble que l'usage de la chevrotine engendrera de nombreuses blessures contraires à l'éthique des chasseurs amoureux du grand gibier de nos campagnes. Le tir à balle est bien plus efficace pour éviter la souffrance des animaux.
359. **16/10/2016 # 11:26 # Michel et Christine CASTILLON, chasseurs et agriculteurs retraités #** Régulation des nuisibles # Si l'on considère que la forêt des Landes est en grande majorité privée, que le département des Landes est éligible aux ACCA qu'en conséquence, les propriétaires délèguent leur droit de chasse aux ACCA, celles-ci ont donc le DEVOIR de réguler les nuisibles. La dangerosité des munitions? Elles le sont toutes par définition, mais la chevrotine est beaucoup plus efficace et pas plus dangereuse sur notre territoire. Leur utilisation? Il n'y a pas plus d'abrutis parmi les chasseurs que parmi les conducteurs d'automobiles, pourtant il y a, proportionnellement, plus d'accidents de la route que d'accidents de battues. Il est à noter aussi, que seuls les chasseurs sont autorisés à pénétrer dans ces forêts qui ne l'oublions pas sont PRIVEES. Les dégâts de sangliers? Ils sont colossaux, surtout pour les agriculteurs qui souffrent déjà suffisamment de la conjoncture. Le devoir de régulation des nuisibles incombant aux chasseurs, il ne doit subir aucune entrave à moins de vouloir faire disparaître ceux-ci. Posons-nous la bonne question : Dans la chaîne alimentaire, qui est le plus important, l'agriculteur ou le sanglier? Alors arrêtons de craindre la tempête au moindre souffle de vent, arrêtons de faire plaisir à des lobbies à des fins politiques et prenons les décisions de BON SENS qui s'imposent.
360. **16/10/2016 # 11:48 # STOQUERT Patrice #** Utilisation des chevrotines # Bonjour Je suis contre l'utilisation de la chevrotine: -risque important d'accidents de chasse (nombreux ricochets) - munition blessant plus qu'elle ne tue (contraire au bien être animal qui est aussi à l'ordre du jour) -les animaux touchés perdent généralement peu de sang. Les blessés sont souvent pas détectés et, en conséquence, les recherches ne sont pas faites - les munitions employées, peu performantes, rendent ces recherches des animaux blessés très difficiles
361. **16/10/2016 # 17:41 # PY JOERGER # TIR a PLOMB #** L'emploi des chevrotines pour tout grand gibier devrait être interdit
362. **16/10/2016 # 18:28 # Filomenko Dimitri #** les animaux doivent être respectés et la chevrotine est une munition dépassée # Chaque chasseur qui respecte l'éthique de la chasse doit prendre conscience que tuer est un acte noble et dans ce sens nous devons interdire cette munition qui est la chevrotine. Être réaliste et ne pas céder aux demandes farfelues de quelques uns qui ne connaissent rien à la balistique et aux règles de sécurité. La chevrotine a été utilisée oui, mais maintenant elle est dépassée et dangereuse.
363. **17/10/2016 # 10:49 # LARRERE #** chevrotine # Le tir à la chevrotine permet de réguler les populations de sangliers plus efficacement et permet des tir moins dangereux à certains postes de battues.
364. **17/10/2016 # 11:06 # gerard napias #** CHEVROTINES POUR LES SANGLIERS # bonjour il est indispensable de revenir à la chevrotine pendant un certain temps afin de réguler la prolifération des sangliers dégâts très importants dans les cultures, les parcs d'agréments et les endroits publics stade, parc des sports et autres à cela s'ajoutent les accidents de voitures qui sont très nombreux avec d'énormes conséquences faudra-t-il un mort ? les ACCA malgré leur très bonne volonté n'arrivent pas à gérer la situation
365. **17/10/2016 # 11:30 # VILLENAVE Didier #** Gestion sangliers # Bonjour, Agriculteur dans le Nord du département des Landes, je soutiens cette démarche. En effet il est impératif de mettre tous les moyens possibles en œuvre, pour maîtriser cette explosion de la population

de sangliers L'utilisation de la chevrotine permettrait d'agir dans des zones difficiles du fait de son efficacité à courte distance. Cordialement. Didier Villenave

366. **17/10/2016 # 11:34 # ja40 #** Dégâts de sangliers sur cultures et risques accidentels sur route # La population des sangliers augmente très rapidement. Il est une nécessité impérieuse d'agir. Je ne participe pas aux battues actuellement car l'utilisation de la balle me fait craindre de ne pas maîtriser mon tir et créer un accident grave. Les dégâts dans mes cultures sont de plus en plus importants et systématiques. Leur coût assumé par les chasseurs est très important et ne couvre pas et de loin tous les préjudices. De plus les risques sur nos routes de campagne augmentent et peuvent être fatals. Je souhaite pouvoir participer à la régularisation de cette espèce en ayant le droit à la chevrotine.
367. **17/10/2016 # 11:35 # bernard #** usage de chevrotines # étant moi-même ancien chasseur (1973), j'ai connu alors que j'étais enfant, du temps de mon grand père l'usage des chevrotines, les battues se faisaient entre quelques chasseurs du quartier, je peux vous dire que les battues étaient efficaces, je suis entièrement pour l'usage des chevrotines, c'est moins dangereux vu leur portée que les balles et tout aussi efficaces je pense aussi que la liberté de faire des battues juste entre quelques chasseurs devraient être autorisée ce serait plus rapide de se regrouper donc meilleur en intervention
368. **17/10/2016 # 11:39 # Gardeils Alain #** Sangliers: la chevrotine, début de solution. # L'autorisation de la chevrotine pour tenter d'endiguer la pullulation de populations de sangliers est une bonne chose, c'est surtout un minimum indispensable au vu de l'explosion incontrôlable du nombre de sangliers et des dégâts aux cultures qu'ils occasionnent. Si l'on veut réellement faire baisser la population de sangliers dans le département, il faut sans tarder, en complément de cette mesure, autoriser les tirs aux agrains, lieux de rassemblements importants d'individus. Je suis agriculteur, je subis tous les ans des dégâts sur mes cultures; au moins 10% en 2016; les chasseurs font tout ce qu'ils peuvent: 5 battues par semaines en période autorisées. Tout le monde est à bout, ils réclament eux-mêmes la possibilité de tirs aux agrains sous peine d'être complètement débordés.
369. **17/10/2016 # 11:46 # jeunechasseur #** Autorisation chevrotine # La présence des sangliers est de plus en plus importante dans notre région tout comme les dégâts qu'ils engendrent (accident, cultures) Je suis jeune chasseur mais ne participe pas aux battues par peur d'utiliser la balle. Plusieurs chasseurs dans ma région ont le même avis sur le sujet. Personnellement et pour ce type de chasseurs, l'autorisation de la chevrotine pour les battues aux sangliers nous motiverait à y participer. Cette autorisation permettrait donc de réunir et d'ajouter de nombreux chasseurs supplémentaires et donc de régulariser la population de sangliers avec plus de moyens (car la chevrotine est tout aussi efficace que la balle).
370. **17/10/2016 # 11:56 # Jean Luc THIROUIN #** Chevrotines # les dégâts de sanglier étant de plus en plus importants, tout ce qui peut permettre une régulation plus importante est la bienvenue. C'est pourquoi je suis favorable à la chevrotine
371. **17/10/2016 # 14:08 # francois #** utilisation chevrotine # tout a fait favorable à l'utilisation de la chevrotine surtout quand on voit les limites de l'utilisation de la balle dans certains secteurs de plus au vu des dégâts qui ne cessent de croître, à ce titre, ce qui peut encore nous arriver pas à réguler l'utilisation de toute nouvelle technique est la bienvenue car aujourd'hui cela devient urgent d'utiliser toutes les 'meilleures techniques disponibles' comme l'on nous le demande de le faire en élevage sur des questions environnementales là c'est la même chose mais dans l'autre sens !!!
372. **17/10/2016 # 15:21 # MAUNOURY Patrice #** L'utilisation des chevrotines à la chasse est à proscrire. # Pour des raisons évidentes de sécurité, d'efficacité et d'éthique, les chasseurs de grand gibier ont milité et se sont battus, par le biais notamment d'Associations comme l'ANCGG, pour obtenir l'interdiction définitive de la chevrotine. C'est chose faite depuis longtemps en France métropolitaine. On se demande d'ailleurs, à ce titre, ce qui peut encore justifier aujourd'hui l'emploi d'une telle munition obsolète en Corse ! Je suis chasseur et je continue toujours, avec d'autres, à promouvoir l'utilisation de carabines tirant des balles à fort pouvoir létal en appliquant les consignes de sécurité requises. J'ai d'ailleurs suivi un stage sécurité organisé par la Fédération départementale des chasseurs de mon département (23) préconisant les consignes de sécurité à appliquer dans le cadre de la chasse du grand gibier à balles. Ce message sécuritaire et ces préconisations sont aujourd'hui acceptés par tous les chasseurs, même les plus anciens. Dans ma région, le Limousin, et plus particulièrement le sud de la Creuse, il y a aussi des chablis. Nous n'avons pas été épargnés par les tempêtes depuis le début des années 2000...sur des territoires eux-mêmes extrêmement boisés. Pourtant, année après année, nous réalisons nos plans de chasse et nous gérons du mieux

- possible l'accroissement des populations de sangliers. L'emploi de la chevrotine ne changera rien à cela. Nous nous sommes adaptés sans pour autant changer de munition. Par contre, autoriser l'emploi de la chevrotine, même à titre expérimental, même dans un seul département, dans des conditions de sécurité et d'efficacité discutables, c'est mettre le doigt dans un engrenage négatif. Tout le travail d'éducation que nous avons mené risque d'être anéanti et certains nostalgiques de la chevrotine ne vont pas manquer de revenir à la charge pour son utilisation généralisée.
373. 17/10/2016 # 17:36 # Fauthoux # Emploi de chevrotine pour le tir des sangliers # L'impact croissant du sanglier dans les dégâts de cultures qu'il faut impérativement diminuer
374. 17/10/2016 # 17:45 # PELTIER Denis # contre la chevrotine # Bonjour Nous devons chasser et tuer des animaux dans le plus grand respect du gibier, nous n'avons pas besoin de détracteurs si nous faisons n'importe quoi. Il a été prouvé que pour chasser le grand gibier avec une arme à canon rayé celle-ci devait développer 1000 joules à 100 mètres. Ce devrait être la même chose pour les armes à canons lisses ce qui supprimerait le débat pour ou contre les chevrotines et même chose pour le tir à plomb du chevreuil! J'ai réalisé la plaquette tir à balle et ricochets pour démontrer qu'il était important de respecter les angles de 30 degrés. Je n'avais pas prévu que des gens mal intentionnés s'en serviraient contre le monde de la chasse. Pour moi la chevrotine est une munition interdite et doit le rester même pour des battues de destruction! j'ai simplement tiré 2 cartouches de chevrotines que l'on ma données pour essayer, les ricochets paraissent encore plus importants, 2 cartouches de 9 grains tirées et à chaque fois 9 graines ont ricoché et ont traversé la planche en aggloméré disposée derrière! Je pense qu'il faudrait refaire quelques test pour montrer que les ricochets de chevrotine dépassent largement les angles de 30 degrés. Si cette munition n'est pas dangereuse comment se fait il qu'elle provoque des accidents mortels alors qu'elle n'est pratiquement pas utilisée, et en plus du risque d'accident nous devons tout faire pour tuer le gibier en évitant un maximum de souffrance, ce qui n'est pas le cas des chevrotines. Cordialement Denis Peltier FDC 41
375. 17/10/2016 # 19:35 # joff # efficacité de la chevrotine # dans mon village de laluche (40465) a été autorisée par la préfecture exceptionnellement (du fait du lieu ou a été réalisée la battue) la chevrotine en été 2015 résultat 11 sangliers de pris sur 12 levés... habituellement la moyenne des résultats se situe à 1 si ce n est pas 0! l'efficacité du tir à chevrotine n est plus à prouver ,du fait des mauvais résultats de chasse et de dégâts de plus en plus importants sur les cultures les agriculteurs sont obligés de cloturer leurs champs, donc les dégats se concentrent sur d autres champs et dans les villages et lotissements autour des habitations l emploi de la chevrotine est d autre part moins dangereux pour les chasseurs,mais il semblerait que dans ce pays on préfère un chasseur mort qu un sanglier blessé au nom du bien être animal
376. 17/10/2016 # 21:06 # laborde jacques # chevrotine # pour diminuer efficacement le nombre de sangliers qui causent des pertes importantes il est impératif d'autoriser le tir avec des chevrotines
377. 17/10/2016 # 21:07 # coyola bertyrand # SAINT michel # je suis favorable depuis très longtemps à la chasse chevrotine pour les sangliers car les dégâts sont importants chez tous les agriculteurs .
378. 17/10/2016 # 21:42 # nicolas # Efficace # Les différents tests réalisés ont montré que la chevrotine permettait d'agir dans les zones difficiles car efficace à courte distance. {}
379. 17/10/2016 # 21:54 # MARROCC Michel # Utilisation de la chevrotine en battue au sanglier dans les Landes # Agriculteur à SOLFERINO je soutiens l'utilisation de la chevrotine en battue au sanglier en complément de la balle. La population de sanglier est trop importante dans notre région. Des dégâts importants sont constatés dans les cultures malgré les clôtures électriques mises en place. La chasse à la chevrotine en zone difficiles sera plus efficace.
380. 17/10/2016 # 22:07 # JMi # Favorable à l'usage de la chevrotine # Favorable à l'usage de la chevrotine car de plus en plus de sanglier s'établissent dans des petits îlots où le tir à courte distance est une nécessité Compte tenu du développement exponentiel de ce gibier et des dégâts qu'il occasionne toutes les techniques doivent pouvoir être mises en oeuvre pour le réguler dans des conditions de sécurité et d'éthique bien sûr, la chevrotine en est une
381. 17/10/2016 # 22:13 # placiart # emploi des chevrotines à titre expérimental dans les landes # pour essayer de mieux réguler le sanglier et éviter les gros dégâts sur les cultures avoir une meilleure réussite dans les tirs à faible distance
382. 18/10/2016 # 09:24 # Régis Hargues # je suis favorable à la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les

- dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6,3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de réglementations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.
383. 18/10/2016 # 09:25 # Biremont Daniel # Favorable à l'utilisation de la chevrotine # Je suis à 100 pour 100 pour l'utilisation de la munition chevrotine du diamètre 6,2, 6,3 pour chasser le sanglier dans les Landes, département très boisé. En battue collective, la sécurité sera bien plus assurée et les résultats seront bien plus importants car le tir s'effectuera à courte distance. Quand on est responsable comme je l'ai été pendant 25 années, la principale consigne est la sécurité des chasseurs. Avec le tir à balle, fusil ou carabine ce n'est pas le cas car tir trop lointain. Sécurité, sécurité!!!!
384. 18/10/2016 # 11:49 # Michel Bareyt # tir à la chevrotine # Chasseur dans une petite commune dont le territoire de chasse est très petit. Par notion de sécurité il est impératif de pouvoir chasser le sanglier à la chevrotine. Le tir à balle représente beaucoup trop de danger. Pour la suite utile
385. 18/10/2016 # 12:51 # Alain # Favorable à la chevrotine # Pour permettre une meilleure régularisation des sangliers en ayant plus de sécurité lors du tir.
386. 18/10/2016 # 13:51 # CASTETS # OUI A LA CHEVROTINE # VAFORABLE A LA CHEVROTINE CAR BEAUCOUP TROP DE PETITS SANGLIERS ET A LA BALLE PLUS DE PLACE A COTE QUE DEDAND, BEAUCOUP DE VIEUX CHASSEURS ET DE TRES JEUNES CHASSEURS QUI N'ONT PAS LES MOYENS DE FAIRE L'ACHAT D'UNE BONNE CARABINE TRES CHERE.
387. 18/10/2016 # 16:55 # Pontier # Pourquoi revenir à un mode de chasse archaïque # Non seulement l'emploi prouvé de la chevrotine est dangereux mais également la fréquence des blessures sur le gibier est plus probable que lorsque l'on emploie une balle. de ce fait la vocation d'améliorer l'éthique est mise à mal. Ce modernisme nécessaire déjà acquit dans la tradition de la chasse nous oblige à le conserver et à le généraliser en bannissant l'emploi de la chevrotine ce qui améliore considérablement l'image du chasseur moderne.
388. 18/10/2016 # 19:45 # TACHON STEPHANE # TIR A LA CHEVROTINE CONTRE LES SANGlier # JE SUIS POUR LE TIR A LA CHEVROTINE POUR REGULE LA PROLIFERATION DES SANGlier DANS MA COMMUNE CAR TROP DE TIRS MANQUE LORS DES BATUE
389. 18/10/2016 # 20:53 # doreilh jean paul # expérimentation tir à la chevrotine sur sanglier. # Je suis favorable à l'expérimentation au tir à la chevrotine sur sanglier pour réguler ce prédateur dans nos cultures. Le tir à la chevrotine assurera une meilleure sécurité aux chasseurs dans les acca.
390. 18/10/2016 # 20:57 # Mouchés Charles Pdt de l'ACCA LABOUHEYRE 40210 # chasseur favorable à la chevrotine # afin d'améliorer le résultat de nos battues, surtout sur les marcassins, et ^pouvoir chasser dans les endroits où il y a trop de risques pour tirer à balle
391. 18/10/2016 # 21:05 # BRETHERS LYDIE # tout mettre en oeuvre pour réguler les sangliers # L'emploi de chevrotines à titre expérimental est une bonne chose afin de régulariser la population des sangliers qui tend à augmenter régulièrement dans le département. Une pratique complémentaire à la balle Etant agricultrice, je peux constater chaque année les dégâts sur mes cultures
392. 18/10/2016 # 21:09 # JLD40 # POUR LA CHEVROTINE # Pour la chevrotine afin de revenir à une population de sanglier raisonnée, population toujours en hausse malgré des prises toujours en hausse d'année en année, cette population créée de plus en plus d'accident routier et arrive dans nos villes.
393. 18/10/2016 # 22:06 # dudu # retour de la chevrotine # Si on veut diminuer la population de sangliers (surtout les petits) il n'y a qu'un seul moyen: tir à la chevrotine. Utilisée dans le même cadre que le tir à balles: tir interdit dans la traque, tir à la sortie de la traque, angle 30° etc..... Cette disposition permet de prélever 20 à 30% de sangliers en plus.
394. 18/10/2016 # 22:15 # denis labri # je suis pour # Vu les dégâts provoqués par les sangliers, oui, je pense qu'une expérimentation telle que celle-ci doit être menée. je viens

d'avoir de nouvelles d'un collègue de l'oïse, ses semis de blé sont détruit ! Faisons vite ce genre d'expérimentation pour savoir si c'est un moyen efficace de faire baisser la pression des suides.

395. **18/10/2016 # 23:28 # LABORDE Jean Pierre # UTILISATION DE LA CHEVROTINE EN BATTUE AUX SANGLIERS #** Etant agriculteur et chasseur je constate chaque jours les dégâts croissants réalisés sur les cultures par ces animaux. L'emploi de la chevrotine est primordial car il permettra de faire des battues dans des endroits impossibles à faire à balle. Actuellement beaucoup de chasseurs ne vont pas aux battues au sanglier car ils ont peur des balles et de leur distance mortelle. Leur souhait d'y participer avec la chevrotine est unanime.
396. **19/10/2016 # 07:37 # URRUTIA Christian #** Pour le tir du sanglier à la chevrotine # Je suis pour le tir du sanglier à la chevrotine durant les battues car il y a plus de sécurité pour un tir à 15 mètres, moins de ricochets, moins d'animaux blessés et une sérénité bien meilleure durant ces battues. Aujourd'hui les tirs à la chevrotine donnés par dérogation par le Préfet dans les endroits sensibles (en ville ou près des habitations) prouvent le bien fondé de cette munition au niveau de la sécurité par rapport aux balles. De plus cette munition s'adapte très bien à notre biotope.
397. **19/10/2016 # 08:01 # p M #** chevrotine # Nécessité absolue de réguler une population de sanglier en permanente progression. Il faut impérativement diminuer l'impact croissant du sanglier sur les dégâts des cultures. La chevrotine du fait de son efficacité à courte distance est une solution dans les zones difficiles.
398. **19/10/2016 # 10:43 # Isabelle Dupouy #** emploi de chevrotines absolument nécessaire # Nous sommes envahis de sangliers de plus en plus nombreux et de plus en plus téméraires. Ils sont vifs et rapides, le tir à balle n'est donc PAS efficace. Il est absolument nécessaire d'autoriser le tir à chevrotine non seulement en battues mais aussi au tir à vue et au tir à l'affût.
399. **19/10/2016 # 10:44 # Yaya #** je suis favorable pour le tir à la chevrotine # le tir en battue à la chevrotine est une bonne chose, et je suis totalement pour !!!
400. **19/10/2016 # 12:10 # DUTOUYA Patrick #** Tir de la chevrotine # Très bien, il y a longtemps que je demande cela surtout que dans ma commune le tir à balle est impossible. j'en avais informé les autorités qui sont restées muettes. bravo!!!
401. **19/10/2016 # 13:14 # Berlon Jacques #** favorable à l'utilisation de la chevrotine # pour améliorer les résultats en battues
402. **19/10/2016 # 13:30 # COCO #** Sécurité et efficacité = chevrotine # Chasseur dans la partie sud-est du département des Landes, je suis totalement partisan de l'usage de la chevrotine, la topographie du terrain nécessite impérativement ces gros plombs, contrairement aux balles de fusils et carabines qui ont un seul plomb (la balle) et qui atteignent des vitesses de plus de 700m/seconde. Les plombs multiples dans la chevrotine augmentent considérablement l'impact dans le gibier tout en réduisant le risque d'accident dû aux ricochets. Je serais même pour expérimenter l'usage de la chevrotine 9 grains liés.
403. **19/10/2016 # 13:35 # Frédéric Bastard #** Opposition à l'utilisation de la chevrotine # - Dangerosité pour les autres - Mort lente et douloureuse pour l'animal touché, donc incompatible avec l'éthique du chasseur (tuer proprement) - Qu'en est-il de l'impact des grains disséminés dans la nature : pollution, saturnisme pour les animaux qui les ingèrent, etc.
404. **19/10/2016 # 13:37 # LANDAIS #** OUI à la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6.3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.
405. **19/10/2016 # 13:54 # DUBOSCQ #** Pour la chevrotine # La chevrotine 21 grains, a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident.
406. **19/10/2016 # 13:55 # Aurélie #** OUI à la chevrotine # Je suis favorable à cette proposition de texte.

407. **19/10/2016 # 13:57 # Iolo #** non à la chevrotine # Tous ceci pour faire de l'abatage de sangliers... Et le respect de l'animal, les consignes ne seront jamais respectées de tirs à courte distance, les moins de 40 kg..... Durant la période d'essai durant la tempête, ce fut une catastrophe d'animaux blessés et retrouvés des jours après. Donc contre totalement la chevrotine
408. **19/10/2016 # 14:01 # Marc #** OUI à la chevrotine # La chevrotine est plus qu'efficace sur de faibles distances. Elle permet d'avoir des tirs moins loin, avec donc une meilleure sécurité et des moins de risque de blesser et/ou de perdre le gibier. Tout est positif.
409. **19/10/2016 # 14:01 # diviès #** UTILISATION CHEVROTINE POUR LES BATTUES SANGLIER # Le sanglier est classé nuisible dans le département des Landes, président d'A.C.C.A , je constate tous les ans une augmentation de la population de sanglier et des dégâts sur les cultures. Je suis pour l'utilisation de la chevrotine j'estime cette munition d'une efficacité redoutable à courte distance , un gage de sécurité dans les battues. J'ai constaté qu'il faut environ 6 tirs à balles en moyenne pour prélever 1 sanglier ce qui engendre d'autant plus de risques de ricochets, pendant la période de dérogation j'ai remarqué que très peu d'animaux ont été manqués à la chevrotine.
410. **19/10/2016 # 14:34 # M. Barrouillet #** OUI à la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Dans notre département, c'est nous les chasseurs qui payons les dégâts liés à cette espèce. Nombre de personnes cessent de chasser, mais ce n'est pas seulement le vieillissement de notre population, c'est tout simplement dû au fait que le permis ne cesse d'augmenter. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6.3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. La population de cette espèce ne cesse de s'accroître, et sa chasse devient plus une contrainte (ça demande beaucoup de temps) qu'un plaisir. Pour ma part, 'jeune' père de famille de 37 ans, je ne participe plus aux battues sanglier depuis la suppression de la chevrotine, craignant les accidents liés aux balles. Le territoire sur lequel je chasse n'est pas du tout approprié à l'usage des balles. Afin que nos battues soient beaucoup plus efficaces (plus de gibiers prélevés), il est nécessaire de rétablir ce type de munition. Un grand nombre de gibiers ne peut être prélevé car dans beaucoup de cas les chasseurs évitent de tirer à balle car c'est trop dangereux : pour les autres chasseurs, mais surtout pour les zones avoisinantes (habitations, infrastructures routières, élevages agricoles, ...). Je suis favorable à cette proposition de texte.
411. **19/10/2016 # 14:35 # petitjean #** non à la chevrotine # les forêts sont maintenant nettoyées et reconstituées il n'y a aucune raison de continuer cette pratique dangereuse
412. **19/10/2016 # 14:44 # NARRAN Maurice #** tir des sangliers à la chevrotine # oui il faut permettre le tir à la chevrotine des sangliers ce qui permettra de réguler ce nuisible qui se reproduit si vite, ne serait-ce que pour éviter les accidents de la route et les dégâts aux cultures. Les mesures de sécurité dans les battues (tir à l'extérieur de la traque avec un angle de 30 degré...) limitent les risques d'accidents. VOULEZ-VOUS NOUS AIDER à REALISER CET OBJECTIF DE REGULATION ? Sinon ne vous étonnez pas si les ACCA n'y arrivent pas et si les chasseurs se démobilisent.
413. **19/10/2016 # 15:12 # Brigitte RENAUD #** Opposition à l'autorisation du tir à la chevrotine dans les Landes # Je suis absolument contre le projet d'arrêté autorisant les tirs de sangliers à la chevrotine dans les Landes entre le 15/11/2016 et le 31/03/2018. Il est déjà dangereux de se trouver dans la forêt ou même en bordure de forêt en période de chasse. Une étude menée en 2014 par l'association nationale des chasseurs de grands gibiers a établi que les risques de ricochets sont multipliés par 20 avec ce genre de munition. Il y a suffisamment d'accidents de chasse actuellement. De plus cette autorisation serait donc valable hors des périodes de chasse, et en particulier en été
414. **19/10/2016 # 15:50 # Gérard BELLARD #** Emploi de chevrotines # En temps que président d'ACCA, je suis très favorable à l'utilisation de chevrotines. Je suis président d'une ACCA de la côte atlantique, station balnéaire et touristique. Les gens se promènent en forêt toute

l'année, forêt aménagée de plusieurs pistes cyclable et chemins de randonnée ou la chasse avec le tir à balles n'est pas sécurisant. Le tir à chevrotine ne peut s'effectuer qu'à très courte distance ne ricochant pas, elle est très sécurisante et en même temps très efficace. Les sangliers se réfugient de plus en plus près des centres ville, aux abords de lotissements ou il n'est possible de les réguler qu'avec la chevrotine

415. **19/10/2016 # 15:53 # sylviane arnac # Tir à la chevrotine #** Ces messieurs les chasseurs, comme les agriculteurs (qu'ils sont souvent d'ailleurs) doivent avoir quelque chose de 'particulier' pour que les organismes gouvernementaux fassent leurs quatre volontés. Dans un monde idéal, nous, les amoureux de la nature, des animaux, de la vie paisible devrions avoir, nous aussi, la chance de pouvoir être entendus et de faire entendre nos points de vue. Tuer des animaux pour le plaisir me semble un 'plaisir' déjà malsain, mais le faire avec des munitions encore plus dangereuses (pour les gens, la nature), là, ça frise l'irresponsabilité... des chasseurs et de ceux qui le permettent. Bravo l'ONCFS, je suis contente de voir mes impôts ainsi utilisés.
416. **19/10/2016 # 15:55 # duboué # Oui à la chevrotine #** Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6,3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.
417. **19/10/2016 # 15:56 # acca saint cricq chalosse # chasse du sanglier a la chevrotine #** il est urgent d'autoriser la chasse du sanglier a la chevrotine car l'animal prolifère de plus en plus et malgré toutes les battues organisées beaucoup d'animaux tirés sans résultat
418. **19/10/2016 # 16:11 # Denux # Accidents de chasse #** Voilà une mesure qui va réduire les accidents de chasse! Et allons y gaiement, les chasseurs ont tous les droits pour leur seul plaisir, il y a pourtant des millions d'utilisateurs de la nature qui ne demandent qu'à être en sécurité. _ Pas de contrôle de l'alcoolémie _ Pas de contrôle de la vue _ Des armes et des munitions dangereuses
419. **19/10/2016 # 16:12 # duhaa jean-louis president acca vxboucau #** pour le tir de chevrotines # je suis pour le tir de chevrotines en battues collectives au sanglier.
420. **19/10/2016 # 16:36 # Ariane AMBROSINI, Juriste de l'ASPAS #** Une menace supplémentaire pour la sécurité publique # L'ASPAS s'oppose à ce projet d'arrêt et demande à ce que soit abandonnée cette décision irresponsable qui ne répond pas à l'intérêt général. La chevrotine a été interdite en France en raison de sa dangerosité. L'étude de février 2014 menée notamment par l'Association nationale des chasseurs de grand gibier conclut que les risques de ricochets sont multipliés par 20 avec la chevrotine et que « les chevrotines représentent le risque objectif le plus important pour l'homme ». De plus, cette décision autorise l'emploi de ces munitions en battues collectives. Or la plupart des accidents de chasse surviennent lors d'une battue au grand gibier. En cas de non-respect de la distance de 15 mètres par un tireur, la probabilité qu'un accident grave survienne est trop importante. On ne peut accepter un tel risque au profit d'un simple loisir. Les chasseurs landais auraient le droit d'utiliser des munitions dangereuses, au cours de parties de chasse risquées, pendant près de 15 mois, et notamment en été ! Les Français se sont exprimés pour réformer la chasse et interdire la chasse le dimanche de façon à prendre en compte l'ensemble des personnes qui coexistent dans le milieu naturel. Cette décision ne répond pas à ces attentes.
421. **19/10/2016 # 16:36 # Furlanetto jean-luc #** Vivre sans chevrotines # Les chevrotines sont des munitions sales et très dangereuses. Elles devraient être tout simplement interdites. La chasse en France ne signifie plus rien depuis longtemps. Pour réguler la prolifération de sangliers par exemple les pouvoirs publics pourraient utiliser d'autres moyens que l'abattage sanglant.
422. **19/10/2016 # 16:57 # LABROUE JEAN-CLAUDE Président de l'ACCA de LABRIT #** Autorisation de l'emploi de la chevrotine pour le tir du sanglier # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés

sur la chevrotine 21 grains, 6,3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.

423. **19/10/2016 # 17:49 # ALVAREZ Moise # POUR L'USAGE DE LA CHEVROTINE #** Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6,3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.
424. **19/10/2016 # 17:54 # Dupont # Plus de Sécurité avec l'utilisation de la chevrotine #** Je considère que la chevrotine présente infiniment plus de sécurité que l'usage de la balle: - même s'il y a ricochet le grain de chevrotine blessera moins qu'une balle - à longue distance la balle reste dangereuse et pas la chevrotine La chevrotine doit être tirée à courte distance on a donc ainsi plus de chance de tuer net, ou de rater, alors qu'une balle tirée de loin risque de blesser. En conclusion je suis favorable à l'utilisation de la chevrotine.
425. **19/10/2016 # 18:11 # Laure #** Je suis favorable a l'utilisation de la chevrotine # Pour améliorer les résultats en battue
426. **19/10/2016 # 18:19 # Philippe #** Favorable a l'utilisation de la chevrotine # Pour améliorer les résultats en battues
427. **19/10/2016 # 18:28 # Rémi #** Favorable à l'utilisation de la chevrotine # Afin d'améliorer les résultats en battues.
428. **19/10/2016 # 18:45 # Mr LAHOUE JACQUES #** pour la chevrotine pour les battues aux sangliers # meilleure efficacité pour le tir des jeunes sangliers (- de 30 kg) très difficiles à tirer a balles. sécurité améliorée car on tire a courte distance en milieu encombré ou a proximité de zones sensibles (habitations ,routes,) et quoi qu'on en dise , si le tir d'un gros cochon est fait a courte distance ,la chevrotine reste très efficace.
429. **19/10/2016 # 19:09 # jul40 #** je suis favorable à l'utilisation de la chevrotine # Pour améliorer les résultats en battues
430. **19/10/2016 # 19:18 # Papoum #** Pour la chevrotine # Pour des raisons de sécurité, je suis favorable au retour du tir de la chevrotine à courtes distances en milieu périurbain où les sangliers se réfugient de plus en plus souvent. Étant Président d'ACCA et responsable de battue, il devient de plus en plus délicat d'organiser des battues aux sangliers avec tirs à balles en zone côtière où le tourisme prend le dessus sur la population autochtone.
431. **19/10/2016 # 19:38 # PIERRE PLATAS président de l'acca de PISSOS #** tir du sanglier a la chevrotine # Bonjour pour avoir utilisé la chevrotine de 2009 à 2012, je peux certifier que c'est une munition très performante et peu dangereuse. Elle nous a permis de prélever 30 à 40% de sangliers de plus qu'à balle (surtout les petits). Personnellement, j'ai tué plusieurs gros sangliers (plus de 50 kg) à 15, 20 mètres net. Avec la chevrotine, nous serions beaucoup plus efficaces ; et moins dangereux en battue . Le Président de l'ACCA de Pissos Pierre PLATAS .
432. **19/10/2016 # 19:51 # BORDEGARAY #** OUI à l'utilisation de la chevrotine 6,3mm pour le tir à faible distance des sangliers # La prolifération des sangliers se traduit par des dégâts de plus en plus importants aux cultures qui deviennent problématiques et peuvent à court terme empêcher les exploitants de conclure des contrats pour des productions plus rémunératrices (mais semence, bulbes etc) et employant davantage de main d'oeuvre. Ceci est d'autant plus vrai que le département des Landes est une région du point de vue pédo- climatique très favorable à ces cultures et les surfaces produites y sont très importantes. Du fait de dégâts importants et récurrents, les productions de ces cultures peuvent devenir très vite aléatoires et

- détourner de cette zone l'offre de surfaces proposées en contrats. Il est donc impératif de diminuer et mieux contrôler ces populations de sangliers; les moyens utilisés jusqu'à maintenant n'y suffisent plus même après une intensification des battues Dans les zones de plus en plus urbanisées il devient aussi quasi impossible d'effectuer des tirs à balle en battue dans de bonnes conditions de sécurité. Les sangliers se réfugient maintenant dans la moindre partie boisée jusqu'à proximité immédiate des bourgs. De part sa portée moindre la chevrotine y permettrait de chasser de manière plus sécuritaire en battue, ainsi que dans les zones où seul le tir à courte distance est possible avec une efficacité des tirs, donc des prélèvements, supérieure. Un point aussi très important: du fait d'une augmentation continue des populations de sangliers les collisions avec ces animaux sur les routes sont de plus importantes. La chevrotine est un moyen pour augmenter les prélèvements de manière plus sécuritaire par rapport au tir à balle
433. **19/10/2016 # 19:59 # labrousche stéphane #** validation de la chevrotine # en tant que président d'acca je pense au vue de l'utilisation pendant la période ou elle était autorisé que la chevrotine est un très bon moyen pour réguler les sangliers .utilisé a 15 a 20 m elle est très efficace ,le risque de ricochet est très faible et lorsque l'on est président (donc responsable et tout cela bénévolement) la sécurité est le soucis principal .la pression n'est pas la même qu'avec des tir a balle dans des zones ou l'habitat est dispersé et la topographie ne facilite pas les choses . cordialement
434. **19/10/2016 # 20:19 # Leschats7 #** NON à la chevrotine # Marre de toujours se battre contre une poignée de fou furieux à qui tout est autorisé . Respectez les droits de la majorité des citoyens , messieurs les politiques .
435. **19/10/2016 # 20:34 # Bernard DARDAY** Président de l'ACCA de OEYREGAVE # OUI à la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6,3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.
436. **19/10/2016 # 20:36 # marc 40130 #** OUI à la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6,3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.
437. **19/10/2016 # 20:44 # Lopez Nicolas et Lopez christian #** Utilisation chevrotine # En espérant le retour de la chevrotine pour la destruction des nuisibles sinon on y arrivera pas.moins d'accident et peut être tir plus facile à courte distance
438. **19/10/2016 # 20:47 # LASSERRE JEAN PHILIPPE PRESIDENT ACCA DE CAZALIS 40700 #** TIR A LA CHEVROTINE # Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6,3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser

- cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.
439. **19/10/2016 # 20:50 # mamina #** je suis pour # L'ONCFS conclut au terme de son analyse que les résultats tendent à montrer que les chevrotines bien utilisées, donc à courte distance, constituent une munition efficace pas ou guère plus dangereuse qu'une balle tirée dans un fusil à canon lisse. je suis une diane chasserresse et je suis tout à fait d'accord avec l'oncfs,je suis une adepte des battues et je trouve beaucoup moins dangereux de chasser à la chevrotine plutôt qu'avec des balles qui peuvent de surcroit ricocher, donc je me sens être plus en sécurité avec la chevrotine
440. **19/10/2016 # 20:57 # Alain COMMET** président ACCA Garrosse 40110 # tir à la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6,3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.
441. **19/10/2016 # 21:17 # DESCAT #** chevrotine indispensable # Je soutiens ce projet d'arrêt ministériel visant à autoriser l'utilisation de la chevrotine en battue au sanglier, sachant que nous serions plus serein en matière de sécurité du fait de la portée réduite par rapport aux balles, cela nous permettrait également d'améliorer l'efficacité des tirs, notamment sur les jeunes sangliers, et donc de faciliter notre action contre la prolifération de ce nuisible, qu'est le sanglier, dans notre département.
442. **19/10/2016 # 21:32 # JJ DUFAU #** OUI à la chevrotine # Monsieur, Les populations de sangliers augmentent sur notre territoire de Chalosse dans le département des Landes. Les dégâts occasionnés aux cultures , notamment aux semis de printemps n'existent que depuis cinq ans sur notre commune de Lourquen et exigent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6,3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Si son utilisation avait été autorisée en 2014, très certainement mon neveu ARNAUD n'aurait pas perdu sa vie à l'aube de ses 40 ans en pratiquant une de ses activités favorites la chasse. Sa crainte était que la présence d'autant de sangliers puisse occasionner des accidents tragiques de voitures..... .. Routier de son métier, il avait déjà été témoin de ce type d'accident. Ce jour là, c'est avant tout en tant que citoyen et par soucis de la sécurité routière qu'il participait à une battue aux sangliers. Malheureusement c'est une balle qui l'a terrassée... en pleine action de chasse; laissant une épouse et deux garçons de 6 et 11 ans.... Comment oublier !!!!! Il convient à présent de légaliser l'utilisation de la chevrotine afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis très favorable à cette proposition de texte. JJ DUFAU Président ACCA Lourquen
443. **19/10/2016 # 21:51 # LACOSTE Jean Claude #** oui à la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6,3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.
444. **19/10/2016 # 22:33 # Patrick Arnaud #** Non à l'utilisation des chevrotines lors des battues aux sangliers # Il est tout à fait utopique de penser que les tirs se feront à moins de 15 m au maximum comme le préconise l'ONCFS. Pour cette raison le risque d'accidents de chasse sera élevé sans parler des animaux blessés qui iront agoniser dans un coin de forêt. Il y a

- suffisamment de décès chaque année en France du fait des accidents de chasse sans prendre le risque de les voir augmenter en accédant à une telle demande d'autant plus que 65% des accidents de chasse se produisent lors d'une chasse au grand gibier selon l'ONCFS.
445. **19/10/2016 # 22:36 # baché # chevrotine landes #** je pense que l'emploi de la chevrotine dans les landes est nécessaire quant à sa réelle efficacité sur le tir des sangliers ce qui permet de mieux contrôler son expansion.
446. **19/10/2016 # 22:47 # dominique GASTON #** oui à la chevrotine # - Nécessité absolue de réguler une population de sanglier en permanente progression - L'impact négatif du sanglier dans les dégâts de cultures qu'il faut impérativement diminuer - Complémentarité avec les autres modes de chasse au sanglier car elle permet d'agir dans des zones difficiles du fait de son efficacité à courte distance - Hors cultures il y a les dégâts autour des maisons (pelouses, jardin) , des stades et des bords de routes. Une vraie calamité ! - pourquoi se priver de la chevrotine en tir de rencontre
447. **20/10/2016 # 00:02 # eric mouette #** utilisation de chevrotine dans les Landes # Je suis contre l'emploi de cette munition car les probabilités de ricochets sont multiples, dangereuses pour les chasseurs mais surtout pour les promeneurs, plusieurs d'entre eux mourant accidentellement du fait de a chasse chaque année
448. **20/10/2016 # 06:01 # Lapebie Eric #** Oui à la chevrotines # Pour diminuer la population de sanglier dans les landes, limiter les dégâts sur les cultures et rendre les routes plus sûres de notre département l'emploi des chevrotines est obligatoire.
449. **20/10/2016 # 08:15 # didier #** oui à la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6,3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.
450. **20/10/2016 # 08:42 # Marseillan #** Chevrotine # Ma profession m'amène à recevoir en consultation des patients présentant des plombs de chasse dans le corps. Chasseurs ou autres ... Je pense que la chevrotine va compliquer un peu la prise en charge ... à moins que cela ne la simplifie ? Remarquer que si cela doit se faire proprement ...
451. **20/10/2016 # 09:00 # Roullès Françoise - Bazens - Lot et Garonne #** Chevrotines pour des sangliers # Je m'associe aux arguments de l'Aspas concernant la dangerosité des tirs à la chevrotine dont on ne dira jamais assez les dégâts qu'elle occasionne. Mais par ailleurs, je m'interroge sur le bien fondé de tels tirs, qu'ils soient à la chevrotine ou par tout autre instrument de chasse. Le sanglier, à part quelques minimes détériorations sur les cultures dont on peut facilement se prémunir (en clôturant par exemple les champs cultivés, ce qui n'a pas un coût financier exorbitant d'autant que l'Etat pourrait apporter une aide, je pense que cela coûterait moins cher que d'indemniser les agriculteurs pour perte de cultures), est un animal sympathique qui ne nuit en rien à la biodiversité, bien au contraire, puisqu'il contribue à l'épanouissement et à l'éparpillement des espèces végétales et florales. D'aucuns disent qu'il y a trop de sangliers !! Eh bien, continuons à favoriser l'occupation de nos bois et forêts par les grands prédateurs et l'espèce humaine elle-même s'en trouvera mieux, car à force de détruire nous nous détruirons nous-mêmes ! Je vous remercie d'examiner mes observations, sans tenir compte des lobbies inacceptables de la chasse et vous prie de recevoir mes meilleures salutations.
452. **20/10/2016 # 09:02 # Guimo #** Titre: OUI à la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures coûtent cher et demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6,3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les
- prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.
453. **20/10/2016 # 09:05 # Bancons jocelyn President acca coudures landes #** chevrotine # je suis tout à fait d'accord pour remettre l'utilisation de la chevrotine. on nous annonce que la population de sanglier est en croissance chaque année donc je pense que le retour de la chevrotine serait une bonne chose. On a plus de chance de tuer un sanglier à la chevrotine qu'avec une balle à une distance raisonnable et à mon avis une meilleure sécurité.
454. **20/10/2016 # 09:54 # sally #** TIR A LA CHEVROTINE DANS LES LANDES # décision qui ne répond pas à l'intérêt général étude 2014 de l'association nationale des chasseurs de grand gibier conclut à sa dangerosité veut-on des morts comme en Savoie?
455. **20/10/2016 # 10:00 # Villenave lionel #** Oui à la chevrotine # Ayant subi énormément de dégâts sur mes cultures, je souhaite l'utilisation de la CHEVROTINE afin d'éliminer un maximum d'animaux pendant les battues!!
456. **20/10/2016 # 10:43 # Erqui #** Utilisation de la chevrotine # Je suis favorable à la chevrotine tout les arguments cités sont sans aucun doute des arguments de poids qui devraient lever toutes les hésitations de sont utilisation !
457. **20/10/2016 # 10:45 # Coisy #** OUI À LA CHOVRTINE # Titre: OUI à la chevrotine Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6,3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte. Restant à votre disposition et comptant sur votre participation, Très cordialement.
458. **20/10/2016 # 10:45 # Fred #** Oui à la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6,3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte. Restant à votre disposition et comptant sur votre participation, Très cordialement.
459. **20/10/2016 # 10:48 # labarchede jean luc #** Chevrotines # Je suis pour l'utilisation des chevrotines pour la chasse au sanglier en battues collectives
460. **20/10/2016 # 11:01 # Benoît DARETS maire de Saubrigues #** Oui à la chevrotine # Au vue de l'augmentation galopante de la population de sanglier dans notre département je pense que l'utilisation de la chevrotine est une bonne chose pour la sécurité des chasseurs landais ainsi que pour les autres utilisateurs de la forêt . De plus à faible distance son efficacité ne fait pas de doute
461. **20/10/2016 # 11:02 # f. DUBOS #** chevrotine pour le sanglier # je suis pour le tir du sanglier à la chevrotine. plus sécurisant que les balles, et surtout plus efficace à courte distance !!
462. **20/10/2016 # 11:06 # Iestanguet #** oui à la chevrotine # Titre: OUI à la chevrotine Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6,3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La

chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte. Restant à votre disposition et comptant sur votre participation, Très cordialement.

463. **20/10/2016 # 11:13 # Thierry MASSY # OUI** à la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6,3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.
464. **20/10/2016 # 11:13 # MONTURON Jean Pierre # Tir** à la chevrotine # Titre: OUI à la chevrotine Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6,3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte. Restant à votre disposition et comptant sur votre participation, Très cordialement.
465. **20/10/2016 # 11:13 # jean-marc # oui** à la chevrotine # madame , monsieur Dans notre département des landes ,les populations de sangliers ont explosées dut à divers facteurs (tempête de 2009, territoire accidenté.....)et sachant les dégâts occasionnés et les accidents dut au tir à balles et pour éviter que cela ne se reproduise ,les chasseurs des landes vous demande de bien vouloir accepter le retour de la chevrotine pour le tir du sanglier. restant à votre écoute cordialement
466. **20/10/2016 # 11:15 # Jean Ravon # emploi ou non de la chevrotine # Non** à la chevrotine pour le sanglier . Je suis chasseur et on peut toujours craindre que l'un d'entre nous allonge le tir et dépasse les 20m. Même sous les 20 m un gros sanglier n'est pas aussi bien stoppé qu'avec une balle. L'animal est blessé et va crever en souffrant dans un taillis. La mort doit être foudroyante et instantanée. Plébiscite de ma part pour la balle comme dans l'est de la France. Arrêtons aussi de vouloir éradiquer cet animal et ces stupides massacres administratifs. Autorisons le tir de nuit à l'affut.
467. **20/10/2016 # 11:19 # AZEMA Régine # Stop** aux chevrotines # Je suis totalement opposée à ce projet d'arrêté ministériel que je trouve dangereux et allant à l'encontre de l'intérêt général
468. **20/10/2016 # 11:34 # jlp # oui** à la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6,3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.
469. **20/10/2016 # 11:34 # sentucq # OUI** à la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés

sur la chevrotine 21 grains, 6,3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.

470. **20/10/2016 # 11:35 # Micmac # chevrotines # Le tir** à la chevrotines s'avère indispensable à la destruction du surplus de sangliers, en augmentation exponentielle depuis les grosses tempêtes. Les accidents dus à l'usage de la chevrotine sont inférieurs à ceux causés par les balles, dangereuses à plusieurs centaines de mètres. Je suis POUR l'utilisation de la chevrotine dans les Landes.
471. **20/10/2016 # 11:37 # clavé gérard # tir chevrotines # je suis tout a fait favorable** a l'utilisation de cette munition qui apporte beaucoup plus de sécurité dans le cadre des battues :orsque des sangliers vous déboule devant vos pieds une balle est très rarement efficace. nos ancêtres chasser avec cela (j'ai 62 ans)je ne me rappelle pas avoir entendu parler d'accident
472. **20/10/2016 # 11:38 # jacques # OUI** à la chevrotine # Sécurité, efficacité, bien entendu qu'il faille autoriser la chevrotine ! Ce n'est pas compliqué à comprendre que des munitions qui vont à plusieurs km, je parle des balles, sont plus dangereuses que des plombs qui perdent leur vitesse dès la sortie du canon ! Oui à la chevrotine !!
473. **20/10/2016 # 11:40 # Darmaillacq Christian # chasse aux nuisibles # Oui** je suis favorable à l'utilisation de la chevrotine pour la chasse au sanglier
474. **20/10/2016 # 11:42 # gedon # oui # Titre: OUI** à la chevrotine Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6,3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte. Restant à votre disposition et comptant sur votre participation, Très cordialement.
475. **20/10/2016 # 11:43 # Benquet Jean Jacques # oui** à la chevrotine # le principal argument est, pour moi, la sécurité des chasseurs ou autres promeneurs, j'irai jusqu'à l'interdiction des carabines (armes de guerre). J'ai entendu 6 balles siffler très près de mes oreilles alors que le cochon est passé à qqes mètres de moi, je n'ai pas tiré., tellement j'avais eu peur. Je ne participe plus aux battues depuis en plus de raisons de santé.
476. **20/10/2016 # 11:44 # Schlemmer Céline # Contre** l'autorisation du tir à la chevrotine # Le tir à la chevrotine est dangereux en raison de la dispersion et des ricochets. Il ne permet pas le tir de l'animal si celui ci est mis au ferme par les chiens (danger pour les chiens) et si les traqueurs sont à proximité. De plus le tir à la chevrotine ne permet pas une mort rapide du grand gibier car il ne provoque pas d'hémorragie massive et en cas de blessure il rend plus difficile le travail de recherche du gibier blessé par un chien de rouge. De ce fait on laisse du gibier blessé agoniser sans pouvoir abrèger ses souffrances ce qui est contre l'éthique de la chasse. Dernier point un tir à balle avec une arme rayée bien utilisée est efficace et guère dangereux comme vous le dite si bien plus haut. La solution est de bien utiliser son arme en respectant les règles de sécurité.
477. **20/10/2016 # 11:44 # dup # oui** à la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6,3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le

département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.

478. **20/10/2016 # 11:47 # BARIS Jean-Michel # OUI** au tir à la chevrotine dans les LANDES # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6.3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.
479. **20/10/2016 # 12:08 # Santos Garcia Anton # OUI** à la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6.3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.
480. **20/10/2016 # 12:10 # saint germain joel # tir** de la chevrotine # je suis contre cette utilisation sauf si celle ci est faite que lors de battue avec louvetier car une fois de plus il se fera du n importe quoi.suite a la tempete de 2009 on nous a autorisé la chevrotine sur soit disant des sangliers de moins de et a moins de Kg 25 m hors j ai vue pas mal de sanglier beaucoup plus gros prendre du plomb meme a 50m , bilan on retrouve des sanglier plus ou moins blessé qui se retourne sur les chiens, par contre quant un chien voir plusieurs sont au veterinaire il n y a plus grand monde pour payer. au moins avec un louvetier moins de conneries seront peut etre faite
481. **20/10/2016 # 12:16 # DUMEOU Jean Michel # Projet d'arrêté ministériel d'emploi chevrotines #** Pour la sécurité de tous, je suis d'accord avec l'énoncé de ce projet. Il est impossible de chasser avec la balle le sanglier dans certaines zones, notamment à Mont de Marsan. Avec ce type de munitions, la balle, le danger pour tous est considérable.... Je fais partie des chasseurs qui ne participe plus aux battues par peur de commettre l'irréparable ou d'être atteint ! Il y a une nécessité impérieuse de réduire la population de sangliers car il provoquent des dégâts importants, autant en zone rurale qu'en ville. Aussi, je félicite la Fédération des chasseurs des Landes pour cette initiative. Espérons que les autorités comprendront enfin !
482. **20/10/2016 # 12:16 # Thierry #** Priorité à la sécurité # L'emploi de la chevrotine en forêt (largement majoritaire dans les Landes)apporte un plus en matière de sécurité pour les chasseurs tout en étant très efficace sur des tirs à courte distance (comme c'est le cas en forêt landaise). C'est pourquoi je dis OUI à la chevrotine!!
483. **20/10/2016 # 12:19 # georges # usage** de la chevrotines # compte tenu des résultats des études sur l'emploi de la chevrotine pour le tir de regulation du sanglier, je suis très favorable pour les landes à une période d'essai limitée dans le temps pour valider et le cas échéant confirmer les aspects positifs relevés par les expertises.
484. **20/10/2016 # 12:29 # villenave #** pour la chevrotine # L'autorisation de la chevrotine pour réguler les populations de sangliers sur le département est indispensable. L'augmentation impressionnante du nombre de sangliers, la diminution du nombre de chasseur, l'augmentation de la moyenne d'âge des chasseurs font que l'équation devient compliquée à résoudre. La chevrotine permettra d'augmenter l'efficacité des tirs sur les troupeaux de sangliers se trouvant dans les cultures ou les fourrés. La période d'autorisation après la tempête de 2009 avait permis de voir son efficacité, malheureusement ça n'avait pas été assez long pour inverser la courbe. Certaines régions sont envahies par ces nuisibles,

autant en forêt qu'en culture que dans les parcs et même en tissu urbain. Les accidents sur route se multiplient et pourraient devenir dramatiques. Tout le département est colonisé par ces nuisibles... IL EST URGENT D'AGIR

485. **20/10/2016 # 12:32 # jean-marie SUBSOL #** il est temps d'agir # on va enfin pouvoir réguler le sanglier dans les LANDES de façon efficace car le tir des petits sangliers est trop aléatoire à balles mais il faut aussi arrêter de nourrir et envisager de capturer les hardes comme cela se fait aux USA cela permettrait de réduire fortement les populations pour ensuite réguler le cheptel !!
486. **20/10/2016 # 12:42 # latherrade lévignacq #** chasse au sanglier # je suis très favorable à l'emploi de chevrotines. durant 3 ans les résultats étaient meilleurs. nous avons souvent l'occasion de tirer à faible distance et très rapidement.
487. **20/10/2016 # 12:45 # villenave vincent #** efficacité et sécurité # L'utilisation de la chevrotine a déjà démontré son efficacité et n'a pas causé d'accident de tir pendant la période de dérogation. les études montrent que les risques ne sont pas plus importants qu'un tir à balle et sont plus efficaces!! Alors pourquoi se poser encore des tas de questions, il y a urgence la situation risque de devenir insurmontable... c'est un problème de territoire rural mais qui va vite passer sur l'urbain!!! Et là je suis sûr qu'on se posera les questions différemment.
488. **20/10/2016 # 12:45 # lamarque thierry president acca de lit et mixe (landes) #** pour l autorisation du tir a la chevrotines des sangliers # les sangliers prolifèrent dans les champs et le centre ville (mairie stade ect)il va falloir sortir de vos bureaux et venir sur le terrain pour que vous vous rendiez compte du probleme de faire des battues en toute securite pour tout le monde ' chasseurs et promeneurs)
489. **20/10/2016 # 12:50 # Dubresson #** Non retour du tir à la chevrotine # Le retour de cette munition nuit aux efforts des responsables cynégétiques qui ont inscrit comme un principe imprescriptible la sécurité des personnes et des biens dans l'organisation des battues aux grands gibiers. Une étude répondant à une seule question, c'est bien, mais il y a le terrain, où, les présidents de société, les chefs de battue et les chefs de ligne doivent mettre en œuvre une réglementation qui respecte le gibier que l'on prélève et la sécurité des personnes dans un environnement qui n'est un stand de tir (Cf; revue 'Connaissance de la Chasse de février 2000, la balistique en milieu hostile dont les auteurs se réfèrent à la tempête qui a dévasté les forêts françaises les 25 et 26 décembre 1999). De plus, qui des futurs utilisateurs de cette munition aura pris connaissance qu'au delà de 15 m, cette munition blesse plus qu'elle ne tue et que les risques de ricochets sont multipliés par le nombre de projectiles?. Conclusion: je me prononce pour le non retour de cette munition qui a provoqué 2 accidents mortels en 2014/2015 (Cf; bilan des accidents de chasse O.N.C.F.S saison 2014/2015) et je commenterai pas les circonstances dans lesquelles ils se sont déroulés. Bibliographie: - revue 'Connaissance de la Chasse n°286 de février 2000, page 72, 'Ricochets attention danger! - revue 'Armes de Chasse' n° 57 de avril, mai et juin 2015, page 88, les ricochets à l'étude,
490. **20/10/2016 # 12:50 # LOUBERE # OUI** à la chevrotine dans les Landes # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6.3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.
491. **20/10/2016 # 12:55 # PRIOLET Philippe #** Tout à fait d'accord avec le projet. # Pour ma part, je suis en accord avec le projet car nous nous rendons compte que les habitations grignotent les territoires de chasse sans pour autant chasser les sangliers qui restent à proximité. De ce fait chasser à balle à 150 m des habitations est une hérésie car personne n'a envie d'avoir une victime sur la conscience. Sur le territoire de l'ACCA de Biscarrosse, il y a une multitude de plaintes de dégradation mais de ce fait, on laisse proliférer le gibier par sécurité.
492. **20/10/2016 # 13:06 # Quintalet #** Pour l'utilisation de la chevrotine # Titre: OUI à la chevrotine Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion

efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6,3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.

493. **20/10/2016 # 13:09 # garat # CHEVROTINE #** Bonjour Il faut autorisé la chevrotine de nouveau en battue : - niveau sécurité aucun ricochet, la chevrotine rentre dans la terre tandis que le balle ricochet et pu tuer une personne (promeneur, chercheur de champignon, joggeur, chasseur) a plusieurs centaines de mètre voir km. mon père me dit tant que en battue il y aura que de la balle j'y participerais pas, si la chevrotine revient nous aussi. - la chevrotine a une efficacité terrible jusqu'à 20 mètres. Qui dit plus d'efficacité moins de dégât, aussi ça permet de réguler la population de sanglier. Chaque année, le permis de chasse augmente a cause des dégâts de sangliers en autres. je vous pri messieurs, autoriser la chevrotine. cordialement

494. **20/10/2016 # 13:18 # Guillaume D # OUI à la chevrotine #** Bonjour, La population de sanglier étant en constante augmentation, l'utilisation de la chevrotine 21 grains sur des petits territoires permettrait d'augmenter le nombre de prélèvements lors des battue collective. Elle présente également un aspect plus sécuritaire que les balles. Je suis donc favorable à cette proposition de texte.

495. **20/10/2016 # 13:24 # Philippe Girardot #** Pour la chevrotine # Je suis totalement pour l'utilisation de la chevrotine dans le sud de la France et en particulier les Landes car les battues sont réalisées avec des grands chiens courants ce qui empêche de perdre des sangliers blessés. C'est également beaucoup plus efficace en zone de végétation dense.

496. **20/10/2016 # 13:24 # Jean-Guy BACHE #** usage de la chevrotine # je suis chasseur et souhaite que la chevrotine soit autorisée en battue.

497. **20/10/2016 # 13:34 # sebastien #** oui # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6,3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.

498. **20/10/2016 # 13:38 # lestage michel #** oui a la chevrotine # itre: OUI à la chevrotine Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6,3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte. Restant à votre disposition et comptant sur votre participation, Très cordialement.

499. **20/10/2016 # 13:42 # Tumbler #** Oui à la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6,3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que

les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.

500. **20/10/2016 # 13:46 # MICHEL # OUI A LA CHEVROTINE #** Titre: OUI à la chevrotine Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6,3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.

501. **20/10/2016 # 13:47 # pepito # NON #** Non, je ne suis pas pour l'utilisation de chevrotine pour la chasse au sanglier pour plusieurs raisons: - ces munitions ricochent encore plus que des balles et ne se désintègrent pas comme les balles expansives de carabines. - les occasions de tir à moins de 15 m sont rares et vu le nombre de chasseurs en battue en baisse, il n'est plus possible de fermer les grandes parcelles landaises avec un chasseur tous les 30 m. - pour avoir déjà expérimenté suite à la tempête klaus, que de sangliers blessés parceque la chevrotine n'est pas adaptée aux gros sangliers et que les chasseurs ne respectent pas le tir à courte distance. Quelle étique de la chasse ! Quelle est la justification de cette demande, alors que la foret Landaise est bien nettoyée ? Est-ce pour pallier au manque d'efficacité des chasseurs ? Si c'est ça, il y a d'autres moyens pour s'améliorer au tir comme le sanglier courant.

502. **20/10/2016 # 13:52 # Lutton D #** oui à la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6,3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte. Restant à votre disposition et comptant sur votre participation, Très cordialement.

503. **20/10/2016 # 14:06 # pressac #** Pour la chevrotine # c'est en tant que chasserresse participant aux battues sur ma commune que je me permets de donner mon avis quand à la possibilité de tirer le sanglier à la chevrotine. La difficulté du tir à balles dans notre biotope landais est trop compliqué du fait de la végétation dense . Peu de chasseurs ont l'occasion de cibler leurs carabines et beaucoup tirent au hasard espérant toucher l'animal!!! Le sanglier prolifère et coute cher et dommages cultures . Les chasseurs sont en battues tous les week-end pourtant et même sur semaine! Que faire de plus... OUI, le tir à la chevrotine augmente la probabilité de toucher l'animal. Quand à sa dangerosité je ne la croit pas supérieure à celle d'une balle lancée à pleine vitesse et trop haute ...

504. **20/10/2016 # 14:11 # yves campistron #** arrêté ministériel # Oui à la chevrotine

505. **20/10/2016 # 14:20 # Yvon #** OUI à la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6,3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le

département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.

506. **20/10/2016 # 14:21 # DUFURCQ Christian** # pour l'utilisation de la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6,3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.
507. **20/10/2016 # 14:30 # Alain** # non à la chevrotine # Aux vues des différentes études sur le sujet il semble que la chevrotine soit nettement plus dangereuse que la balle, ricochets notamment D'autre part faut il obligatoirement éradiquer les sangliers pour le bénéfice des agriculteurs? que l'on ne voit que rarement lors des battues (si si !!!) Tournons nous vers les autres pays européens ou cette munition est considérée comme archaïque ,malgré la présence de sangliers en nombre A l'heure où la sécurité prime comment peut on encore songer sérieusement à de tels procédés Sommes nous obligés de passer pour des fantasistes auprès des nos voisins chasseurs européens
508. **20/10/2016 # 14:34 # Axel FRANK** # Favorable à l'emploi de la chevrotine # Madame, Monsieur, L'utilisation des chevrotine 21 grains est une bonne alternative, dans certaines conditions, aux munitions classiques lors des battues au sanglier. Les tests balistiques montrent son efficacité à moins de 20 mètres et à la différence des balles, il n'a pas de risque de ricochets. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis donc favorable à cette proposition de texte.
509. **20/10/2016 # 14:40 # Vince 40360** # Avis chevrotine # BOui à la chevrotine efficace et moins dangereuse que le tir à balle
510. **20/10/2016 # 14:42 # LALANNE** # Tir du sanglier a la chevrotine # Bonjour , j'habite et chasse dans le département des landes , en chalosse . Depuis quelques années de nombreux accidents de chasse sont a déplorés dans les battues pour cause d'avoir à essentiellement aux ricochets que peuvent engendrées les balles perdues. Malheureusement plusieurs d'entre eux ont été mortels ! C'est pourquoi je pense et j'en suis quasiment sur que tous ces accidents pourraient être évités avec l'emploi de la chevrotine . Même si son efficacité a longue distance n'est pas forcément bonne mais le plus important c'est qu'elle est beaucoup plus sécuritaire pour les chasseurs participant aux battues !! Alors longue vie a la chevrotine !
511. **20/10/2016 # 14:50 # André GENEVES** # Pourquoi pas la chevrotine # Je suis pour le tir à la chevrotine sur tout le territoire français surtout si elle ne s'avère pas plus dangereuse que les balles. J'ai complètement abandonné la chasse en battue au grand gibier pour cause d'avoir à 2 reprise entendu des balles siffler près de moi. Par ailleurs j'aimerais savoir si en Corse il y a plus d'accidents avec les chevrotines que sur les autres territoire ou seul le tir à ballas est autorisé
512. **20/10/2016 # 14:53 # #** Oui à la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6,3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux

obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte

513. **20/10/2016 # 14:56 # joel malartic** # emploi de la chevrotine # je suis tout à fait favorable pour l'emploi de la chevrotine pour réguler le sanglier cordialement , Joel Malartic
514. **20/10/2016 # 14:57 # Siberchcot Sandrine** # tir à la chevrotine # Bonjour, le tir à la chevrotine dans notre département a montré son efficacité. Il a permis de réduire la population de sangliers qui avaient proliférés suite à la tempête KLAUSS. De plus, ce type de tir a montré que les accidents sont moins fréquents avec les chevrotines par rapport au tir à balle. Il me semble donc indispensable d'autoriser le tir à la chevrotine dans notre département
515. **20/10/2016 # 14:58 # M. ROY Fernand André** # favorable aux tirs à chevrotine # Favorable à la chevrotine tous diamètre grain, sauf la chevrotine liée en battue. Dans notre région d'une géométrie assez plate la portée des balles de carabine est supérieure à celle du fusil de chasse, donc pour moi plus dangereuse aux abords des routes et chemins.
516. **20/10/2016 # 15:01 # vauchelles** # chevrotines # bonjour je suis favorable a ce texte bien cordialement
517. **20/10/2016 # 15:15 # Christophe CORET, Président d'AVES France** # NON à l'emploi de chevrotines pour le tir du sanglier # En tant que Président de l'association AVES France, je tiens à m'opposer à ce projet d'arrêté pour les raisons suivantes : 1) Plusieurs études, dont la plus récente de l'ANCGG, ont démontré la grande imprécision des tirs de chevrotine, surtout si un tir est effectué à plus de 15 m, ce qui est très souvent le cas sur le terrain (les forums de chasse regorgent d'exemples !). 2) Ces tirs peuvent être dangereux pour les autres utilisateurs de la nature en raison du risque élevé de ricochets. 3) La chevrotine cause des blessures aux sangliers qui paraissent légères à première vue, ces derniers parvenant à fuir. Mais il n'en est rien malheureusement. Les blessures causées par ce type de munitions engendrent un mort lente et douloureuse, les animaux étant généralement infectés faute de soins. L'animal n'est pas tué « proprement », il agonise pendant plusieurs jours. En conclusion, cette utilisation de la chevrotine est à proscrire, étant dangereuse pour l'homme et particulièrement barbare pour les sangliers.
518. **20/10/2016 # 15:19 # DUCOURNAU** # usage chevrotine # Aujourd'hui, devant la propagation de sanglier, les accidents et l'ampleur des dégats causés (chemin forestiers, propriété, culture -) il est évident que l'utilisation de chevrotine doit être autoriser et recommander.
519. **20/10/2016 # 15:24 # Alain Charriaud** # Chasse à la chevrotine. # Trop dangereux pour les randonneurs.
520. **20/10/2016 # 15:45 # MURET JEAN FRANCOIS** # OUI à la chevrotine # Titre: OUI à la chevrotine Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6,3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte. Restant à votre disposition et comptant sur votre participation, Très cordialement.
521. **20/10/2016 # 15:53 # jean-pierre** # Oui à la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6,3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.

522. **20/10/2016 # 16:02 # Laborde #** Utilisation de la chevrotine # Favorable à l'usage de la chevrotine
523. **20/10/2016 # 16:10 # Patrice #** Tir à la chevrotine # Aujourd'hui je ne participe pas aux battues car c'est trop dangereux, demain si la chevrotine est autorisée je veux bien tenir mon rôle dans le contrôle de la population de sanglier, et donc participer aux battues.
524. **20/10/2016 # 16:18 # BERHO JEAN FRANÇOIS #** MESSAGE # JE SUIS FAVORABLE AU TIR DU SANGLIER à LA CHEVROTINE
525. **20/10/2016 # 16:34 # billars #** OUI à la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6.3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.
526. **20/10/2016 # 16:39 # benjamin #** oui à la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6.3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.
527. **20/10/2016 # 16:46 # Francis Canguilhem #** Oui à la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6.3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte. Restant à votre disposition et comptant sur votre participation, Très cordialement.
528. **20/10/2016 # 16:46 # bordenave bernard #** Emploi de chevrotines # Je suis ok pour le projet expérimental d'emploi de chevrotines pour le tir du sanglier en battues collectives.
529. **20/10/2016 # 16:49 # Laurent Lapebie #** Expérimentation chevrotines # Je suis pour l'utilisation de la chevrotine sur le sanglier dans les Landes. Quoi qu'il s'en dit, pour moi la chevrotine est très efficace sur le sanglier et beaucoup moins dangereuse que la balle car le biotope sur lequel nous chassons, parsemé de forêt et de chemins étroits, est complètement différent de ceux que l'on voit sur certains médias (Seasons par exemple) et donc plus adapté à l'utilisation de la chevrotine. Avec les mesures de sécurité que l'on nous impose actuellement, la chevrotine est, toujours pour moi, la meilleure munition pour réguler les populations de sangliers. Les populations et les dégâts sont de plus en plus importants, les couts sont toujours payés par les chasseurs mais jusqu'à quand ? Une idée pas bête du tout serait d'intégrer le coût des dégâts à la taxe foncière et à la taxe d'habitation de chaque habitant (ça calmerait tous les détracteurs de la chasse et peut être les gens prendraient conscience du travail effectué par les chasseurs). Mes propos du dessus peuvent faire rire ou choquer, mais je suis dans le vrai. Donc OUI à la chevrotine mais les hautes instances s'y risqueront elles....
530. **20/10/2016 # 16:52 # DULON #** Oui à la chevrotine # Autorisation à soutenir pour une régulation de cette espèce, toujours dans un cadre de sécurité encadré
531. **20/10/2016 # 16:56 # PONS Michel #** OUI à la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6.3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.
532. **20/10/2016 # 16:59 # florian nicou #** Projet d'arrêté ministériel autorisant à titre expérimental dans le département des Landes l'emploi de chevrotines pour le tir du sanglier, lorsqu'il est classé nuisible, en battues collectives # bonjour , bien sur je suis favorable à l'emploi de la chevrotine , chassant sur une commune 'urbanisée', c'est indispensable pour la sécurité de tous ainsi que pour la régulation des sangliers qui explose chez nous !a bientot . mr nicou florian
533. **20/10/2016 # 17:14 # lesparre #** chevrotine/sangliers/Landes # Je suis pour l'utilisation de la chevrotine!
534. **20/10/2016 # 17:19 # dane michel #** utilisation de la chevrotine # {}l'utilisation de la chevrotine peut être un atout lors des battues ou l'on n'a la possibilité, que de faire un tir à l'intérieur de la traque ou que le profil du terrain ne permet pas des tirs à balles compte tenu de leur portée. l'utilisation des carabines doit néanmoins rester, car leur efficacité n'est plus à prouver.
535. **20/10/2016 # 17:20 # MORIN #** OUI à la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6.3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.
536. **20/10/2016 # 17:22 # homme #** reponse # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6.3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.
537. **20/10/2016 # 17:27 # dufau #** dossier chevrotine # Très favorable pour raison de sécurité et d'efficacité dufau.chicoy@wanadoo.fr
538. **20/10/2016 # 17:55 # Lacomme eric #** oui à la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6.3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est

potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.

539. **20/10/2016 # 18:02 # lavigne #** chasse à la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6,3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.
540. **20/10/2016 # 18:07 # milou #** oui à la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6,3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.
541. **20/10/2016 # 18:18 # ESLAN Claude #** Tir à la chevrotine # Bonjour, Je suis pour le tir du sanglier à la chevrotine car sur le territoire que nous chassons (Biscarrosse)il est pratiquement impossible d'organiser des battues dans certains secteurs de la commune vu la présence de maisons très importante situé en bordure de forêt et vus le nombre de pelouses et jardins retourné par les sangliers.
542. **20/10/2016 # 18:21 # Philippe DUCASSOU #** Usage de la chevrotine dans les Landes OUI # Madame, Monsieur je suis totalement favorable à l usage de la chevrotine pour les battues aux sangliers. La population de ce gibier nuisible ne cesse d'augmenter et les dégâts avec. Evidement ils sont payés par les fédérations de chasse, mais dans notre département, il est trop dangereux de les chasser à la balles. Avec la chevrotine, les risques pour les chasseurs seront forcément diminués, car il n'y a pas de ricochets. Les tirs lointains à la balle sont très dangereux et beaucoup de chasseurs dont je fais parti ne vont plus aux battues avec des tirs à balles. je suis totalement favorable à cette proposition de texte
543. **20/10/2016 # 18:24 # Dubourg Jean #** OUI à la chevrotine # Madame, Monsieur, les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. les essais balistiques de la chevrotine montrent un résultat excellent à moins de 20m. La sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui peut être blessante ou meurtrière. La chevrotine, déjà testée dans notre département à permis d'augmenter de façon significative les prélèvements sans aucun accident. Je suis donc favorable à cette proposition de texte.
544. **20/10/2016 # 18:25 # LAVIELLE PATRICK #** OUI JE SUIS FAVORABLE A L EMPLOI DE LA CHEVROTINE EN BATTUE # MADAME MONSIEUR LES POPULATIONS DE SANGLIERS NE CESSENT D AUGMENTER EN FRANCE ET MEME EN EUROPE LES DEGATS OCCASIONNES AUX CULTURES DEMANDENT UNE GESTION EFFICACE DE CETTE ESPECE LES ESSAIS BALISTIQUESREALISES SUR LA CHEVROTINE 21 GRAINS 6 3MM MONTRENT UNE EFFICACITE REMARQUABLE DE CETTE MUNITION A MOINS DE 20 M CETTE CARACTERISTIQUE AMENE EN PARALLELE UNE TOTALE SECURITE POUR LES CHASSEURS QUI NE TIRE QU A COURTE DISTANCE CETTE SECURITE EST D AUTANT PLUS REMARQUABLE QUE LES TESTS DEMONTRENT L ABSENCE DE RICOCHETS A L INVERSE DE LA BALLE QUI EST POTENTIELLEMENT BESSANTE OU MEURTRIERE A PLUSIEURS KM LA CHEVROTINE 21 GRAINS DEJA

TESTEE DANS LE DEPARTEMENT DES LANDES A PERMIS DAUGMENTER SIGNIFICATIVEMENT LES PREVELEMENTS SANS AUCUN INCIDENT IL CONVIENT A PRESENT DE LEGALISER CETTE MUNITION AFIN DE REPONDRE AUX OBLIGATIONS DE SECURITE DES CHASSEURS ET DES USAGERS DE LA NATURE ET DE REGULATIONS DE L ESPECE SANGLIER JE SUIS FAVORABLE A CETTE PROPOSITION DE TEXTE RESTANT A VOTRE DISPOSITION ET COMPTANT SUR VOTRE PARTICIPATION TRES CORDIALEMENT

545. **20/10/2016 # 18:29 # Lhez Michel #** Encouragement à l'emploi de la chevrotine # {{Résident montois}} j'ai toujours souhaité l'emploi de la chevrotine en urbain pour une question de sécurité et ceci sous la libre responsabilité du Président de l'ACCA (personne responsable) qui pourrait, plus fréquemment, organiser des battues avec sérénité et minimiser ainsi l'envahissement notoire de la ville par les sangliers. Le SDGC et les mesures de sécurité qui y sont mentionnées empêche l'organisation de battues en 'urbain'. Je reproche à la FDC40 dont je félicite le travail par ailleurs de ne pas avoir trouvé le 'levier' adéquat pour que les chasseurs de ville puissent pratiquer cette chasse tant appréciée et par conséquent réguler la population de ces envahisseurs.
546. **20/10/2016 # 18:36 # Brutails Patrick #** Oui à la chevrotine ! # Madame, Monsieur. Je suis président de l'ACCA d'Azur (Landes). Dans notre situation la chevrotine devient indispensable. En effet, la population de sangliers ne cesse d'augmenter, de plus nous sommes sur un secteur touristique (fréquenté toute l'année par des promeneurs) ainsi qu'agricole. De ce fait l'utilisation de la chevrotine permettrait de faciliter l'organisation des battues étant donné que ces munitions ne ricochent pas et ne peuvent pas être tirées à longue distance contrairement aux balles qui peuvent mettre en danger la vie d'autrui à plusieurs kilomètres du tireur (bien que les règles de sécurité soient respectées). De plus, la culture principale du secteur est le maïs semences (culture à forte valeur ajoutée) les dégâts sont de plus en plus fréquents malgré la mise en place de clôtures de toutes sortes qui finissent toujours par être détruites par les sangliers. Le remboursement des dégâts atteint vite des sommes astronomiques, jusqu'à quand pourrons-nous payer? Seule une régulation par le biais de la chevrotine 21 grains déjà testée dans le département des Landes permettrait d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il faudrait maintenant légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.
547. **20/10/2016 # 18:38 # Dédé #** munition pour le sanglier # Bonjour, je souhaite vous faire part de ma conviction, concernant le tir du sanglier à la chevrotine, que celui-ci est plus sécurisant (courte distance par rapport à l'utilisation souvent excessive de carabines surpuissantes)et que par son excellente efficacité pour une distance raisonnable il participe à une meilleure régulation de ce nuisible.
548. **20/10/2016 # 18:38 # gii #** OUI à la chevrotine # Projet à soutenir avis favorable à la chevrotine
549. **20/10/2016 # 18:41 # Jean Claude BELLARD #** utilisation des chevrotines dans les landes # Bonjour. Je viens par ce message défendre l'utilisation des chevrotines dans le département des landes afin de tirer les sangliers classés nuisibles en battue. Il y a longtemps que ce mode de tir aurait dû être réinstauré pour des raisons de sécurité, étant donné qu'ils sont en majorité sur des courtes distances. Par contre je ne suis pas du tout pour les tirs de carabines qui sont très dangereux, dans nos forêts de pins. Dans l'espoir que mon avis fera changer les choses, recevez mes plus cordiales salutations. Jean Claude BELLARD
550. **20/10/2016 # 18:45 # Hervé Morel #** Chevrotine # Habitant dans vune ville sur la cote landaise la chevrotine est vraiment necessaire a l'acte de la chasse au sanglier par raison de securite pour les touristes et les promeneurs de plus nos tir se font a la traversée des chemins qui ne font plus de 2 mètres maximum voir beaucoup moins par endroit et le résultat au tir du sanglier est meilleur à la chevrotine qu'a balles
551. **20/10/2016 # 18:50 # CAMPET Jean marie #** oui à la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6,3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée

dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.

552. **20/10/2016 # 18:51 # LAVIELLE PATRICK # OUI JE SUIS FAVORABLE A L EMPLOI DE LA CHEVROTINE EN BATTUE # MADAME MONSIEUR LES POPULATIONS DE SANGLIERS NE CESSENT D AUGMENTER EN FRANCE ET MEME EN EUROPE LES DEGATS OCCASIONNES AUX CULTURES UNE GESTION EFFICACE DE CETTE ESPECE LES EESSAIS BALISTIQUES REALISES SUR LA CHEVROTINE 21 GRAINS 6.3MM MONTRENT UNE EFFICACITE REMARQUABLE DE CETTE MUNITION A MOINS DE 20M CETTE CARACTERISTIQUE AMENE EN PARALLELE UNE TOTALE SECURITE POUR LES CHASSEURS QUI NE TIRENT QU A COURTE DISTANCE CETTE SECURITE EST D AUTANT PLUS REMARQUABLE QUE LES TESTS DEMONTRENT L ABSENCE DE RICOCHETS A L INVERSE DE LA BALLE QUI EST POTENTIELLEMENT BLESSANTE OU MEURTRIÈRE A PLUSIEURS KM LA CHEVROTINE 21 GRAINS DEJA TESTEE DANS LE DEPARTEMENT DES LANDES A PERMIS D AUGMENTER SIGNIFICATIVEMENT LES PRELEVEMENTS SANS AUCUN INCIDENT IL CONVIENT A PRESENT DE LEGALISER CETTE MUNITION AFIN DE REpondre AUX OBLIGATIONS DE SECURITE DES CHASSEURS ET DES USAGERS DE LA NATURE ET DE REGULATIONS DE L ESPECE SANGLIER JE SUIS FAVORABLE A CETTE PROPOSITION DE TEXTE RESTANT A VOTRE DISPOSITION ET COMPTANT SUR VOTRE PARTICIPATION TRES CORDIALEMENT**

553. **20/10/2016 # 18:53 # Brutails Maxime # Oui à la chevrotine! # Madame, Monsieur. Je vous écris en tant que chasseur mais aussi agriculteur landais. Ces dernières années la population de sangliers ne cesse d'augmenter, je produis du maïs semences. Afin de pouvoir mener ma culture jusqu'à la récolte toutes mes parcelles sont clôturées, soit en grillage à moutons fixe, soit par des clôtures électriques spécialisées. Ces dernières années ces clôtures empêchaient les dégâts bien qu'elles soient contraignantes pour l'agriculteur. Cette année ce système arrive à ses fins. En effet, malgré cette 'barrière' les sangliers passent quand même. Je me rends compte en battue que le tir à balle est très dangereux dans notre biotope (fort risque de ricochets) de plus beaucoup de promeneurs sont présents en forêt. De ce fait, je pense que la chevrotine 21 grains est plus appropriée. En effet cette munition ne ricoche pas et ne peut pas être tirée à longue distance contrairement aux balles qui peuvent mettre en danger la vie d'autrui à plusieurs kilomètres du tireur (bien que les règles de sécurité soient respectées). Je pense donc qu'il faudrait maintenant légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.**

554. **20/10/2016 # 18:54 # durieu # pour la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6.3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte. Restant à votre disposition et comptant sur votre participation, Très cordialement.**

555. **20/10/2016 # 19:03 # scorpio # chevrotine # Il faut imposer! Et arrêtons de tergiverser. La loi rien que la loi et les ACCA récalcitrantes, à l'amende!**

556. **20/10/2016 # 19:04 # acamas stéphane président ACCA Latrille # oui a la chevrotine # En tant que président D'ACCA bénévole je pense que l'état ne peut pas laisser l'entière responsabilité des accidents de chasse a ces derniers.C'est pour cela qu'a titre preventif l'utilisation de chevrotines aux alentours de zones habitées ou traversées par de nombreuses routes tel que les communes du sud des landes doit etre une prioritée pour la sécurité. Il n'y aura jamais un mort a plus de 100m, tué par une chevrotine qui aura ricochée, comme cela a déjà été le cas avec des balles**

557. **20/10/2016 # 19:08 # sentuc # chevrotine # Titre: OUI à la chevrotine Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6.3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte. Restant à votre disposition et comptant sur votre participation, Très cordialement.**

558. **20/10/2016 # 19:08 # Antoine HUBERT # Oui à la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6.3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.**

559. **20/10/2016 # 19:21 # Darmaillacq jean pierre # Proposition de rugalation du sanglier # Il serait judicieux de remettre la chevrotine (21grains)afin de reguler la population des sangliers pour au moins 3 raisons qui a mon avis sont capitales:cette munition est beaucoup moins mortelle pour les chasseurs,un accident n'est pas a exclure:les degats seraient moins importants,donec moins chers pour toutes les 'acca',et pour les chasseurs:il y a une evidence,c'est que le nombre de chasseurs diminue et que l'argent des permis ne pourra plus compenser.Avec un peu de bon sens ce serait la bonne solution,vu que c'est pour reguler et non pour erradiquer'ce qui serait la fin de la chasse.**

560. **20/10/2016 # 19:29 # patrick mondenx # chevrotines # Tout à fait favorable à l'emploi de la chevrotine pour les battues aux sangliers**

561. **20/10/2016 # 19:31 # lassagne # avis # je suis tout a fait partisan pour l utilisation de la chevrotine au niveau de l efficacité et de la sécurité**

562. **20/10/2016 # 19:35 # Pascal Chauvet # Tir à la chevrotine # Je suis en accord avec ce projet, du moment que les tirs ne se font pas au delà des 20m et que la configuration des lieux l'exige et tout en respectant les règles de sécurité. Bonne Chasse à tous.**

563. **20/10/2016 # 19:40 # Sebas président d ACCA # Oui à la chevrotine # Par rapport à la sécurité en battue La chevrotine est une sécurité pas de ricochet Une efficacité à courte distance On va voir revenir des chasseurs au battue car beaucoup on peur des balles**

564. **20/10/2016 # 19:51 # Guillaume # Chevrotine # Très bonne chose pour une régulation efficace à utiliser a courte distance.**

565. **20/10/2016 # 19:54 # pascal GAUDINO # tir du sanglier à la chevrotine # à titre expérimental, sur une saison de chasse, pourquoi pas mais je crains les tirs lointains et les blessures occasionnées qui vont avoir des conséquences diverses (des animaux blessés, des animaux qui vont se mettre au ferme et blessé les chiens!) Je ne suis pas partisan de cette solution mais j'y participerai.**

566. **20/10/2016 # 19:56 # seb # oui # OUI juste une question de bon sens!!!!**

567. **20/10/2016 # 19:58 # Porcu # Sanglier à la chevrotine # Pour en avoir utilisé dans les Landes quand c'était autorisé c est très efficace mais à courte distance. À choisir entre balle de fusil et chevrotine mon choix est vite fait c est chevrotine. Par contre elles doivent rester un complément à l'utilisation des balles de carabine, car tout le monde le sais il n'y a pas une traque spéciale chevrotine ou spéciale balle. Cette munition a largement sa place. Au chef de ligne à placer leurs chasseurs en fonction des distances de tir raisonnable pour chaque munitions.**

568. **20/10/2016 # 20:02 # DUNOGUES YVES #** oui à la chevrotine # la sécurité en battue (tir à courte distance) L'efficacité (redoutable à moins de 20 m) Nécessité de réduire les populations de sangliers (dégâts)
569. **20/10/2016 # 20:07 # Francois #** OUI à la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6.3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte. Restant à votre disposition et comptant sur votre participation, Très cordialement.
570. **20/10/2016 # 20:19 # Chr #** Chevrotine # Titre: OUI à la chevrotine
571. **20/10/2016 # 20:28 # labarchede #** Titre: OUI à la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6.3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.
572. **20/10/2016 # 20:29 # ETCHETO Régis #** Pour la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6.3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte. Restant à votre disposition et comptant sur votre participation, Très cordialement.
573. **20/10/2016 # 20:33 # LEYMARIE #** usage chevrotines 6,3 mm 21 grains. # Je me permets de donner mon point de vue concernant la nécessité de réguler les populations croissantes de sangliers, lesquels causent des dégâts très importants. Afin d'effectuer des tirs efficaces sur les sangliers, il me semble nécessaire de laisser la possibilité au chef de battue d'autoriser l'usage des chevrotines de diamètre 6,3 mm, ceci à courte distance et afin de pouvoir tuer des animaux même de petite taille qui sont très durs à impacter avec des balles représentant un seul projectile. De plus, les ricochets sont quasi nuls avec la chevrotine qui ralentit très vite et s'arrête au moindre obstacle. Ainsi sécurité et efficacité sont directement associées. Respectueusement.
574. **20/10/2016 # 20:35 # guy #** sa réfléchi se n est pas trop tot # Il serait tant de sen inquiéter tout le monde na pas de carabine surtout quand on est jeune chasseur.
575. **20/10/2016 # 21:13 # Dubayle guillaume #** Oui à la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6.3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est

- potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.
576. **20/10/2016 # 21:14 # Geralam #** Oui à la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6.3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.
577. **20/10/2016 # 21:26 # SANDRINE CHATENET #** Oui # Oui à la chevrotine pour une plus grande sécurité lors des battues aux sangliers dans les Landes
578. **20/10/2016 # 21:28 # SANDRINE CHATENET #** Oui # OUI à la chevrotine Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6.3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.
579. **20/10/2016 # 21:40 # papy #** utilisation chevrotines # pour chasser depuis 1974 et avoir utiliser cette munition si celle ci et son tir sont maîtriser son efficacité est bien supérieure a la balle surtout si le tir est effectué par des (vieux) chasseurs qui l'ont déjà beaucoup utilise lors de son autorisation . Ces chasseurs (vieux) sont très présents dans les battues et malheureusement peu efficace dans l'utilisation du tir a la balle qu'ils ne maîtrise pas ou très difficilement leur donner la possibilité de tirer la chevrotine c'est sans prétention + de 30% de résultat positif en plus a méditer lorsque l'on voit cette population de sangliers croître au lieu de diminuer il serait peut-être temps de réfléchir intelligemment pour une fois car cette chasse coûte très cher mais est indispensable pour arriver a maîtriser cette espèce et limiter les dégâts a nos agriculteurs
580. **20/10/2016 # 21:42 # De Oliveira Carlos #** Oui # OUI à la chevrotine Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6.3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.
581. **20/10/2016 # 21:45 # Alain #** Chevrotine # Plus de reussite a la chevrotine qu a la balle pour moi au temps ou nous pouvions l utiliser
582. **20/10/2016 # 21:47 # ducout thierry #** Pour la chevrotine # Pour la sécurité des chasseur
583. **20/10/2016 # 21:48 # ducout thierry #** Pour la chevrotine # Pour la sécurité des chasseur

584. 20/10/2016 # 21:48 # Jean paul Hauquin # Emploi de la chevrotine # Je suis pour l'utilisation de la chevrotine car elle est moins dangereuse que la balle par son absence de ricochet et beaucoup plus efficace dans le prélèvement.
585. 20/10/2016 # 21:51 # Flous Pierre # Utilisation chevrotine en battues au sanglier # Titre: OUI à la chevrotine Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures et les risques routiers demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6.3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.
586. 20/10/2016 # 21:52 # Tiennot # OUI à la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6.3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.
587. 20/10/2016 # 21:54 # Lulu40 # OUI à la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6.3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.
588. 20/10/2016 # 21:59 # mothes jean-andré # je suis chasseur et je suis pour la chevrotine le tir à balle demande de la précision dans le tir que beaucoup de chasseur non pas faute d'entraînement trop cher
589. 20/10/2016 # 22:02 # pierre christian # que du bon sens # j ai70 ans donc {}bien des années de chasse avec que de la chevrotine de plus avec des tirs d'un mirador au max 25m en fin pas d'un bureau en vile et a balles. salutations
590. 20/10/2016 # 22:06 # baubion broye guy # chevrotine sanglier # ok pour la chevrotine pour le tir du sanglier notre territoire est dangereux pour le tir a la balle
591. 20/10/2016 # 22:09 # jpp # Chasseur et contre le projet expérimental d'utilisation de la chevrotine # La chevrotine est une munition qui ne permet pas de tuer correctement le grand gibier ; elle blesse et fait souffrir inutilement l'animal. Plusieurs tirs de chevrotine sont souvent nécessaires pour achever l'animal, ce qui rend la venaison complètement impropre à la consommation. J'en ai eu plusieurs exemples en chasse en Corse où cette munition est encore tolérée (mais largement abandonnée par les chasseurs locaux). Cette expérimentation ne devrait pas avoir lieu ; elle donne une image déplorable de la chasse et est éthiquement inacceptable pour les animaux.
592. 20/10/2016 # 22:09 # ramnoux jean marie # oui a la chevrotines # je suis favorable a l'emploi de cette munition
593. 20/10/2016 # 22:09 # Philippe DAUGREILH # tir à la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts

- occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6.3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.
594. 20/10/2016 # 22:10 # Jean paul Hauquin # Emploi de la chevrotine # Je suis pour l'utilisation de la chevrotine moins dangereuse que la balle par absence de ricochet et beaucoup plus efficace quant au prelevement
595. 20/10/2016 # 22:10 # Lesclaux # chevrotine # La chevrotine doit être remise en service car elle est moins loin que la balle me semble t'il.
596. 20/10/2016 # 22:11 # Sarraute # Utilisation de la chevrotine dans les Landes # Bonjour. Chassant depuis plus de dix ans au gros gibiers dans les Landes mon ACCA a fait le plus grand nombre de sanglier de 2009 à 2012 avec la chevrotine de leur histoire et sans accident donc donnons tous les moyens aux chasseurs pour diminuer un maximum la population de sanglier en vue des dégâts qu'ils commentent et que les chasseurs sont pénaliser en payant plus chers leurs cartes dans leurs ACCA suite au dégâts commis
597. 20/10/2016 # 22:16 # GAILLARDET - Président ACCA TARTAS # OUI à la chevrotine # TARTAS, le 20 octobre 2016 Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6.3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs kms. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.
598. 20/10/2016 # 22:19 # Gilbert Dubicq # Chevrotine # Je suis totalement favorable au tir du sanglier avec des Chevrotines à condition de tirer à courte distances (25 M maximum) et surtout en 'espaces coupe' sous bois et chablis. Le choix de la munition devrait être laissé au tireur qui est détenteur d'un permis de chasse et qui, en cas d'accident, est responsable pénalement.
599. 20/10/2016 # 22:22 # brocas # chevrotine # Tout à fait d'accord pour l'expérimentation.
600. 20/10/2016 # 22:43 # SERVIE # contre le tir à la chevrotine # Je suis opposé au tir à la chevrotine qui est un danger pour l'environnement et la santé.
601. 20/10/2016 # 22:46 # PINCHAURET # OUI à la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6.3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte
602. 20/10/2016 # 23:03 # Dulouat Christophe président de Chasse # oui à la chevrotine # Positif à la chevrotine qui permettra une meilleure sécurité et meilleur rendement sur les prises. Président de chasse de Castel sarraïan
603. 21/10/2016 # 00:01 # Lespiaucq Andre # Oui a la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais

balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6,3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte. Restant à votre disposition et comptant sur votre participation, Très cordialement.

604. **21/10/2016 # 00:03 # jbd #** Non à l'emploi de chevrotines pour le tir du sanglier dans le département des Landes # L'utilisation des chevrotines est à bannir car ces munitions entraînent trop souvent des blessures mortelles à effet très retardé. L'animal meurt sans être retrouvé après une longue et douloureuse agonie, ce qui n'est pas admissible. De plus, les plombs ont trop tendance à ricocher, ce qui les rend dangereux aussi pour les humains.

605. **21/10/2016 # 00:06 # DUMONT #** Oui à la chevrotine # L'efficacité de la chevrotine n'est plus à démontrer . Dans les sols sablonneux landais, les risques de ricochet sont quasiment inexistant. Il en est de même pour le tir du renard. Sécurité et efficacité, il ne faut plus attendre. Oui à la chevrotine !

606. **21/10/2016 # 05:49 # Jacques DESCAT Président de l'ACCA de ARUE #** Efficacité # Depuis 25 ans je chasse le nuisible et le grand gibier. Nous sommes un certain nombre à avoir examiné de près cette munition et son utilisation dans nos secteurs de chasse. Elle est adaptée pour les tirs prudents à courte distance sur de jeunes animaux. Elle ne permet pas l'éradication de l'espèce. En ce qui concerne la sécurité les consignes ne doivent pas changer et en cas d'accident le projectile est réduit par rapport à la balle de fusil.(nous savons les suites engendrées malheureusement parfois) Ma seule réserve concerne les animaux de plus de 50 kgs, blessés, coiffés par les chiens et qui risquent de faire de la casse. Dans tous les cas avoir la possibilité de l'utiliser ne veut pas dire obligation.

607. **21/10/2016 # 06:01 # ACCA Mimizan #** Chevrotine oui pour les landes # Oui à la chevrotine surtout en période de culture qui permettra plus de résultats . ACCA Mimizan

608. **21/10/2016 # 06:31 # forcé jean claude #** emoloi de la chevrotine pour le sanglier # chevrotinesur sanglier 60 kg a courte distance ok

609. **21/10/2016 # 06:35 # gasmand #** oui a la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6,3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.

610. **21/10/2016 # 06:36 # GERARD walter #** Favorable à l'utilisation de la chevrotine pour la chasse au sanglier # Bonjour, je je suis favorable à l'utilisation de la chevrotine en battue pour la chasse au sanglier, trouvant cette pratique efficace à courte distance et permettant de réguler plus facilement la population.

611. **21/10/2016 # 07:00 # Matin 40800 #** Oui a la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6,3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de

l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte. Restant à votre disposition et comptant sur votre participation, Très cordialement.

612. **21/10/2016 # 07:24 # président d'acca #** emploi chevrotine # je suis favorable à la chevrotine. les populations de sangliers augmentent et dans certains villages sont concentrées au milieu des habitations. trop difficile de pouvoir sécuriser un tir. d'ou réduire les populations sont primordiale.

613. **21/10/2016 # 07:36 # Anne-Elisabeth Costa #** expérience # Ramasseuse de champignons, il m'a été donné d'assister à la recherche d'un sanglier blessé par un tir de chevrotines a déclaré la personne des eaux et forêts. L'animal a été retrouvé mort dans un fourré après une agonie de 24 heures... Outre la souffrance animale ,et le fait qu'on ne peut plus se promener tranquillement le mercredi ou le dimanche (ou est la démocratie ?),je souhaiterais vivement qu'on limite les munitions et les armes à feu. certains experts font ressortir la dangerosité des chevrotines qui peuvent facilement ricocher...si le tir n'est pas proche. Et je ne suis pas sûre que cette donnée soit respectée. D'où mon opposition à ce type de munitions.

614. **21/10/2016 # 07:50 # tamarque #** OUI à la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6,3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte. Restant à votre disposition et comptant sur votre participation, Très cordialement.

615. **21/10/2016 # 07:55 # JACQUES Jean-Louis #** Oui à la chevrotine # Bonjour, Je suis favorable à cette proposition.

616. **21/10/2016 # 08:09 # jj #** oui à la chevrotine # je suis favorable à l'utilisation de la chevrotine

617. **21/10/2016 # 08:23 # griffon40 #** oui à la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6,3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.

618. **21/10/2016 # 08:31 # ACCA de PARLEBOSCQ #** Oui à la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6,3mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans les Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements sans aucun incident. Je suis favorable à cette proposition de texte.

619. **21/10/2016 # 08:35 # farthouat jean claude #** tir chevrotine # je suis favorable aux chevrotines, j'ai une carabine mais dans des zones très plates ou le tir n'est pas figeant il serait préférable de favoriser le tir au fusil avec des chevrotines. Salutations.

620. **21/10/2016 # 09:00 # JLT #** l'expérience # Je suis pour le tir du sanglier à la chevrotine. En ayant fait l'expérience après le passage de Klaus, je peux confirmer qu'elle est très efficace à 15/20 mètres. Elle est beaucoup moins dangereuse que les balles tirées avec un fusil à canon lisse d'une portée beaucoup plus importante surtout en cas de ricochets. La densité de la forêt landaise, le sol caillouteux des abords de l'Adour et de la Midouze, sont des terrains

très favorables aux ricochets et donc très dangereux lors des tirs à balles. Les chasseurs en sont conscients et de ce fait certains refusent de participer aux battues.

621. **21/10/2016 # 09:27 # Beeuwsaert Patrick #** Autorisation de la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6.3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.
622. **21/10/2016 # 09:42 # Jean-Claude LAMOTHE #** Tir à la chevrotine dans les Landes # Bonjour, Je suis favorable au tir à la chevrotine pour les battues aux sangliers à une distance raisonnable (15 m).
623. **21/10/2016 # 09:58 # STRAGIER #** NON au retour de la chevrotine. # Faire croire que la chevrotine va permettre la réduction des populations de sangliers dans le département des Landes est une escroquerie intellectuelle. Par contre obliger les maïsiculteurs à clôturer leurs parcelles serait bien plus efficace et permettrait le cantonnement des sangliers en forêt. Quel chasseur utilisant la chevrotine se limitera à un tir inférieur à 15 mètres sur des petits sangliers ? De plus il sera impossible de vérifier le respect de cette distance maximum de tir. {{Le retour de cette mauvaise munition serait une incitation au tir au pif et au jugé sans identification du gibier}} = DANGER pour les autres utilisateurs de la nature. Quid des très nombreux animaux blessés «soi-disant manqués» qui crèveront quelques jours plus tard, dans d'atroces souffrances. {{Les prélèvements du grand gibier doivent être faits proprement avec une mort instantanée...}} NON les chasseurs du 21ème siècle ne doivent pas accepter le retour de cette dangereuse munition qui multiplie les risques de ricochets par le nombre de billes qui la compose {{21 grains}}).
624. **21/10/2016 # 10:04 # puyo christian #** la chevrotine # Dans notre petite commune de Gouts, le territoire de chasse n'ayant pas trop de surface pour les battues, des habitations un peu dispersées dans les exploitations, donc des tirs à courtes distances. La chevrotine serait pour nous chasseurs de l'A.C.C.A de Gouts d'une efficacité redoutable pour gérer la population de sangliers de plus en plus nombreuse.
625. **21/10/2016 # 10:23 # BARRERE #** Projet d'utilisation de la chevrotine # Avis favorable
626. **21/10/2016 # 10:33 # RABAN Michel #** explication # j'aimerais savoir, alors que l'on nous demande de tirer ces nuisibles même pas arrivés à leur maturité (marcassin), que l'on puisse s'imaginer que nous puissions réussir à faire mouche à balle... surtout dans des zones qui ne sont pas toujours dégagées et éclaircies, ou est la sécurité pour cela je suis pour la chevrotine.
627. **21/10/2016 # 10:39 # Monsieur MIRAMBEAU Michel #** OUI à la chevrotine # Madame, Monsieur, Effectuant tous les ans plusieurs battues aux sangliers j'ai constaté que cette espèce est en très grande augmentation. Les dégâts occasionnés aux cultures deviennent de plus en plus importants. D'autres lieux sont également concernés (pelouses privées, terrains de golf) avec en plus un risque très important de collision avec les véhicules. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains montrent une efficacité remarquable à moins de 20 mètres d'une totale sécurité pour des tirs à courte distance. Dans le Département des Landes, j'ai testé la chevrotine 21 grains il y a quelques années, elle a permis d'augmenter les prélèvements sans aucun incident. Beaucoup de chasseurs ne participent plus aux battues par peur de l'utilisation des balles qui ont un pouvoir meurtrier à plusieurs Kms. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.
628. **21/10/2016 # 10:47 # Bernard d'Antin #** Chevrotines pour le tir du sanglier # je suis totalement favorable à l'emploi des chevrotines pour le tir en battue du sanglier
629. **21/10/2016 # 11:56 # Madame Carmen BASTIDA #** OUI à la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6.3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle

une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.

630. **21/10/2016 # 12:18 # Jean-Louis SCHMITT #** La chasse tue ! # Chevrotine ou balle, qu'importe puisque la finalité de la pratique est de tuer ! Cela dit pourquoi ajouter de la souffrance en plus de celle qui existe déjà ? Il est en effet bien connu que la chevrotine blesse beaucoup plus qu'elle ne tue ! Quel lobby se cache encore derrière cette affaire ? Bien sûr, on nous ne le dira pas ! Tout cela c'est juste -pardon pour le mauvais jeu de mot- de la poudre aux yeux !
631. **21/10/2016 # 12:22 # Anne HUDRY #** chevrotine # Etant plus qu'à 100% contre toute forme de chasse, je suis bien évidemment contre l'utilisation de chevrotines.
632. **21/10/2016 # 12:38 # pierre Athanaze #** totalement opposé à l'utilisation de la chevrotine # Je suis totalement hostile à l'autorisation de l'utilisation de la chevrotine pour deux raisons principales: - c'est une munition qui belles énormément. Si elle est autorisée, il y aura encore plus d'animaux qui agoniseront des heures durant; la chasse est déjà suffisamment cruelle pour rajouter de la torture à la mort. - C'est une munition qui, plus que les balles, a tendance à rebonds et ricochets. La France détient le triste records des accidents de chasse. Inutile de rajouter un facteur aggravant de plus. Je regrette bien sûr ce qui pourrait constitué une marche arrière de plusieurs décennies, et démontrerait, une fois de plus, que la tendance la plus extrémistes des chasseurs dirige la chasse française et impose son dictat aux pouvoirs publics.
633. **21/10/2016 # 12:39 # Fabienne Roumet #** Opposition a cet arrêté # La chevrotine a été interdite car cette munition blesse plus fréquemment les animaux qu'elle ne les tue, les condamnant à une longue agonie. À une époque où la population est de plus en plus sensible à la souffrance animale et tolère de moins en moins les pratiques cruelles, c'est un non sens de régresser ainsi. Par ailleurs la chevrotine; du fait de sa tendance à ricocher et rebondir, risque d'accroître le nombre des accidents de chasse. Ces accidents ont un coût supporté par l'ensemble des citoyens afin qu'une minorité profite d'un divertissement qu'ils reprochent majoritairement.
634. **21/10/2016 # 12:42 # Elena Grout #** Chevrotine, NON # ABSOLUMENT NON AUX TIRS DE CHEVROTINES ! !! C EST ABSURDE ET BARBARE ET INADMISSIBLE, les animaux souffrent déjà assez avec les pratiques de ces chasseurs fou furieux ! !! Ça suffit avec de tels carnages !
635. **21/10/2016 # 12:44 # Claude PETER #** TIR A LA CHEVROTINE # La forêt a été reconstituée selon votre texte. L'emploi de la chevrotine avait été autorisée parce que la forêt ne permettait plus de tirer autrement...soit. Alors qu'elle est la raison de cette demande de la fédération de chasse puisque selon toute apparence le problème de la densité de végétation ne se pose plus ? De plus les animaux mettent plus de temps à mourir. A l'heure ou l'on parle de condition animale il serait bien de se pencher sur la question. La chevrotine bien utilisée dit l'ONCFS et ...qui en est garant ? Ceci veut dire que mal utilisé il y a un problème... Faire d'un cas exceptionnel dans les Landes pour en faire une généralité. Voilà la raison cachée. Comme la régulation de l'abattage des loups ou la dernière vérité sera l'éradication. Vous pliez vous donc à tous les caprices des chasseurs ? Non ils ne sont pas les seuls à connaître la nature. Personnellement j'y passe des heures et des heures. Il m'arrive régulièrement que les chasseurs viennent aux renseignements en me voyant en forêt. C'est sûr que assis sur un mirador ils n'apprennent pas grand chose. Merci de ne pas leur donner satisfaction, pour une fois ! Cordialement
636. **21/10/2016 # 12:50 # Guillon #** Stephanie # Non a la chasse!
637. **21/10/2016 # 12:54 # Jenofa Cuisset #** C'est non. # Bien sûr, que les chasseurs utilisent des balles ou de la chevrotine, leur finalité est la même : tuer des animaux. Pourtant, cette mesure, si elle venait à être autorisée aurait de graves répercussions : - Sur la faune sauvage, car il est reconnu que cette munition blesse plus qu'elle ne tue. Aussi de très nombreux animaux agoniseront des heures durant suite aux blessures avec cette munition. C'est pour cette raison qu'elle avait été interdite, il y a plusieurs décennies en France. - Pour la sécurité des personnes, car c'est une munition qui est connue pour ses facultés de rebonds et ricochets. Il y aura encore plus d'accidents.

638. **21/10/2016 # 12:57 # pauline # consultation #** Tellement de choses à dire sur les chasseurs et la chasse. Objectif pas de chasseurs et pas de chasse
639. **21/10/2016 # 12:59 # Itziar Pinat #** Je suis contre # Bien sûr, que les chasseurs utilisent des balles ou de la chevrotine, leur finalité est la même : tuer des animaux. Pourtant, cette mesure, si elle venait à être autorisée aurait de graves répercussions : - Sur la faune sauvage, car il est reconnu que cette munition blesse plus qu'elle ne tue. Aussi de très nombreux animaux agoniseront des heures durant suite aux blessures avec cette munition. C'est pour cette raison qu'elle avait été interdite, il y a plusieurs décennies en France. - Pour la sécurité des personnes, car c'est une munition qui est connue pour ses facultés de rebonds et ricochets. Il y aura encore plus d'accidents.
640. **21/10/2016 # 13:01 # Emilie #** tirer juste ou ne pas tirer du tout # je suis totalement contre, la chasse si tant est qu'on considère ça comme un sport consiste à être capable de viser juste et de tuer proprement un animal qu'on aura pisté, la chevrotine n'est bonne qu'à ceux qui veulent ne même pas avoir besoin de prendre quelques secondes pour viser juste! tirer au pif puis vérifier seulement après sur quoi on a tiré (au risque que ce soit même un promeneur) en espérant que l'animal ait été touché assez sévèrement pour qu'il en meurt assez vite et qu'on puisse le retrouver, et si ce n'est pas le cas, le laisser blessé agoniser des heures pour ne pas le retrouver ni même le manger, ce n'est pas digne de nous! Je ne veux pas de place au hasard, que les chasseurs puisque vous les dites utiles et sportifs, eh bien qu'ils le prouvent, qu'ils prennent le temps de mettre en joue, de viser la tête et de tirer juste en ayant bien regardé leur cible dans les yeux!
641. **21/10/2016 # 13:15 # Philippe Pennel #** Arrêtez le massacre! # L'usage de la chevrotine serait parfaitement honteuse... Déjà que les chasseurs n'ont que très peu de respect pour les animaux qu'ils chassent. Cela ne fera, dans la plupart des cas, que blesser l'animal qui fuira se cacher pour agoniser lentement.
642. **21/10/2016 # 13:18 # Kounaki #** STOP !!!! # Je ne comprends pas cet acharnement à faire souffrir encore plus les animaux. Il est grand temps d'arrêter tout ça..
643. **21/10/2016 # 13:22 # Mencacci Blanche #** liberté # Pourquoi pour un petit nombre de tueur, empêchez vous les enfants, les sportifs, les randonneurs, les promeneurs, les cueilleurs de champignons, cueilleurs de fleurs, amoureux de la nature simplement. La nature n'a pas besoin d'eux elle se régule elle même, vous tuez les renards qui eux mangent les campagnols qui envahis les champs ! et la vous déversez du poisons pour détruire les campagnols, ou est la logique dans tout ça. Vous massacrez les loups les cerfs les biches, laissez les vivre, le loup régule. Le loup soit disant tue les moutons, si les bergers faisait comme avant et s'en occupaient cela n'arriverait pas! Ah oui mais avant l'état donnait pas de sous quand on perdait une brebis. Soyez logique un peut et honnête, c'est le fric qui vous intéresse, pas la nature, elle vie très bien sans nous ELLE. Alors la chevrotine, pour quoi faire tuer encore plus, je crois que les mort cela suffit entre les animaux et les humains les chasseurs font fort. Ces mecs aiment chasser et tuer, qu'ils aillent dans les zones à risques du monde pour faire leurs preuves, par exemple Syrie, Irak, Afgha, etc..
644. **21/10/2016 # 13:39 # besse christian #** oui à la chevrotine # Titre: OUI à la chevrotine Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6,3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte. Restant à votre disposition et comptant sur votre participation, Très cordialement.
645. **21/10/2016 # 13:39 # Stéphanie #** Contre # Pour ses impacts désastreux sur la faune et la multiplication des risques pour les chasseurs et autres cueilleurs de champignons.
646. **21/10/2016 # 13:42 # AuréliOurs #** Non à la chevrotine ! # Non à l'autorisation de la chevrotine car cela aurait de graves répercussions : - Sur la faune sauvage, car il est reconnu que cette munition blesse plus qu'elle ne tue. Aussi de très nombreux animaux agoniseront des heures durant suite aux blessures avec cette munition. C'est pour cette raison qu'elle avait été interdite, il y a plusieurs décennies en France. - Pour la sécurité des personnes, car

- c'est une munition qui est connue pour ses facultés de rebonds et ricochets. Il y aura encore plus d'accidents.
647. **21/10/2016 # 13:44 # HOMMET Caroline #** Projet d'arrêté ministériel autorisant à titre expérimental dans le département des Landes l'emploi de chevrotines pour le tir du sanglier, lorsqu'il est classé nuisible, en battues collectives # Je suis atterrée que l'on puisse envisager de recourir au tir à la chevrotine puisque l'on sait pertinemment qu'elle est source de souffrances pour les animaux qui agonisent pendant des heures avant de mourir et source également de dangers puisque ces munitions peuvent ricocher et blesser d'autres animaux ou des êtres humains. Je suis donc bien évidemment contre ces munitions. Caroline Hommet
648. **21/10/2016 # 13:45 # Daversin #** Non à la chevrotine # Non à la chasse à la chevrotine et ras le bol de la chasse en général !
649. **21/10/2016 # 13:46 # Giraud #** Pas plus de chevrotines que d'autres munitions # je suis vraiment contre cette expérimentation autorisant les chevrotines. Nous avons assez d'accidents comme cela même si certains sont heureux quand des chasseurs sont blessés, pour ma part ni humains ni animaux ne doivent être tués. Alors la chevrotine, pour quoi faire tuer encore plus, je crois que les mort cela suffit entre les animaux et les humains les chasseurs doivent disparaître, ce serait l'honneur d'une France à l'aise dans son époque et modèle pour d'autres nations.
650. **21/10/2016 # 13:50 # magicfeerie #** contre la chevrotine # Contre la chasse et contre le classement des espèces en nuisible et évidemment contre les tirs avec des munitions incertaines qui blessent et mutilent les animaux les conduisant vers une longue agonie Nathalie
651. **21/10/2016 # 13:52 # genevieve #** non à l'utilisation de la chevrotine # Non à cette autorisation !! La chevrotine laisse la plupart du temps, les animaux blessés agoniser. Pratique barbare !! De plus la chevrotine est connue pour ses ricochets. Donc si vous autorisez la chevrotine vous faites courir, sciemment, des risques aux promeneurs. Avec mes salutations
652. **21/10/2016 # 13:54 # Bardon #** Contre la chasse # Connaissant les Landes,, I me semble que ce texte favorisera l'accidents liés à la chasse et à interdire la promenade...ous avons cela dans le Vexin français.
653. **21/10/2016 # 13:56 # DIDIER #** UNE VERITABLE REGRESSION # Le retour à l'utilisation de la chevrotine doit être considéré comme une régression non acceptable même si le sanglier est classé nuisible. Quelque soit les raisons et les territoires, la responsabilité des chasseurs qu'ils agissent individuellement où en battues collectives est de faire un prélèvement rapide et efficace. Il me semble plus raisonnable d'aménager les territoires pour permettre un tir à balle. Voilà ma position. Bien cordialement,
654. **21/10/2016 # 13:57 # JULIEN MASQUELIER #** Chevrotine # Bonjour, Je me permets d'intervenir quant à l'utilisation de la chevrotine. Je peux vous assurer par expérience que ce type de munition est très dangereux car elle a pour particularité de ricocher et donc tuer/blesser accidentellement chasseur ou promeneur. Aussi, cette munition blesse plus qu'elle ne tue les animaux chassés, et l'agonie est bien souvent très longue. A bannir pour le bien de tous soyez en sûr. Espérant que mon avis factuel vous aura aidé à statuer sur votre décision. Cordialement, Julien MASQUELIER
655. **21/10/2016 # 14:03 # Gaia #** Non à la chevrotine. # Non à la chevrotine qui blesse les animaux, et stop à cette pratique barbare qu'est la chasse. A quand un référendum pour l'interdire et faire poser les armes à tout ces tueurs qui monopolisent la nature.
656. **21/10/2016 # 14:05 # Isabelle Lenormand #** Non à l'utilisation de la chevrotine pour la chasse au gros gibier # Bonjour, Je ne comprends pas que l'on ôisse réouvrir le débat sur ce sujet sachant que ce type de munition a été interdite à cause de sa dangerosité pour les humains (ricochets...) il y a déjà assez de morts et de blessés tout les ans sans cela, il n'est pas nécessaire de mettre des choses en oeuvres pour augmenter ce problème ! En ce qui concerne les animaux concernés il y a en déjà mare de ces pratiques dévastatrices sur le vivant ce n'est pas pour approuver l'augmentation d'actes de barbaries supplémentaires en laissant agoniser des animaux pendant des heures car c'est le souci de ces munitions qui blessent plus qu'elles ne tuent. ALORS NON A LA CHEVROTINE.
657. **21/10/2016 # 14:08 # Em' #** Non à la chevrotine # La chevrotine a été interdite il y a plusieurs décennies elle ne doit pas être réintroduite ! Elle est connue pour créer de multiples blessures chez l'animal dans le tuer ... Ne soyons pas barbares en plus de les chasser !
658. **21/10/2016 # 14:09 # Catherine Ginestet #** Non, merci ! # Monsieur, À l'heure ou la majorité des français est à la recherche de nature, de calme et d'écologie et de plus en plus

nombreux contre la chasse, vous nous proposez un retour en arrière vers des méthodes barbares et cruelles qui ne manqueront pas de se généraliser par la suite. Laissez vos méthodes archaïques et sanglantes au placard. Chaque vie est digne de respect, sous quelque forme qu'elle prenne. Vous n'êtes supérieure en rien et vous n'avez aucun droit de vie ou de mort. Laissez à la Nature son pouvoir de régulation qu'elle effectuera très bien si vous lui en laissez l'opportunité. Non à vos chevrotines et autres techniques de chasse. Merci

659. **21/10/2016 # 14:14 # CHRISTINE VALUSSO # Tirs de chevrotines ? #** Bonjour, Que dire sur ces décisions hors du temps. Il ne vous viendrez pas à l'esprit de protéger les animaux plutôt que de discuter sur la façon de les massacrer. Chaque jour ma foi en l'humanité descend. Citoyenne mortellement écoeurée

660. **21/10/2016 # 14:41 # aurore perchet # CONTRE! #** Je suis absolument contre l'emploi de la chevrotine. Au-delà du fait que je suis contre la chasse et la destruction des nuisibles (qui ne prolifèrent qu'à cause de nombreuses erreurs de gestion) je suis contre l'usage de la chevrotine qui blesse plus souvent qu'elle ne tue et provoque des agonies longues et atroces et qu'elle induit plus de risques d'accidents du fait des ricochets. merci de l'interdire définitivement

661. **21/10/2016 # 14:43 # parmentier # oui à la chevrotine #** Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6,3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.

662. **21/10/2016 # 14:46 # Pierre # Non à la chevrotine #** La chevrotine est une munition dangereuse qui blesse et, parce que ronde et tirée avec des armes peu puissantes (fusil de chasse), ricoche facilement plutôt que de s'écraser en cas d'impact. Elle peut donc s'avérer extrêmement dangereuse pour des randonneurs ou de simples promeneurs à proximité de la zone de chasse ainsi bien sûr que d'autres animaux sauvages. En outre, les chevrotines dispersées dans le milieu naturel, favorise l'apparition du saturnisme chez la faune sauvage puis à l'homme.

663. **21/10/2016 # 14:51 # Natale # S'exprimer pour que cette munition continue d'être interdite ! #** Les chevrotines blessent plus qu'elles ne tuent et donc laissent agoniser les animaux longuement. C'est un retour en arrière.

664. **21/10/2016 # 14:53 # Emmanuel Rondeau. # <Non #** Bonjour, Il me semble assez étonnant voire même irresponsable de légaliser l'usage des chevrotines en 2016. En 1916 la question se poserait sans doute différemment, mais 100 ans plus tard, je trouve qu'il serait temps de réfléchir à autre chose et de prendre grandement plus en compte le danger d'une telle activité sur un territoire commun avec des dizaines de millions de promeneurs et randonneurs. Merci. Emmanuel.

665. **21/10/2016 # 14:56 # Becker Ghislaine # Chevrotine et chasse #** Je suis absolument contre le système actuel de la chasse et contre l'utilisation de chevrotine !

666. **21/10/2016 # 15:09 # gene # Non à la chasse, définitivement... #** La chasse est un privilège accordé à quelques abrutis qui sous prétexte de réguler la nature, sont plus dangereux que certains malfaiteurs. Nous devrions au contraire protéger ce qui nous reste d'une faune de plus en plus maltraitée par l'humain. Laissons les animaux vivre dans ce qui leur reste de forêt et protégeons les contre toute maltraitance. Ils ont la vie, nous sommes leurs voix...! Alors non à la chasse le dimanche, non à la chasse la semaine, non à la chasse définitivement!

667. **21/10/2016 # 15:13 # Martine Henry # Chevrotine # Non à la chevrotine et de toute façon NON À LA CHASSE. Arrêtez la tuerie.**

668. **21/10/2016 # 15:17 # Sandrine Asso FERUS # contre #** la chevrotine est dangereuse, elle mutilé les animaux qui doivent agoniser et peuvent blesser des personnes, dans un contexte où les accidents de la chasse sont de plus en plus fréquents. L'interdiction de la chevrotine était une bonne chose, pourquoi la rétablir ? Avançons au lieu de reculer

669. **21/10/2016 # 15:20 # FIEP Groupe ours Pyrénées # Opposition à ce projet #** Si cette mesure était adoptée, cela aurait de graves conséquences sur la faune sauvage, car il est reconnu

que cette munition blesse plus qu'elle ne tue. Aussi de très nombreux animaux agoniseront des heures durant suite aux blessures avec cette munition. C'est pour cette raison qu'elle avait été interdite, il y a plusieurs décennies en France. Et elle pourrait avoir des conséquences sur la sécurité des personnes, car c'est une munition qui est connue pour ses facultés de rebonds et ricochets. Il y aura encore plus d'accidents.

670. **21/10/2016 # 15:23 # Brice # Non à la chevrotine #** Je répondrais un grand NON à l'usage de la chevrotine. Cette munition blesse plus qu'elle tue, ce qui peut provoquer des agonies interminables pour les animaux touchés. Du fait des ricochets possibles, la chevrotine provoque également un risque d'augmentation des accidents de chasse. NON donc à la chevrotine, et NON à la chasse tout court. Il est temps d'en venir à un respect de la nature qui ne s'observera pas à travers un viseur.

671. **21/10/2016 # 15:25 # Olivia dubaque # Non à la chevrotine # Non à la chevrotine !**

672. **21/10/2016 # 15:25 # Assuel CERVIER # Contre l'usage de la chevrotine #** L'utilisation de la chevrotine provoque de nombreuses blessures d'animaux avant qu'ils ne trouvent la mort. Cette souffrance est inutile, ce qui avait d'ailleurs justifié l'interdiction de la chevrotine en France il y a quelques décennies. Il est donc totalement illogique de l'autoriser à nouveau car les conséquences seront les mêmes. Par ailleurs, la chevrotine engendre également des risques supplémentaires pour les humains, et pas uniquement les chasseurs. Il s'agit d'une munition connue pour ses capacités à faire des rebonds et des ricochets et donc à provoquer des accidents supplémentaires, sachant que les accidents liés à la chasse pour le public non chasseur sont trop nombreux mais surtout inadmissibles.

673. **21/10/2016 # 15:27 # Celd # Arrêtez #** Laissez les tranquilles, chevrotine ou pas. Chasser est une barbarie qui n'a plus lieu d'être. Réglez plutôt l'espèce humaine qui fait beaucoup plus de dégâts à la nature. Les animaux se régulent entre eux et sont chez eux aussi.

674. **21/10/2016 # 15:45 # J.David Abel # Défavorable à l'autorisation de tir à la chevrotine #** Je suis tout à fait opposé à l'autorisation, même supposément encadrée, de tir à la chevrotine. La probabilité de blessures 'sales' et de conséquences d'animaux durablement blessés ou subissant une longue agonie est évidente. La mesure concernant les '15' mètres n'a aucune chance, ni possibilité, d'être garantie dans les conditions de chasse réelle, et l'autorité administrative doit en être consciente. Merci de tenir compte de cet avis qui prend en compte la responsabilité de l'homme face aux animaux qu'il chasse.

675. **21/10/2016 # 15:48 # Anthony # Oui à la chevrotine #** Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6,3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.

676. **21/10/2016 # 15:52 # Corinna # Non #** Un chasseur devrait avoir le but de tirer un animal d'une façon précise et rapide de façon que l'animal meurt rapidement et surtout sans douleur. J'ai un doute que ça soit garanti avec des chevrotines. Et quel est l'intérêt d'une telle munition vu que la forêt des landes a repoussé? Chasse = respect des animaux (et des autres chasseurs et leurs chiens ! Et puis des autres utilisateurs de la forêt.)

677. **21/10/2016 # 16:00 # paix dans les forêts # non aux tirs à la chevrotine #** bonjour je désapprouve complètement ces tirs à la chevrotine, tirs qui plus souvent blesse et laisseront des animaux agoniser dans les forêts, mais aussi ce genre de tirs est très dangereux pour les promeneurs car les ricochets sont très nombreux non à cette expérimentation et d'ailleurs non à la chasse et des sanctions plus sévères appliquées à tout chasseur tuant un promeneur ou un animal domestique ce qui est très fréquent mais considérées comme un banal accident de chasse cordialement

678. **21/10/2016 # 16:08 # Françoise Guérin # JE SUIS ABSOLUMENT OPPOSÉE À UNE AUTORISATION DE LA CHEVROTINE POUR LA CHASSE AU GRAND GIBIER. #** Bonjour, JE SUIS ABSOLUMENT OPPOSÉE À UNE AUTORISATION DE LA CHEVROTINE POUR LA CHASSE AU GRAND GIBIER. - Cette munition blesse plus qu'elle ne tue. Aussi de très nombreux animaux agoniseront des heures durant suite aux blessures avec cette munition.

C'est pour cette raison qu'elle avait été interdite, il y a plusieurs décennies en France. - Pour la sécurité des personnes, car c'est une munition qui est connue pour ses facultés de rebonds et ricochets. Il y aura encore plus d'accidents. Je suis absolument opposée à la chasse, balles ou de la chevrotine, leur finalité est la même, TUER. Respectueusement

679. **21/10/2016 # 16:08 # Elisabeth Guillemard #** Projet d'arrêté ministériel autorisant à titre expérimental dans le département des Landes l'emploi de chevrotines pour le tir du sanglier, lorsqu'il est classé nuisible, en battues collectives # Pour moi, c'est NON à la chasse, NON à la mort ! Assez, on n'est plus au Moyen-Age. Les chevrotines n'ont rien à voir avec le sujet ! NON AUX CHEVROTINES !

680. **21/10/2016 # 16:14 # J. Frier #** Contre les chevrotines # Je suis contre l'utilisation de chevrotines qui blessent autant qu'elles tuent et restent encore plus dangereuses pour les usagers de la nature. Mais, chevrotine ou non, je suis totalement opposé à l'utilisation d'armes pour la chasse de loisir.

681. **21/10/2016 # 16:17 # sacrebleu #** chevrotines # bonjour je suis absolument contre les chevrotines !!!! déjà c'est dangereux avec les tirs près des habitations ou des lieux de passages de promeneurs en famille , alors là c'est 'accidents assurés ' avec les rebonds des chevrotines !!!! si la loi était respectée (et ce n'est pas le cas) il n'y aurait pas tous ces accidents ! et là , ce sera pire !!! JE SUIS CONTRE

682. **21/10/2016 # 16:17 # Floriane #** Opposition # Madame, Monsieur, Je tiens à affirmer mon opposition à l'emploi de chevrotines pour le tir du sanglier, lorsqu'il est classé nuisible, en battues collectives.

683. **21/10/2016 # 16:24 # Christine Bridault #** Non a la chevrotine # Imprécise, cette munition ne tue pas instantanément. a la clé, agonie interminable, blessures invalidantes. je suis formellement opposée au retour de cet usage Christine Bridault

684. **21/10/2016 # 16:46 # BAUTISTA Palmyre #** Titre: OUI à la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6,3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte. Restant à votre disposition et comptant sur votre participation, Très cordialement.

685. **21/10/2016 # 16:53 # Isabelle Mure #** Pas de chevrotine s'il-vous-plaît, car cette munition blesse plus qu'elle ne tue et de plus, elle est connue pour ses effets de ricochets, ce qui risque d'engendrer une multiplication des accidents de chasse (déjà beaucoup trop nombreux !)

686. **21/10/2016 # 16:57 # LAGRUE Jean-Paul #** OUI à la chevrotine # OUI à la chevrotine Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6,3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte. Restant à votre disposition et comptant sur votre participation, Très cordialement.

687. **21/10/2016 # 17:01 # LAGRUE Paul #** OUI à la chevrotine # Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6,3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette sécurité est d'autant plus

remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.

688. **21/10/2016 # 17:01 # florence letailleur #** NION A LA CHEVROTINE # .Il était bagué.Les chasseurs l'ont découpés pour se le partager. Des exemples cLa chasse est un privilège accordé à quelques abrutis qui sous prétexte de réguler la nature, sont plus dangereux que certains malfaiteurs. Nous devrions au contraire protéger ce qui nous reste d'une faune de plus en plus maltraitée par l'humain. Laissons les animaux vivre dans ce qui leur reste de forêt et protégeons les contre toute maltraitance. Ils sont la vie, nous sommes leurs voix...! Alors non à la chasse le dimanche, non à la chasse la semaine, non à la chasse définitivement! Non a la chevrotine. 8 FRANCAIS SUR 10 sont contre la chasse. Il y en a vraiment marre de toutes les incivilités de la part des chasseurs, de leur accident et de leur irrespect avec les non -chasseurs. On ne compte plus le nombre d'animaux domestiques(chiens ,veaux ,chevaux...)tués accidentellement par des chasseurs ,soit-disant pris 'pour du gibier'. De plus en plus de témoignages confirment leur besoin d'assouvir leur passion de tuer ,et non une régulation. Cette semaine,dans ma commune ,des chasseurs ont tué un cochon 'domestique'(rose et noir)et non un sanglier.Ce cochon était dans son présumé celui-ci sont tres nombreux.

689. **21/10/2016 # 17:04 # Josy Borselli #** NON ! # Cette mesure, si elle venait à être autorisée aurait de graves répercussions : - Sur la faune sauvage, car il est reconnu que cette munition blesse plus qu'elle ne tue. Aussi de très nombreux animaux agoniseront des heures durant suite aux blessures avec cette munition. C'est pour cette raison qu'elle avait été interdite, il y a plusieurs décennies en France. - Pour la sécurité des personnes, car c'est une munition qui est connue pour ses facultés de rebonds et ricochets. Il y aura encore plus d'accidents. STOP A LA CRUAUTÉ !

690. **21/10/2016 # 17:06 # Rouleau #** Non à la chevrotine # Il n'est pas possible d'autoriser cette pratique, trop de mauvais cotés (agonie des animaux, risques de ricochets...). De plus cela serait entre de mauvaises mains.

691. **21/10/2016 # 17:08 # Guy Athanaze #** Non à l'autorisation de la chevrotine pour la chasse au grand gibier # Bien sûr, que les chasseurs utilisent des balles ou de la chevrotine, leur finalité est la même : tuer des animaux. Pourtant, cette mesure, si elle venait à être autorisée aurait de graves répercussions : - Sur la faune sauvage, car il est reconnu que cette munition blesse plus qu'elle ne tue. Aussi de très nombreux animaux agoniseront des heures durant suite aux blessures avec cette munition. C'est pour cette raison qu'elle avait été interdite, il y a plusieurs décennies en France. - Pour la sécurité des personnes, car c'est une munition qui est connue pour ses facultés de rebonds et ricochets. Il y aura encore plus d'accidents. Ne serait-ce que pour ces deux raisons, je m'oppose à l'autorisation de la chevrotine pour la chasse au grand gibier

692. **21/10/2016 # 17:10 # vergnes #** laissons les choses comme elles sont. # L'analyse de l'ONCFS sur ces 3 questions conclut que : - seul un tir à très faible distance (15m au maximum) est à même de garantir une bonne efficacité des chevrotines. De plus, le diamètre de la gerbe étant faible, le tir doit rester précis pour tuer proprement l'animal visé ; - les chevrotines ricochent dans des directions aléatoires mais le tir à faible distance réduit la dispersion de la gerbe ; - le comportement des chevrotines dépend fortement des obstacles rencontrés et par conséquent de la nature des paysages ruraux au vu de l'analyse de l'ONCFS, j'en conclus pour ma part que les conditions optimales pour la chevrotine sont telles qu'elle serait difficilement (voir quasiment impossible) à réunir en action de chasse. les balles .300 mag restent donc la meilleure option pour le tir du sanglier. de plus, celles ci empêchent toute tentation de braconnage en cours de battue (ce qui reste possible avec un calibre 12 et chevrotine qui peut en un instant être changée contre des cartouches a plombs plus petits).

693. **21/10/2016 # 17:11 # broutin pascalle #** utilisation de chevrotine # l'utilisation de munitions connues pour provoquer des blessures qui laissent souffrir les animaux parfois de longues heures est tout bonnement irresponsable

694. **21/10/2016 # 17:15 # DARBAYAN Jean-Marie #** Oui a la chevrotine # La chevrotine est LA SOLUTION pour limiter Les populations de sangliers, ceci dans l'interet de tous: chasseurs (securite), agriculteurs (recoltes), automobilistes (accidents).

695. **21/10/2016 # 17:27 # Oonya # Stop au massacre #** Bonjour, quand il n'y aura plus rien à chasser, vous allez faire quoi? Massacre des loups, massacre des ours et j'en passe.... Je ne suis pas pour du tout. Cordialement.
696. **21/10/2016 # 17:28 # JLAP #** Encore un cadeau aux lobbyistes des chasseurs avant les élections # Pour l'arrêt du nourrissage des sangliers dans la nature par les chasseurs. Contre toute chasse 'loisir', pratique de mort d'un autre temps ! et contre bien sûr l'utilisation de 'chevrotines' et autres engins de mort au sein de sites naturels, PRIVÉS ou PUBLIQUES, à l'exception des terrains de tir accessibles aux licenciés de la FF de tir. La chasse loisir de mort doit disparaître des pratiques de pays CIVILISES.
697. **21/10/2016 # 17:30 # Alexandre Bert # Non # Non** à l'utilisation de la chevrotine... pourquoi un tel retour en arrière? Sommes-nous stupides au point de réautoriser une munition interdite il y a longtemps car dangereuse et peu fiable! Ainsi je donne un avis négatif à l'occasion de cette consultation publique
698. **21/10/2016 # 17:44 # Daniel CRISMAN #** CHEVROTINES # JE SUIS OPPOSÉ à l'utilisation de chevrotines car ces munitions feront forcément plus de sangliers blessés et non tués, d'où une plus grande souffrance de l'animal, ce qui est inacceptable. Par ailleurs, le risque de ricochets et de dispersion des munitions est aussi augmenté, surtout s'il est utilisé par des chasseurs pour lesquels aucun alcootest n'est réalisé, ce qui induit une forte probabilité d'augmentation des accidents. Daniel CRISMAN
699. **21/10/2016 # 17:54 # Nadine Buriassi # Non** aux chevrotines ! # Non aux chevrotines, non aux balles, Stop à la chasse, aux massacres d'animaux et aux accidents de chasse !!! !!!
700. **21/10/2016 # 17:56 # mermoz #** CONTRE # Si elle a été interdite ce n'est pas pour rien, je suis contre !
701. **21/10/2016 # 17:57 # elena Iacroy #** Utilisation de chevrotines # La chasse avec chevrotines est à proscrire définitivement au vu des blessures qu'elles occasionnent au gibier sans le tuer sur le coup. Il n'est plus acceptable de traiter les animaux sauvages de la sorte, un gâchis inutile, une souffrance inadmissible car ils agonisent jusqu'à mort s'en suivent. Je suis formellement opposée à toute autorisation dans ce sens.
702. **21/10/2016 # 18:05 # Aline Grammond #** Chevrotines: c'est non! # Il y a déjà bien trop d'accidents! Et le risque de voir des animaux agoniser longtemps est trop grand. Pourquoi vouloir revenir sur une loi faite pour éviter ce genre de problème?
703. **21/10/2016 # 18:15 # IMBERT MICHEL #** Halte à la souffrance animale . # Je suis totalement opposé à ce projet, comme à tout autre projet ne respectant pas le bien-être animal.
704. **21/10/2016 # 18:23 # Françoise #** Toujours plus bzd # Encore un cadeau pour les chasseurs! A quand une vraie démocratie mesdames messieurs les membres du gouvernement d'une soi-disant gauche?
705. **21/10/2016 # 18:24 # Françoise #** Toujours plus bzd # Encore un cadeau pour les chasseurs! A quand une vraie démocratie mesdames messieurs les membres du gouvernement d'une soi-disant gauche?
706. **21/10/2016 # 18:26 # DE GREGORIO #** Trop dangereux # C'est une munition trop versatile et dangereuse. Ça suffit de chouchouter les chasseurs. Déjà qu'on ose pas aller se promener en famille pendant la période de chasse....
707. **21/10/2016 # 18:32 # shamilox #** contre l'usage de la chevrotine # contre l'usage de la chevrotine
708. **21/10/2016 # 18:40 # Kd2Gascogne #** Totalement contre # Bonjour, Je pense que ce projet d'arrêt n'est pas une bonne chose, pour les raisons suivantes: 1: Le respect du gibier (ici du sanglier). La chevrotine n'a pas un pouvoir létal suffisant dans beaucoup de situations (question de distance notamment) 2: La sécurité des chasseurs et de leurs chiens. La chevrotine est efficace à courte distance, mais est dangereuse pour l'environnement immédiat. C'est une conjonction qui en fait une munition pour laquelle il faut un bon jugement de la situation par le chasseur 3: La chevrotine favorise par nature les tirs hasardeux. Par sa nature 'dispersante' et d'utilisation en milieu fermé à courte distance en battue (sur gibier courant) la chevrotine permet des tirs moins précis, dans une situation de décision de tir très rapide et en chasse collective. Or c'est une munition qui justement demande de prendre en compte pas mal de paramètres décrits en 1 et 2 (présence d'autres chasseurs et de chiens, angle de 30°, distance pour ne pas blesser le gibier sans le tuer) 4: Le vieillissement de l'âge moyen des chasseurs. La chevrotine favorise les modes de chasse où se pratiquent les tirs 'quasi-réflexe'. La démographie des chasseurs suivant celle de notre pays, ce type de tir est inadapté à l'âge moyen augmentant. 5: La confusion des esprits. En dépit d'une interdiction

de l'utilisation de la chevrotine pour le sanglier (hors Corse), ils se voient des ACCA ou SC qui interdisent le tir à balle même à la chasse du sanglier par méconnaissance de la réglementation. Introduire une dérogation (par définition limitée dans le temps et l'espace) va engendrer encore plus de confusion 6: L'expertise des connaisseurs. L'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier, hautement compétente dans le domaine de la chasse au sanglier s'oppose également à ce projet d'arrêt. De l'autre côté (ceux qui insistent pour l'autorisation de l'utilisation de la chevrotine), quelle expertise trouvons-nous ? Peut-être serait-il sage d'écouter les conseils de ceux qui travaillent la question sérieusement ? En conclusion, si l'on veut améliorer les comportements à la chasse (sécurité et déontologie), il est plus efficace de travailler sur la précision des tirs et l'évitement des situations hasardeuses, les aménagements, la formation des chasseurs. L'utilisation de la chevrotine va dans le sens inverse.

709. **21/10/2016 # 18:41 # lise genest #** non à la chevrotine # Elle a été interdite pour de bonnes raisons ! Respectez la nature, halte au massacre !
710. **21/10/2016 # 18:50 # TONNELIER Michèle #** Non aux tirs à la chevrotine # Non à la chasse, non à la chevrotine, arrêtons de tout détruire et de mettre également en péril les passants ces tirs n'étant pas sans danger. Il y a d'autres solutions que de détruire sans arrêt la faune et le monde animal. Raz le bol des chasseurs, raz le bol de ce manque de considération permanent pour notre environnement !!!! STOPPPPP !!!
711. **21/10/2016 # 19:07 # Agnès Cochet #** réintroduction de la chevrotine # Les risques sont trop importants de blesser les animaux sans les tuer rapidement et ainsi de les laisser agoniser longtemps. Le rapport établi indique bien qu'avec la chevrotine il faut des tirs suffisamment proches et précis, ce qui est beaucoup trop aléatoire. Je suis donc défavorable à la réintroduction de l'usage de la chevrotine.
712. **21/10/2016 # 19:10 # Florence VALDES #** Projet d'arrêt ministériel autorisant à titre expérimental dans le département des Landes l'emploi de chevrotines pour le tir du sanglier, lorsqu'il est classé nuisible, en battues collectives # Avant toute chose, je tiens à préciser que je réprime toute forme de chasse (hormis celle des indigènes qui se nourrissent de cette façon). Et je ne peux que réagir en lisant ce projet d'arrêt ministériel. En effet, je m'oppose totalement à l'utilisation de chevrotines, car cela est complètement inadapté aux grands animaux. Je n'emploie pas le terme de gibier, car pour moi, il n'existe ni gibier, ni 'nuisibles', il n'existe que des animaux qui souffrent d'une façon ou d'une autre de la manière dont ils sont abattus, mais là, avec la chevrotine, ils risquent de n'être que blessés et donc d'agoniser des heures, voire des jours, avant de mourir. Pour un pays comme la France qui se dit vouloir œuvrer de plus en plus pour le bien-être animal, cette décision serait parfaitement inconcevable. D'autre part, le risque de ricochets est élevé et pose un vrai problème en matière de sécurité. C'est d'ailleurs pour cette raison que cela avait été interdit. Alors pourquoi ce retour en arrière ? Florence Valdés
713. **21/10/2016 # 19:10 # VALERIE VINCENT #** Avis défavorable à l'utilisation de la chevrotine lors de la chasse au sanglier. # Tout d'abord merci de nous permettre de nous exprimer. L'utilisation de la chevrotine a été interdite il y a longtemps en France pour des raisons de dangerosité pour les hommes (chasseurs ou pas). En effet, les petits plombs ricochent davantage, il est difficile de les contrôler. Les accidents étaient nombreux et ils risquent d'augmenter à nouveau avec ce type de pratique. La chevrotine ne provoque pas une mort immédiate mais de profondes blessures qui font souffrir l'animal longtemps avant sa mort. Nous avons reconnu légalement le statut d'être sensibles aux animaux (domestiques, mais ne nous illusionnons pas le fait qu'un humain possède un animal ne le rend pas plus ou moins sensible). Leur occasionner des souffrances inutiles est paradoxal. Les blessures infectées rendent les animaux agressifs et dangereux. Que faire si un animal blessé attaque un passant ou autre ? Qui serait responsable ? Pour toutes ces raisons je suis contre cette autorisation de la chevrotine.
714. **21/10/2016 # 19:23 # Delalande Laurence #** Non à l'utilisation de la chevrotine, lorsque l'animal est blessé et qu'il n'est pas retrouvé, agonise pendant des heures et dans des souffrances indicibles...
715. **21/10/2016 # 19:26 # Eugénie #** Contre # Je suis {{contre}} ce projet d'arrêt. Les conséquences d'une telle décision seraient à mon sens particulièrement négatives tant sur la faune sauvage (il est reconnu que cette munition blesse plus qu'elle ne tue. Aussi de très nombreux animaux agoniseront des heures durant suite aux blessures avec cette munition) que sur la sécurité des personnes (munition qui est connue pour ses facultés de rebonds et ricochets).

716. **21/10/2016 # 19:39 # Bnomp # Non au projet # Je suis contre ce projet d'utilisation de la chevrotine pour l'abattage d'animaux sentients.**
717. **21/10/2016 # 19:58 # Chris # Contre # Aucun intérêt de faire l'expérience d'accidents de chasse déjà trop nombreux sur le territoire.**
718. **21/10/2016 # 20:01 # NADINE LE GOFF # Opposée à l'usage de la chevrotine # Bonjour, Je m'oppose totalement à l'usage de la chevrotine mais vous n'avez que faire de l'opinion des citoyens, vous avez déjà décidé, comme lors des consultations précédentes. Ce n'est là qu'un jeu de dupes ! Si vous venez demandez d'où vient le ras-le-bol des citoyens à l'égard de leurs représentants, ne cherchez plus : vous ne les écoutez jamais, vous favorisez quelques petits groupes d'influence qui ne défendent que leurs intérêts propres ! Bref, je m'oppose au massacre programmé de la faune sauvage au moyen de munitions particulièrement mutilantes... que vous avez d'ores et déjà décidé d'autoriser. Cordialement, Nadine Le Goff**
719. **21/10/2016 # 20:10 # Dominique Boudier # NON A LA CHEVROTINE # Bonjour, Contre car il est reconnu que cette munition blesse plus qu'elle ne tue. Aussi de très nombreux animaux agoniseront des heures durant suite aux blessures avec cette munition. C'est pour cette raison qu'elle avait été interdite, il y a plusieurs décennies en France. Contre pour la sécurité des personnes, car c'est une munition qui est connue pour ses facultés de rebonds et ricochets. Il y aura encore plus d'accidents. Les chasseurs ont assez de dérogations en tous genres en France et beaucoup d'espèces protégées sont en voie de disparition. Les chasseurs ne représentent qu'une faible part des électeurs en France, même s'ils sont surreprésentés à l'Assemblée et au Sénat. Stop à tous ces carnages. Sentiments Distingués**
720. **21/10/2016 # 20:10 # bourelly mireille # Contre l'utilisation de la chevrotine # Bonsoir, Je suis totalement contre le retour de la chevrotine comme munition. Si elle a été interdite, ce n'est pas pour rien!!!!!!extrêmement dangereuse car elle ricoche facile. De plus, les animaux peuvent souffrir longtemps avant de succomber.....et les accidents de chasse sont plus fréquents avec cette munition là. Et il y en a assez comme ça non? Merci**
721. **21/10/2016 # 20:12 # Dom42 # Totalement contre # cette mesure, si elle venait à être autorisée aurait de graves répercussions : - Sur la faune sauvage, car il est reconnu que cette munition blesse plus qu'elle ne tue. Aussi de très nombreux animaux agoniseront des heures durant suite aux blessures avec cette munition. C'est pour cette raison qu'elle avait été interdite, il y a plusieurs décennies en France. - Pour la sécurité des personnes, car c'est une munition qui est connue pour ses facultés de rebonds et ricochets. Il y aura encore plus d'accidents.**
722. **21/10/2016 # 20:13 # Melanie Gehant # Non à la chevrotine # La chevrotine blesse souvent sans tuer immédiatement. Les animaux touchés agonisent des heures durant. C'est inadmissible! Elle a été interdite il y a quelques années pour cette raison!! De plus, les risques d'accidents sont plus élevés avec la chevrotine. Je suis contre.**
723. **21/10/2016 # 20:16 # Jean-Pierre Choisy, biologiste faune sauvage, membre de la CDCFS de la Drôme # Chevrotines : quelle 'expérience' ? # La bonne question à se poser aurait été : y-a-t-il des arguments solides pour remettre en cause les fondements rationnels de l'interdiction des chevrotines à savoir : beaucoup plus d'animaux blessés, dont la plupart mourront sans être prise en compte dans les prélèvements, ricochent beaucoup plus que les balles d'armes à canon rayé, donc danger accru pour les humains (ainsi que de blesser d'autres animaux que celui visé, avec les mêmes effets négatifs). L'ONCFS conclut au terme de son analyse que les résultats tendent à montrer que les chevrotines (bien utilisées, donc à courte distance constituent une munition efficace pas ou guère plus dangereuse qu'une balle tirée dans un fusil à canon lisse.')... Si l'usage des chevrotines redevient licite, il douteux que les cas de tir à des distances bien trop longues restent rares. Donc, globalement, le projet est une régression démagogique. La conclusion rationnelle et progressiste aurait été : '{ une balle tirée dans un canon lisse n'étant guère moins dangereuse que les chevrotines, cette munition devrait elle aussi être prohibée et seul l'usage d'armes à canon rayé devrait être autorisé pour le tir d'Ongulés}'. Le titre de la consultation est très tendancieux, abusant du terme 'expérimental'. L'expérience, au sens technique, a déjà été réalisée : ce sont les trois études analysées par l'ONCFS. Ce qu'on travestit en expérience est le cheval de Troie d'une généralisation de cette régression. Qu'on teste l'aptitude à lui résister des chasseurs éclairés comme des protecteurs, cela seul mériterait le nom 'expérience'.**
724. **21/10/2016 # 20:22 # Emmanuel # un danger de plus # Bonjour, cette mesure, si elle venait à être autorisée aurait de graves répercussions : - Sur la faune sauvage, car il est reconnu que cette munition blesse plus qu'elle ne tue. Aussi de très nombreux animaux agoniseront des heures durant suite aux blessures avec cette munition. C'est pour cette**

- raison qu'elle avait été interdite, il y a plusieurs décennies en France. - Pour la sécurité des personnes, car c'est une munition qui est connue pour ses facultés de rebonds et ricochets. Il y aura encore plus d'accidents. Bref encore une idée saugrenue et dangereuse. Manu
725. **21/10/2016 # 20:50 # marie JOUVEL # je suis contre # Je suis contre l'autorisation de l'emploi de la chevrotine.**
726. **21/10/2016 # 21:14 # Axel Bazin # Projet dangereux # Cette mesure, si elle venait à être autorisée aurait de graves répercussions : Sur la faune sauvage, car il est reconnu que cette munition blesse plus qu'elle ne tue. Aussi de très nombreux animaux agoniseront des heures durant suite aux blessures avec cette munition. C'est pour cette raison qu'elle avait été interdite, il y a plusieurs décennies en France. Pour la sécurité des personnes, car c'est une munition qui est connue pour ses facultés de rebonds et ricochets. Il y aura encore plus d'accidents.**
727. **21/10/2016 # 21:19 # Docteur D # Contre # Je suis contre l'autorisation expérimentale de la chevrotine dans les Landes.**
728. **21/10/2016 # 21:26 # MARROCC JEAN LOUIS # je suis favorable au tir à la chevrotine # je suis favorable à la chevrotine**
729. **21/10/2016 # 21:30 # GULLON laurent # oui à la chevrotine. # Bonjour, Ayant utilisé cette munition durant les trois années de dérogation dans le département des Landes, je peux vous affirmer de l'efficacité des chevrotines. En outre, dans un souci de sécurité, l'emploi de balle devrait n'être autorisé que dans les canons rayés.**
730. **21/10/2016 # 21:40 # Kreau # Contre ce projet d'arrêté # Bien sûr, que les chasseurs utilisent des balles ou de la chevrotine, leur finalité est la même : tuer des animaux ! Pourtant si cette mesure venait à être autorisée, elle aurait de graves répercussions : - Sur la faune sauvage, car il est reconnu que cette munition blesse plus qu'elle ne tue. Aussi de très nombreux animaux agoniseront des heures durant suite aux blessures avec cette munition. C'est pour cette raison qu'elle avait été interdite, il y a plusieurs décennies en France. - Pour la sécurité des personnes, car c'est une munition qui est connue pour ses facultés de rebonds et ricochets. Il y aura encore plus d'accidents.**
731. **21/10/2016 # 21:42 # bimo # arrêtons ces pratiques barbares # je suis contre la chevrotine, les pièges et toute violence gratuite contre les animaux. qu'on cesse d'élever des animaux pour ensuite les traquer et les tuer. tuer pour manger, sans souffrance...**
732. **21/10/2016 # 21:45 # apollonia pernicensi # utilisation de la chevrotine pour le grand gibier # non content de tuer, permettre la chevrotine sur les grands animaux, ne ferait qu'ajouter beaucoup de souffrance à leur mort ! à une époque où on reconnaît que l'animal souffre comme nous, cela me semble bien cruel et indigne de celui qui inflige la mort..**
733. **21/10/2016 # 21:57 # brigitte beauvais # non à la chevrotine # vous voulez remettre l'usage de la chevrotine tout en sachant que des êtres vivants et sensibles agoniseront de leurs blessures. Ceci prouve bien votre inhumanité et le non respect de tout ce qui est vivant. Gandhi, un grand homme disait bien que l'on peut juger un pays selon la manière dont il traite les animaux. Ni ces grands hommes sages, ni le peuple qui s'exprime n'est écouté car vous préférez vos intérêts. Même si nous ne sommes pas écoutés, nous ne nous taisons pas, nous nous exprimerons à notre manière et nous continuerons à soutenir les âmes pures que sont les animaux. Les impurs disparaîtront. Nos enfants et petits ne sauront même pas que la faune sauvage existe. Bravo pour notre Patrimoine!!!!**
734. **21/10/2016 # 22:05 # LOUVE ALPHA KATHY 74 # Contre les tirs à la chevrotine # Bonjour, Je suis totalement contre les tirs de chevrotine sur les sangliers ou tout autre animal car ces tirs en grande majorité blessent cruellement les animaux plutôt que de les tuer. Ce fut pour cette raison que cela est devenu interdit. Je pense que l'homme doit évoluer et non pas rétrograder. Je suis donc CONTRE les tirs à la chevrotine !**
735. **21/10/2016 # 22:14 # Fred04 # Ethique de la chasse ??? # Non, bien sûr, car cela va encore dans la direction de favoriser la mise à mort des animaux sauvages. Tout est prétexte à donner aux chasseurs l'autorisation de tuer. Si autant d'arrêtés ministériels étaient rédigés pour la sauvegarde des animaux et pour une élévation de notre conscience et notre morale envers ces animaux, nous nous porterions mieux...**
736. **21/10/2016 # 22:22 # cabe joel # attention sanglier # Titre: OUI à la chevrotine Madame, Monsieur, Les populations de sangliers ne cessent d'augmenter en France et même en Europe. Les dégâts occasionnés aux cultures demandent une gestion efficace de cette espèce. Les essais balistiques réalisés sur la chevrotine 21 grains, 6.3 mm montrent une efficacité remarquable de cette munition à moins de 20 m. Cette caractéristique amène en parallèle une totale sécurité pour les chasseurs qui ne tirent qu'à courte distance. Cette**

sécurité est d'autant plus remarquable que les tests démontrent l'absence de ricochets à l'inverse de la balle qui est potentiellement blessante ou meurtrière à plusieurs km. La chevrotine 21 grains, déjà testée dans le département des Landes a permis d'augmenter significativement les prélèvements, sans aucun incident. Il convient à présent de légaliser cette munition afin de répondre aux obligations de sécurité des chasseurs et des usagers de la nature et de régulations de l'espèce sanglier. Je suis favorable à cette proposition de texte.

737. 21/10/2016 # 22:24 # Fanny Hechinger # Pas de chevrotines ! # Pas de chevrotines ! Point !
738. 21/10/2016 # 22:28 # Lorient # Stop # Serait il possible d'arrêter de considérer comme nuisible tout ce qui dérange l'homme. J'ai honte de faire partie de la même race que ces tueurs. Et après on nous demande d'aller voter!! Et puis quoi encore. Le nuisible n'est pas celui qu'on croit. Vivement que la nature reprenne ses droits. Aimer soi disant la nature et tuer, maltraiter... n'importe quoi.
739. 21/10/2016 # 22:28 # YHONNERIEUX Yves # Chevrotine : je dis non # La chevrotine blesse plus qu'elle ne tue et des milliers d'animaux agonisent dans l'indifférence et l'anonymat. Mettons fin à ces souffrances.
740. 21/10/2016 # 22:48 # vinciane # contre bien sur # Bonjour Je suis contre l'utilisation de chevrotine pour quelque chasse que ce soit
741. 21/10/2016 # 22:59 # Brunet # Contre la chevrotine # Je suis opposée à l'emploi de la chevrotine. Très dangereux.
742. 21/10/2016 # 23:07 # Bob # Contre # La Chevrotine blessé plus si elle ne tue. Les animaux vont souffrir de longues minutes. Et les risques de ricochets sont importants
743. 21/10/2016 # 23:09 # Tarikob # Inacceptable # Non non et non. Arrêtons la souffrance animale avec un calibre qui blesse et ne tue pas.
744. 21/10/2016 # 23:18 # Collin Querry Françoise # Chevrotines??? # Comment peut-on envisager cela? Comme on le sait la chevrotine est terriblement dangereuse (ricochets et blessures sur le gibier qui agonise). Ce n'est vraiment pas sportif. Et l'éthique, on en parle??? J'habite en lisière de champs agricoles. Les chasseurs sont à portée de voix. Mon jardin est à 1 mètre du panneau indiquant le nom de mon village sur la route. Il a été troué de part en part par une balle. Mes chevaux, ma fille ou nous-même avons eu une chance inouïe! Et on parle de chevrotines? Nos Anciens en l'interdisant l'avaient bien compris pourtant!
745. 21/10/2016 # 23:32 # Talou # Chevrotine...non !!!!! # Non à la chasse..à la chevrotine ! !!! Arrêtez de tout détruire svp...
746. 21/10/2016 # 23:34 # Talou # Chasse # Non à la chasse.. chevrotine ! !!!
747. 21/10/2016 # 23:37 # Le sanglier # Arrêtez le massacre # La chevrotine blesse plus qu'elle ne tue, ce qui entraîne l'agonie de nombreux animaux, pendant des heures, suite aux blessures qu'elle provoque Je suis contre l'autorisation de cette munition, interdite à juste titre depuis plusieurs décennies en France..
748. 21/10/2016 # 23:47 # Pierre Caravano # Usage de la chevrotine # Je suis contre car l'animal est souvent blessé et non tué, ce qui occasionne des souffrances supplémentaires et les plombs de la chevrotine polluent considérablement la nature !
749. 21/10/2016 # 23:54 # billyboy # Chevrotine # Non à l'utilisation de la chevrotine qui blesse plus que ne tue laissant les animaux agoniser pendant des heures. Cruauté quand tu nous tiens!
750. 22/10/2016 # 03:54 # Jean Marc Bel # Stop # Stop à la chasse